

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 10

Séance du mardi 3 février 2009

Présidence de M. Claude Bonnard (Les Verts), président

Sommaire

Ordre du jour	84
Ouverture de la séance	88

Divers :

1. Prestation de serment de M ^{mes} Janine Resplendino (AGT), Martine Auderset (AGT) et de M. Jean Tschopp (Soc.), remplaçant M. Luc Chessex (AGT), M ^{me} Isabelle Matthey (AGT) et M ^{me} Maxline Stettler (Soc.)	88
2. Décès de M. Paul Baudat, ancien conseiller communal	88
3. Election complémentaire d'un scrutateur suppléant en remplacement de M. Luc Chessex (AGT)	92
4. Election complémentaire d'un délégué au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de M. Roger Cosandey (Soc.), démissionnaire	92

Communications :

1. Acquisition de 23 actions d'Ecran P et P SA	90
2. Réponse à la pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne intitulée « Ne défigurons pas le collège de Villamont »	90

Lettres :

1. Démission du Conseil communal de M ^{me} Marie-Claude Hofner (AGT) (M ^{me} Marie-Claude Hofner)	88
2. Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N ^o 2008/21 (Municipalité)	89

Interpellations :

1. « Panne des distributeurs de seringues : quelle solution de remplacement ? » (M ^{me} Solange Peters). <i>Dépôt</i>	91
2. « Un coup d'accélérateur aux zones 30 Sous-Gare » (M ^{me} Magali Zuercher et consorts). <i>Dépôt</i>	91
3. « Utilisation du pistolet à impulsion électrique « Taser » » (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Dépôt</i>	91
4. « Mettre au clair le « concept énergétique » de Lausanne » (M. Vincent Rossi). <i>Dépôt</i>	91
5. « TV : un acronyme qui ne doit pas signifier « t'es viré » pour les employés de TVRL » (M. Alain Hubler et consorts). <i>Dépôt</i>	91
<i>Développement</i>	143
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz)	144
6. « Création de la société Alpiq : quelle CCT pour le personnel de réseau ? » (M ^{me} Rebecca Ruiz et consorts). <i>Dépôt</i>	92
<i>Développement</i>	145
<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Jean-Yves Pidoux)	146
<i>Discussion</i>	147

Motions :

1.	«Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et l’avenue de la Borde» (M. Giampiero Trezzini et consorts). <i>Développement photocopié</i>	94
	<i>Discussion préalable</i>	95
2.	«Pour un axe de transport Nord-Ouest lausannois cohérent et fonctionnel» (M ^{me} Isabelle Truan). <i>Développement photocopié</i>	96
	<i>Discussion préalable</i>	97
3.	«Services industriels – plus de lumière sur les coûts de l’électricité» (M. Pierre-Antoine Hildbrand). <i>Développement photocopié</i>	100
	<i>Discussion préalable</i>	101
4.	Demande à la Municipalité d’étudier une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne, d’introduire une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux ainsi que le MCH2 (M ^{me} Françoise Longchamp). <i>Développement photocopié</i>	102
	<i>Discussion préalable</i>	102
5.	«Du gaz? De l’air! (bis)» (M. Alain Hubler et consorts). <i>Développement photocopié</i>	103
	<i>Discussion préalable</i>	104
6.	«Une diminution de l’éclairage. Un pas vers la société à 2000 W» (M. Yves Ferrari). <i>Rapport photocopié</i> de M ^{me} Marie-Claude Hofner, rapportrice	119
	<i>Discussion</i>	119
7.	«Elimination des déchets ménagers : l’application et l’introduction du principe du < pollueur payeur > ou principe de causalité, se fait attendre en ville de Lausanne» (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Rapport photocopié</i> de M. Fabrice Ghelfi, rapporteur	125
	<i>Discussion préalable</i>	129

Pétitions :

1.	«Pour un passage piéton entre l’école de Chailly et sa Maison de quartier» (Habitants de Chailly [91 signatures]). <i>Dépôt</i>	89
2.	Aménagements nécessaires et urgents du quartier (Habitants du chemin de la Colline [48 signatures]). <i>Rapport photocopié</i> de M ^{me} Evelyne Knecht, rapportrice	113
	<i>Discussion</i>	115
3.	«Lausanne n’est pas une poubelle» (M. Guillaume Morand et consorts [1759 signatures]). <i>Rapport photocopié</i> de M. Jacques Pernet, rapporteur	123
	<i>Discussion</i>	124

Postulats :

1.	«Pour l’intégration systématique, transparente et cohérente de < la nature en ville >» (M ^{me} Natacha Litzistorf Spina). <i>Dépôt</i>	92
2.	«Un accès à Internet pour tous» (M. David Payot). <i>Développement photocopié</i>	94
	<i>Discussion préalable</i>	94
3.	«Prise en charge des déchets et coopération régionale pour l’élimination des déchets et le recyclage» (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Développement photocopié</i>	97
	<i>Discussion préalable</i>	98
4.	«Défibrillation rapide et mise en place d’un réseau de premiers répondants» (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Développement photocopié</i>	98
	<i>Discussion préalable</i>	99
5.	«Les eaux usées lausannoises sont-elles sources d’énergie?» (M. Claude-Alain Voiblet et consorts). <i>Développement photocopié</i>	99
	<i>Discussion préalable</i>	100
6.	«Pour un véritable P+R à Vidy» (M ^{me} Elisabeth Müller). <i>Développement photocopié</i>	104
	<i>Discussion préalable</i>	105

Projet de règlement :

«Pour que le Conseil communal puisse prendre de (bonnes) résolutions! » (M. David Payot).	
<i>Développement photocopié</i>	105
<i>Discussion préalable</i>	106

Questions orales	93
-----------------------------------	----

Préavis :

N° 2008/21	Ecole et centre de vie enfantine de la Bourdonnette. Demande d'un crédit complémentaire (Enfance, Jeunesse et Education, Sécurité sociale et Environnement, Travaux).	107
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Yves-André Cavin, rapporteur.	112

Ordre du jour

10^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 3 février 2009 à 19 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M^{mes} Janine Resplendino (AGT), Martine Auderset (AGT) et de M. Jean Tschopp (Soc.), remplaçant M. Luc Chessex (AGT), M^{mes} Isabelle Matthey (AGT) et Maxline Stettler (Soc.), démissionnaires.
2. Communications.
3. Election complémentaire d'un scrutateur suppléant en remplacement de M. Luc Chessex (AGT).
4. Election complémentaire d'un délégué au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de M. Roger Cosandey (Soc.), démissionnaire.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

R102. *Pétition des habitants du quartier de la Colline (48 sign.)* concernant les aménagements nécessaires et urgents du quartier. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (EVELYNE KNECHT).

R103. *Motion de M. Yves Ferrari:* «Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W». (SI). MARIE-CLAUDE HOFNER.

R104. *Pétition de M. Guillaume Morand et consorts (1759 sign.):* «Lausanne n'est pas une poubelle». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JACQUES PERNET).

R105. *Motion de M. Claude-Alain Voiblet:* «Elimination des déchets ménagers: l'application et l'introduction du principe du <pollueur payeur> ou principe de causalité, se font attendre en ville de Lausanne». (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE (FABRICE GHELFI).

R106. *Rapport-préavis N° 2008/26:* Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un Plan directeur de la culture lausannoise. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé «Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma». (CLP, EJE). EVELYNE KNECHT.

R107. *Rapport-préavis N° 2008/37:* Réponse au postulat de M. Alain Bron «Pour une politique de stationnement des véhicules à deux roues». (Trx, SI). PIERRE SANTSCHI.

R108. *Motion de M. Yves Ferrari:* «Atel et EOS, pour une fusion sans fission! Un grand pas vers la société à 2000 W». (SI). ROLAND RAPAZ.

R109. *Postulat de M. Nicolas Gillard et consorts:* «Densifions les logements vers le haut». (Trx). SOPHIE MICHAUD GIGON.

R110. *Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts:* «Pour améliorer la qualité de l'air: Lausanne prend des mesures». (Trx). CLAUDE METTRAUX.

R112. *Préavis N° 2008/21:* Ecole et centre de vie enfantine de la Bourdonnette. Demande d'un crédit complémentaire. (EJE, SSE, Trx). YVES-ANDRÉ CAVIN.

R113. *Motion de M^{me} Andrea Egli:* «Les vélos se parquent aussi!» (Trx). MAURICE CALAME.

R114. *Motion de M^{me} Elena Torriani:* «Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux». (EJE). ELISABETH WERMELINGER.

R115. *Postulat de M. Nkiko Nsengimana:* «Pour un plan d'action d'amélioration de l'efficacité énergétique». (SI). GIAMPIERO TREZZINI.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI41. *Postulat de M. David Payot:* «Un accès à Internet pour tous». (6^e/25.11.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI42. *Motion de M. Giampiero Trezzini et consorts:* «Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et l'avenue de la Borde». (6^e/25.11.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI43. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet:* «Prise en charge des déchets et coopération régionale pour l'élimination des déchets et le recyclage». (6^e/25.11.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI44. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Défibrillation rapide et mise en place d'un réseau de premiers répondants». (6^e/25.11.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI45. *Motion de M^{me} Isabelle Truan*: «Pour un axe de transport Nord-Ouest lausannois cohérent et fonctionnel». (7^e/9.12.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI46. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Les eaux usées lausannoises seront-elles sources d'énergie?». (7^e/9.12.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI47. *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: «Services industriels – plus de lumière sur les coûts de l'électricité». (7^e/9.12.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI48. *Motion de M^{me} Françoise Longchamp* demandant à la Municipalité d'étudier une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne, d'introduire une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux ainsi que le MCH2». (7^e/9.12.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI49. *Motion de M. Alain Hubler et consorts*: «Du gaz? De l'air! (bis)». (9^e/20.1.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI50. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Pour un véritable P+R à Vidy». (9^e/20.1.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI51. *Projet de règlement de M. David Payot*: «Pour que le Conseil communal puisse prendre de (bonnes) résolutions!» (9^e/20.1.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

INT27. *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp*: «Bus-pyjama: parent pauvre des transports publics lausannois?» (12^e/8.4.08) [AGF/5.12.08]. DISCUSSION.*

INT30. *Interpellation de M^{me} Aline Gabus et consorts* pour une police respectueuse des droits humains. (8^e/22.1.08) [SPS/7.1.09]. DISCUSSION.*

INT31. *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «Le nouveau collège de Vers-chez-les-Blanc a les pieds dans l'eau». (1^{re}/26.8.08) [EJE, Trx /7.1.09]. DISCUSSION.*

INT32. *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «L'Eurofoot est terminé, l'heure est au bilan». (3^e/7.10.08) [SPS /14.1.09]. DISCUSSION.*

Prochaines séances: **24.2** (19 h 30), **10.3** (19 h 30), **24.3** (18 h 00, séance double), **21.4** (18 h 00, séance double), **5.5** (19 h 30), **19.5** (18 h 00, séance double en réserve), **9.6** (19 h 30), **23.6** (19 h 30) et **30.6** (18 h 00, séance double), **1.9** (de 18 h 00 à 20 h 00), **15.9** (18 h 00, séance double), **6.10** (18 h 00, séance double), **27.10** (18 h 00, séance

double), **10.11** (18 h 00, séance double), **24.11** (18 h 00, séance double), **8.12** (18 h 00, séance double) et **9.12** (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président:

Claude Bonnard

La secrétaire:

Vanessa Benitez Santoli

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

5.2.08 *Préavis N° 2007/66*: Plan partiel d'affectation concernant les parcelles Nos 4052 et 9382 comprises entre le chemin de la Fauvette, l'avenue de l'Esplanade et les parcelles Nos 4051, 4046, 4042, 4043, 4327 et 4328. Addenda au Plan général d'affectation (PGA) du 26 juin 2006. (Trx). GUY GAUDARD.

3.6.08 *Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts* (520 sign.) pour la réduction du trafic sur l'avenue de Beau lieu. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (SYLVIE FREYMOND).

17.6.08 *Pétition de M. Kyril Gossweiler*: «Pour que de la nourriture verte soit proposée de manière exemplaire dans le cadre des manifestations organisées par l'Administration communale». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

1.7.08 *Pétition de M. Pierre-Henri Loup et consorts* (238 sign.) demandant aux Autorités lausannoises un contrôle systématique de la vitesse dans le village de Montheron et une limitation de la vitesse à 60 km/h sur le tronçon de route Cugy–Montheron. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).

26.8.08 *Pétition du collectif «Danger de vie» et consorts* (259 sign.) sur l'occupation de l'ancienne usine d'incinération du Vallon. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (EVELYNE KNECHT).

23.9.08 *Motion de M. Gilles Meystre*: «Pour un PALM culturel!» (CLP). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

23.9.08 *Rapport-préavis N° 2008/30*: Politique immobilière de la Commune de Lausanne. Réponse à la motion de M. Olivier Français. (CLP, Trx). MONIQUE COSANDEY.

7.10.08 *Préavis N° 2008/36*: Construction d'une chaufferie centralisée alimentée au bois pour un lotissement de huit immeubles à Pra Roman. (SI, CLP, AGF). ROLAND OSTERMANN.

28.10.08 *Pétition du collectif «Libérer la parole» et consorts* (1436 sign.) pour sauver les salles de réunion de la gare de Lausanne. (Trx, AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE JUNOD).

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

11.11.08 *Préavis N° 2008/38*: Nouveau système de rémunération des fonctionnaires communaux. Projet « Equitas ». (AGF). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

11.11.08 *Motion de M. Guy Gaudard*: « Immeuble César-Roux 16. Rendons à César... » (CLP, SSE). FABRICE GHELFI.

11.11.08 *Motion de M. Guy Gaudard* pour une gestion unique des établissements publics communaux. (CLP, SPS). FRANÇOISE LONGCHAMP.

11.11.08 *Projet de règlement de M. Guy Gaudard*: « Travail des commissions: ne brassons pas du vent... » (1^{re}/26.8.08). (AGF). ALAIN HUBLER.

11.11.08 *Postulat de M^{me} Caroline Alvarez et consorts*: « Une ouverture étendue, des espaces de rencontre et des outils modernes pour la Bibliothèque municipale lausannoise ». (CLP). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

11.11.08 *Motion de M. Jean-Michel Dolivo et consorts*: « Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou familles à revenus modestes ou moyens ». (CLP, Trx, SSE). REBECCA RUIZ.

11.11.08 *Rapport-préavis N° 2008/42*: Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet: « Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse », et au postulat de M^{me} Adèle Thorens: « Plus d'espace pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier ». (Trx). MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS.

25.11.08 *Préavis N° 2008/44*: Musée cantonal des beaux-arts (MCBA) à Bellerive. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie. Octroi d'une subvention d'investissement. Ouverture d'un compte d'attente (liaison de mobilité douce). (CLP, Trx). PHILIPPE MIVELAZ.

25.11.08 *Préavis N° 2008/45*: Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (Step). Amélioration des chaînes de traitement des eaux et des boues. Réalisation d'essais pilotes pour le traitement des micropolluants. Crédit d'études. (Trx). GUY GAUDARD.

25.11.08 *Rapport-préavis N° 2008/46 présentant les déterminations de la Municipalité*: Création d'un Conseil pour les établissements lausannois de la scolarité obligatoire. Institution d'un Conseil et de Commissions d'établissement: demande d'adoption du règlement d'un nouvel organe remplaçant la Commission scolaire, en application des modifications de la Loi scolaire de 1984. (EJE). SYLVIE FAVRE TRUFFER.

25.11.08 *Préavis N° 2008/48*: Fondation Pro Habitat Lausanne. Démolition et reconstruction de trois immeubles à loyers modérés, aménagement d'appartements protégés, d'un centre médico-social, d'un centre de vie infantine municipal, d'un APEMS, d'un parking souterrain et d'un

abri PCI, sis à la rue de la Borde 34-44. Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement. Octroi d'un cautionnement solidaire. Octroi d'un prêt chirographaire. Demande de crédit pour l'ameublement du centre de vie infantine. (CLP, EJE). XAVIER DE HALLER.

25.11.08 *Préavis N° 2008/49*: Immeubles de la rue Curtat 18-20-22 à Lausanne. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie avec cession des bâtiments et octroi d'un prêt chirographaire en faveur de la Coopérative d'habitation B612. (CLP). MONIQUE COSANDEY.

9.12.08 *Préavis N° 2008/52*: Sécurisation, assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre. (SPS). NATACHA LITZISTORF SPINA.

9.12.08 *Préavis N° 2008/53*: Réaménagement de l'avenue du Grey et construction de la nouvelle route desservant les parcelles N°s 2358, 2394, 2397 et 20'350. (Trx, SSE, SI, CLP). SERGE SEGURA.

9.12.08 *Rapport-préavis N° 2008/55*: Police municipale lausannoise: maîtrise du concept de « Police urbaine de proximité » et réponses à une interpellation de M. Charles-Denis Perrin et à une pétition de M. Carl Kyril Gossweiler. (SPS). YVAN SALZMANN.

20.1.09 *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: « Des livres accessibles à tous grâce aux bouquinistes ». (SPS). ROLAND RAPAZ.

20.1.09 *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: « Puits de carbone, notre ville a-t-elle un potentiel à exploiter? » (CLP). CHARLES-DENIS PERRIN.

20.1.09 *Postulat de M. Roland Rapaz et consorts*: « Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers: contribution à la construction d'un lien social fort ». (EJE). ROLAND PHILIPPOZ.

20.1.09 *Postulat de M^{me} Florence Germond* pour renforcer la prévention de la violence et celle liée à la consommation excessive d'alcool à Lausanne. (SPS). MARIE-CLAUDE HOFNER.

20.1.09 *Motion de M^{me} Florence Germond et consorts*: « Pour des achats publics équitables ». (Trx). MAURICE CALAME.

20.1.09 *Motion de M. Roland Rapaz et consorts*: « Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne ». (SPS). NKIKO NSENGIMANA.

20.1.09 *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: « Sauvez Lavaux en buvant du Lavaux! » (CLP). JACQUES PERNET.

20.1.09 *Préavis N° 2008/56*: Parking Riponne SA. Extension de l'assiette du droit distinct et permanent de superficie et prolongation de sa durée. (CLP, Trx). ELISABETH WERMELINGER.

20.1.09 *Préavis N° 2008/57*: Immeubles de l'avenue d'Echallens 81 et 83 à Lausanne. Cession des bâtiments et création d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL). (CLP). PHILIPPE CLIVAZ.

20.1.09 *Préavis N° 2008/58*: Centre sportif régional vaudois. Droit distinct et permanent de superficie N° 15'632 en faveur de la société coopérative. Centre sportif régional vaudois à la route du Jorat. Prolongation de la durée du droit. (CLP, SPS, Trx). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.

20.1.09 *Rapport-préavis N° 2008/59*: Recapitalisation de la CPCL. Révision des statuts de la CPCL. Mesures concernant la pénibilité. Dissolution de la société coopérative Colosa et création d'une nouvelle société immobilière. Réponse aux motions de MM. Pierre Payot, Charles-Denis Perrin et Yves-André Cavin. (AGF, CLP). CLAUDE METTRAUX.

3.2.09 *Préavis N° 2008/60*: Nouvelle halte CFF de Prilly-Malley. Cession de surfaces de terrains des domaines public et privé de la Ville de Lausanne ainsi que du Centre collecteur des sous-produits animaux. (CLP, Trx). PHILIPPE JACQUAT.

3.2.09 *Préavis N° 2008/61*: Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – 1^{re} étape. Octroi d'un crédit d'étude. (Trx, AGF). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

3.2.09 *Rapport-préavis N° 2008/62*: Réponse au postulat de M. Thomas Hottinger «Pour plus de transparence lors de l'abattage des arbres sur la commune de Lausanne». (SSE, CLP). SANDRINE JUNOD.

3.2.09 *Préavis N° 2008/63*: Rachat et vente d'actifs par les Services industriels dans le cadre de la restructuration du réseau 125 kV romand. (SI). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.

3.2.09 *Préavis N° 2009/1*: Projet Métamorphose – Initiative populaire «Pour l'installation des stades d'athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise». (Trx, AGF, SPS, CLP, EJE, SSE, SI). PHILIPPE MIVELAZ.

3.2.09 *Pétition de M. et M^{me} Alain Gilbert et Marie-Claude Garnier* pour le ramassage intégral des déchets végétaux. COMMISSION DES PÉTITIONS.

3.2.09 *Pétition de l'UDC section de Lausanne et consorts (175 sign.)* visant à garantir l'équité entre tous les habitants du canton de Vaud dans le cadre de la délimitation des zones tarifaires des caisses maladie. COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS

30.3.04 *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2^e/30.3.04) [SPS]. DISCUSSION.

13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12^e/13.3.07) [AGF]. DISCUSSION.

1.7.08 *Interpellation de M^{me} Elisabeth Wermelinger et consorts*: «Quel avenir pour le droit des pauvres ou impôt sur le divertissement?» (18^e/1.7.08) [AGF, SPS]. DISCUSSION.

26.8.08 *Interpellation de M. Yves Ferrari et consorts*: «Vol d'hier, volière et volière de demain!» (1^{re}/26.8.08) [SSE]. DISCUSSION.

23.9.08 *Interpellation de M. Roland Philippoz*: «Interdire le *botellón*, oui! Mais après...» (2^e/23.9.08) [SPS]. DISCUSSION.

23.9.08 *Interpellation de M. Jean-Michel Dolivo et consorts*: «Securitas espionne le mouvement ATTAC ainsi que le Groupe antirépression de Lausanne: la Police municipale était-elle au courant?» (2^e/23.9.08) [SPS]. DISCUSSION.

7.10.08 *Interpellation de M^{me} Diane Gilliard*: «Une future construction à Ouchy menace un immeuble de logements à loyer modeste». (3^e/7.10.08) [Trx]. DISCUSSION.

25.11.08 *Interpellation de M. Vincent Rossi*: «Les ressources non renouvelables sont-elles digestes?» (6^e/25.11.08) [EJE, CLP]. DISCUSSION.

9.12.08 *Interpellation de M. Jean-François Cachin* pour une augmentation de l'accessibilité du Centre funéraire de Montoie aux familles. (7^e/9.12.08) [SPS]. DISCUSSION.

9.12.08 *Interpellation de M. Stéphane Michel*: «Venue de Capleton à Lausanne, et après?» (7^e/9.12.08) [EJE]. DISCUSSION.

9.12.08 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Intégration du LEB aux tl, que doit-on penser?» (7^e/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

9.12.08 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Fonds mondial de solidarité numérique, où va l'argent de nos contribuables?» (7^e/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

9.12.08 *Interpellation de M^{me} Florence Germond*: «Péréquation financière fédérale: quels bénéfices pour Lausanne?» (7^e/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

20.1.09 *Interpellation de M. Ulrich Doepper*: «Le PALM est à l'honneur, mais un tunnel lui perce les poches». (9^e/20.1.09). DISCUSSION.

20.1.09 *Interpellation de M. Yves Ferrari*: «Panneaux solaires de l'EPFL ou quand Romande Energie fait de l'ombre aux SIL». (9^e/20.1.09). DISCUSSION.

Séance

du mardi 3 février 2009

Membres absents excusés : M. Philippe Clivaz, M^{me} Claude Grin, M. Charles-Denis Perrin, M. Bertrand Picard, M^{me} Magali Zuercher.

Membres absents non excusés : M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M. Xavier de Haller, M. Francis Pittet, M^{me} Elena Torriani.

Membres présents	90
Membres absents excusés	5
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	<u>99</u>

A 19 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Mesdames et Messieurs, veuillez prendre place.

L'assemblée étant en nombre, je déclare ouverte cette dixième séance du Conseil communal et je vous demande un peu de silence, s'il vous plaît.

Nous commencerons par la prestation de serment de M^{mes} Janine Resplendino et Martine Auderset, et de M. Jean Tschopp, qui remplacent nos collègues démissionnaires M. Luc Chessex, M^{mes} Isabelle Matthey et Maxline Stettler. J'invite les huissiers à faire entrer dans la salle les nouveaux membres du Conseil pour la prestation de serment. J'invite aussi le public et l'assemblée à se lever.

Prestation de serment de M^{mes} Janine Resplendino (AGT), Martine Auderset (AGT) et de M. Jean Tschopp (Soc.), remplaçant M. Luc Chessex (AGT), M^{me} Isabelle Matthey (AGT) et M^{me} Maxline Stettler (Soc.)

Le président : – Mesdames et Monsieur, en tant que nouveaux membres du Conseil communal, vous êtes appelés à prêter serment. Je vais vous lire le texte du serment et, en fin de lecture, vous voudrez bien, à l'appel de votre nom, lever la main droite et dire : « Je le promets ».

(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de M^{mes} Janine Resplendino, Martine Auderset et de M. Jean Tschopp.)

Le président : – Je prends acte de votre serment, je vous félicite de votre accession à cette assemblée. Je vais vous remettre les procès-verbaux de l'assemblée de commune certifiant votre élection et vous prie de prendre place dans

la salle au gré de vos convenances. Vous pouvez vous rasseoir.

Le président : – Mesdames et Messieurs, nous continuons avec les communications.

Décès de M. Paul Baudat, ancien conseiller communal

Le président : – Nous avons appris le décès d'un de nos anciens collègues, il y a bien longtemps, M. Paul Baudat. Il est entré au Conseil en 1962 et y est resté jusqu'en 1977. Il était pépiniériste dans la région de Vernand et il a fondé la Société de développement de Vernand. Il a aussi lancé à la Radio romande une émission assez célèbre, « Monsieur Jardinier ». Je vous invite, pour honorer la mémoire du disparu, à vous lever et à respecter un instant de silence. Je vous remercie.

Le président : – En date du 23 janvier, nous avons reçu une lettre de démission. Je vous en donne lecture.

Démission du Conseil communal de M^{me} Marie-Claude Hofner (AGT)

Lettre

Monsieur Claude Bonnard
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
Place de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne

Lausanne, le 23 janvier 2009

Concerne : Démission du Conseil communal

Cher Monsieur,

Je vous prie de prendre acte de ma démission du Conseil communal. En effet, mes engagements professionnels et communautaires sont devenus incompatibles avec la charge que représente la fonction de conseillère communale.

Je vous remercie d'en prendre acte et de communiquer ma décision à l'ensemble du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

Avec mes salutations les meilleures.

(Signé) *Dr M.-Cl. Hofner*

Copie : M. Alain Hubler, rue Curtat 6, 1005 Lausanne.

Le président : – M^{me} Hofner est entrée au Conseil au début de cette législature et elle a fonctionné dans la Commission des finances durant quelques années. En effet, sa charge professionnelle la rendait quelquefois peu disponible. Ce devait être une tâche difficile de pratiquer la médecine comme elle le fait et d'assurer un mandat politique important. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir dans sa profession et plein succès dans ses activités communautaires.

Le président : – Pour la suite des communications, je passe la parole à M^{me} la secrétaire.

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – Merci, Monsieur le Président. M^{me} Silvia Zamora prie de l'excuser pour la première demi-heure de cette soirée. Elle nous rejoindra ultérieurement.

Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N° 2008/21

Lettre

Lausanne, le 29 janvier 2009

Monsieur Claude Bonnard
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 29 janvier 2009

Séance du Conseil communal du 3 février 2009

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la prochaine séance, la Municipalité souhaite vous adresser la demande d'urgence suivante :

■ **R 112 – Préavis N° 2008/21 (Ecole et Centre de vie infantine de la Bourdonnette. Demande d'un crédit complémentaire)**

Les travaux concernés par le crédit complémentaire se sont poursuivis. Une décision formelle du Conseil

communal est urgente de manière à pouvoir procéder au paiement des factures y relatives.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Pétition des habitants de Chailly (91 signatures) : « Pour un passage piéton entre l'école de Chailly et sa Maison de quartier »

Dépôt

Lausanne, le 1^{er} février 2009

Monsieur le Président du Conseil communal de Lausanne,

J'ai le plaisir de vous remettre cette pétition (91 signatures) qui vise à obtenir un passage piéton pour sécuriser le chemin menant de l'école de Chailly à la Maison de quartier.

Avec mes meilleures salutations.

Pour les habitants de Chailly :

Alain Bron
Clamadour 14
1012 Lausanne
021 652 93 49
Alain.bron@bluemail.ch

(Signé) *Alain Bron*

Texte de la pétition

Pétition au Conseil communal de la Ville de Lausanne

Pour un passage piéton entre l'école de Chailly et sa Maison de quartier

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

En tant qu'habitants de Chailly, d'usagers de la Maison de quartier de Chailly ou de parents d'élèves, nous demandons qu'un passage piéton (marquage de lignes jaunes au sol et signalisation adéquate) soit réalisé entre le débouché du sentier du Renard et le chemin du Devin.

Ce cheminement permet aux élèves du quartier de Victor-Ruffly et du haut du chemin de la Vallonnette de rejoindre le bâtiment scolaire de Chailly et la place de jeux du Devin, et aux habitants et élèves d'accéder à la Maison de quartier depuis les hauts de Chailly.

L'actuel aménagement n'offre pas, à notre avis, une sécurité suffisante.

Même si la Municipalité décidait de transformer le chemin du Devin en «zone 30», la législation fédérale¹ permet «*d'aménager des passages pour piétons lorsque des besoins spéciaux en matière de priorité pour les piétons l'exigent, notamment aux abords des écoles et des homes*», ce qui correspond à la situation qui est l'objet de cette pétition.

Nous demandons que cette pétition soit transmise à la Municipalité.

Acquisition de 23 actions d'Ecran P et P SA

Communication

Lausanne, le 16 janvier 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le préavis 2007/49 octroyait à la Municipalité un crédit de Fr. 1'210'000.– pour la participation à Vaud-Fribourg TV SA et de Fr. 69'500.– pour la participation au capital de Citeprod SA.

Le dispositif finalement mis en place par les actionnaires prévoit une participation proportionnelle au capital d'Ecran P et P SA, régie publicitaire de Vaud-Fribourg TV, aujourd'hui en mains d'Edipresse à 100%.

La Municipalité a décidé, dans sa séance du 14 janvier 2009, d'acquérir 23 actions d'Ecran P et P SA sur un total de 100, pour un montant de Fr. 69'000.–.

Cette acquisition ne pouvait pas être prévue au moment de la rédaction du préavis 2007/49, mais fait partie du dispositif Vaud-Fribourg TV SA.

Le crédit octroyé de Fr. 1'210'000.– n'est pas dépassé.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Réponse à la pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne intitulée «Ne défigurons pas le collège de Villamont»

Communication

Lausanne, le 19 janvier 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité tient tout d'abord à préciser qu'elle a pris acte de la pétition du MDL dans sa séance du 6 septembre 2007, soit près de trois mois après avoir adopté le préavis N° 2007/33. Munie de 41 (quarante et une) signatures, cette pétition ne porte que sur l'aspect esthétique de cette réalisation et souhaite «éviter la défiguration de ce bâtiment qui est un élément précieux du patrimoine lausannois».

La Municipalité n'entend pas ouvrir le débat sur les questions liées à l'esthétique de la future réalisation ni expliquer dans le détail en quoi le projet de l'architecte mandaté répond à un double défi : d'une part agrandir et rénover ce collège historique pour les besoins urgents de l'enseignement dans un espace restreint, et, d'autre part, mettre remarquablement en valeur cet édifice par un apport à la fois contemporain et audacieux.

Il importe essentiellement de rappeler quelques faits :

- Le projet de réfection et d'agrandissement de Villamont, évoqué depuis bien des années, a été officiellement annoncé par l'ouverture d'un premier compte d'attente par décision municipale du 11 octobre 2001, puis par une première extension de ce compte le 16 septembre 2004 ;
- Dès le début du projet, des contacts ont été pris avec la section Monuments et Sites du Département des infrastructures, qui a donné son accord sur le principe d'un agrandissement du collège ;
- Un plan partiel d'affectation, s'appuyant sur un concours d'architecture organisé en 2003, a été soumis au Conseil communal par voie de préavis (préavis N° 2003/65) et adopté le 4 mai 2004 ; ce préavis permettait clairement d'entrevoir le type de construction prévue pour cet agrandissement et répondait aux deux oppositions déposées, dont celle du MDL ;
- La légalisation de ce PPA par l'Etat est intervenue le 7 février 2005, non sans plusieurs contacts préalables avec le conservateur des Monuments et Sites ;
- La Municipalité a répondu à deux interpellations, la première de M. Jacques Ballenegger en décembre 2004 et la seconde en avril 2005 de M^{me} Elisabeth Müller ; ces deux interpellations suggéraient la mise en place de solutions alternatives sur d'autres sites, mais les surfaces disponibles se sont avérées largement insuffisantes et inadéquates ;

¹RS 741.213.3, Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre, article 4, alinéa 2.

- Le 8 novembre 2005, le Conseil communal adoptait à une très large majorité le préavis N° 2005/46 intitulé *Collège de Villamont: réfection, agrandissement et transformations* et demandant un crédit d'étude d'un montant de Fr. 1'900'000.–;
- Afin d'informer la population ainsi que les citoyens du quartier, les Directions des travaux et de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation ont organisé une séance publique d'information le 6 juin 2006;
- Une rencontre particulière avec le président et un membre du comité du MDL a été organisée par la DEJE au printemps 2007 au collège de Villamont, en présence du directeur de l'établissement; elle avait pour objectif une meilleure explication de la complexité de la planification et de l'organisation scolaire et de l'ampleur des besoins;
- Le 14 juin 2007, la Municipalité répondait à une nouvelle opposition du MDL suite à la mise à l'enquête du projet intervenue au printemps 2007: les motifs de l'opposition étaient les mêmes que ceux avancés lors de l'enquête relative au PPA 715, dûment légalisé. L'opposition était donc sans objet et aucun recours subséquent n'a été déposé.

Dès lors, et compte tenu du fait que l'ensemble des démarches et procédures légales ont été respectées, que l'information a été largement diffusée sur cet important projet et que le MDL a pu exercer ses droits démocratiques, la pétition déposée ne peut être considérée que comme sans objet. Elle ne pouvait par conséquent en aucun cas être invoquée pour retarder la mise en œuvre d'un chantier qui devait impérativement démarrer en mars 2008. En effet, suite au report du projet de 2007 à 2008 pour des raisons financières, le calendrier de réalisation est extrêmement serré, puisque l'objectif d'une mise à disposition de l'ensemble du nouveau complexe scolaire à la rentrée 2011 doit absolument être tenu. Les travaux ont ainsi pu débuter comme prévu au printemps 2008 et la première phase, soit la mise à disposition de nouveaux locaux dans la nouvelle construction sera terminée à l'automne 2009.

En vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:	Le secrétaire:
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

**Interpellation de M^{me} Solange Peters :
«Panne des distributeurs de seringues :
quelle solution de remplacement ?»**

Dépôt

Lausanne, le 3 février 2009

(Signé) *Solange Peters*

**Interpellation de M^{me} Magali Zuercher et consorts :
«Un coup d'accélérateur aux zones 30 Sous-Gare»**

Dépôt

Lausanne, le 5 janvier 2009

(Signé) *Magali Zuercher, Vincent Rossi*

**Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet :
«Utilisation du pistolet à impulsion électrique <Taser>»**

Dépôt

Lausanne, le 3 février 2009

(Signé) *Claude-Alain Voiblet*

**Interpellation de M. Vincent Rossi : «Mettre au clair
le <concept énergétique> de Lausanne»**

Dépôt

Lausanne, le 3 février 2009

(Signé) *Vincent Rossi*

**Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts :
«TV : un acronyme qui ne doit pas signifier <t'es viré>
pour les employés de TVRL»**

Dépôt

Lausanne, le 3 février 2009

(Signé) *Alain Hubler et 4 cosignataires*

**Interpellation urgente de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts:
«Création de la société Alpiq : quelle CCT pour
le personnel de réseau ?»**

Dépôt

Lausanne, le 3 février 2009

(Signé) *Pour le groupe socialiste: Rebecca Ruiz et 4 cosignataires*

**Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina:
«Pour l'intégration systématique, transparente
et cohérente de la nature en ville»**

Dépôt

Lausanne, le 2 février 2009

(Signé) *Natacha Litzistorf Spina*

Le président : – Merci, Madame la secrétaire. J'ai encore quelques communications à vous transmettre.

Tout d'abord, je souhaite la bienvenue à notre nouveau régisseur, la maison Sonomix. M. Widmer et son collaborateur M. Loudun assureront dorénavant la régie de nos séances.

Au cours de la soirée, des enveloppes contenant votre code d'accès à notre Extranet vous seront distribuées. Nous devons cette magnifique application au dynamisme de l'équipe de Goéland à la Direction des travaux. Je crois que vous en serez très contents.

Je termine par le menu de ce soir. Dans l'ordre, nous prendrons les initiatives, qui commencent à s'accumuler. Nous tenterons d'en transmettre la plus grande part en commission ou en Municipalité. Puis nous traiterons l'urgence municipale et les rapports. Et pour finir, les interpellations urgentes et non urgentes.

Voilà pour la soirée. Nous continuons avec le point 3 de l'ordre du jour, l'élection complémentaire d'un scrutateur suppléant en remplacement de M. Luc Chessex. J'attends vos propositions.

**Election complémentaire d'un scrutateur suppléant
en remplacement de M. Luc Chessex (AGT)**

M. Alain Hubler (AGT) : – Le groupe A Gauche Toute ! vous propose M^{me} Marlène Voutat, qui remplace déjà provisoirement, avec plaisir et je crois efficacité, le démissionnaire, M. Luc Chessex. Je vous recommande chaleureusement de voter pour elle.

Le président : – Merci. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Voyez-vous un inconvénient à ce que l'on vote à main levée ? Ce n'est pas le cas. Celles et ceux qui soutiennent la candidature de M^{me} Voutat le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Abstentions ? C'est à l'unanimité que M^{me} Voutat est élue scrutatrice suppléante en remplacement de M. Luc Chessex.

Le président : – Le point 4 est aussi une élection complémentaire, celle d'un délégué au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de M. Roger Cosandey, qui a démissionné il y a quelques semaines de ce Conseil. J'attends vos propositions.

**Election complémentaire d'un délégué au Conseil
intercommunal de l'Association de communes de la
région lausannoise pour la réglementation du service
des taxis, en remplacement de M. Roger Cosandey
(Soc.), démissionnaire**

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – J'ai le plaisir de vous proposer la candidature à ce poste de M. Blaise Michel Pitton, bien connu de vous tous. Pour rappel, il est au Conseil communal depuis 1990, commissaire à Gestion depuis 1991, il fait partie du Bureau depuis de nombreuses années et il est très actif dans l'ensemble des travaux de votre Conseil. Je le recommande chaleureusement à vos suffrages.

Le président : – Merci. Y a-t-il d'autres propositions ? Manifestement, ce n'est pas le cas. Voyez-vous un inconvénient à ce que nous confions ce mandat à M. Pitton et que nous en décidions en levant la main ? Il ne semble pas y avoir d'opposition. Je vous propose de voter pour M. Pitton à main levée. Merci. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? C'est aussi à l'unanimité que M. Pitton remplacera M. Cosandey au Conseil intercommunal de l'Association des communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

Le président : – J'ouvre maintenant le point B, les questions orales.

Questions orales

Question

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Il y a quelques années, j'avais demandé à la Municipalité de ne plus tolérer le parcage de voitures sous le Grand-Pont, heureusement dégagé de ce qui l'obstruait. Réponse dilatoire. J'ai souffert le martyr pendant le chantier du m2 en voyant l'accumulation de voitures garées sous les arches. Elles sont parties. Mais elles sont remplacées par des voitures des tl, de une à quatre selon les heures. Je trouve anormal, indécent et provocateur que les tl squattent les arches du Grand-Pont pour déposer leurs voitures individuelles. Si on me répond que c'est pour les besoins du service, je n'aurai pas à reprendre la parole pour dire que d'autres pourraient aussi se prévaloir de cette nécessité. En ajoutant qu'il y a un parking souterrain pas loin.

Ma question : la Municipalité va-t-elle mettre bon ordre à cette situation ou dois-je déposer une motion ?

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Dans toutes les stations du m2, la Municipalité a accordé la possibilité de stationner dans le cadre des procédures d'accompagnement au fonctionnement du métro. Deux variantes ont été étudiées. L'une est de se déplacer en m2. C'est évidemment la première idée qui nous est venue à l'esprit, mais le service doit rester efficace aussi en cas d'incidents et d'arrêts. Le but est que des gens de la maintenance puissent intervenir lorsqu'une rame est en panne et nécessite une intervention humaine à l'intérieur de la station.

Dès lors il a été décidé d'octroyer des places de stationnement sur le domaine public à proximité de chacune des stations. Plusieurs de ces véhicules tournent dans la journée. Pas quinze, mais un certain nombre dont je n'ai plus le chiffre. L'observation de M. Ostermann vient peut-être du fait qu'une intervention à la place de l'Europe a nécessité quatre collaborateurs.

Depuis la suppression des places pour le chantier, le 23 octobre dernier, nous avons demandé à tous les intervenants, sauf les tl, de ne pas stationner à la place de l'Europe et sous les arches du Grand-Pont. Nous avons constaté que cet ordre n'était pas respecté. Nous avons fait intervenir les forces de police et aujourd'hui, la présence de véhicules non autorisés est marginale.

En revanche, il est vrai que le stationnement des véhicules tl à proximité de la place de l'Europe pose problème. Vous avez peut-être vu aussi que des voitures étaient stationnées dans le sens de la descente sur les plaques de carrelage vert. C'est un problème, à cause de l'affluence des véhicules de tout genre ainsi que des transports publics.

Le nombre des petits véhicules des tl, ainsi que leur position, ne sont pas encore définis. Nous devons traiter ce

point. Mais notre volonté est d'aller dans le même sens que vous eu égard à la présence de véhicules sous ces arches.

J'ajoute une information. Monsieur Ostermann sera doublement martyr, mais nous avons reçu une demande pour le stationnement des deux-roues, motorisés ou à pédale précisément dans cet espace. Nous sommes parfaitement conscients de la position que M. Ostermann a défendue dans ce Conseil et nous en tiendrons compte au moment de décider si nous accordons quelques places pour le stationnement de ces véhicules.

Question

M^{me} Florence Germond (Soc.) : – Suite à une décision de ce Conseil, une commission chargée de l'affichage public a été nommée. Elle s'est réunie ce matin. Il est apparu aux conseillers communaux présents que les représentants des milieux publicitaires étaient payés pour participer à cette séance. En revanche, les conseillers communaux font du bénévolat. Dans une commission tout de même officielle, nommée par la Municipalité... Ce ne sont pas les montants qui sont en jeu, mais le symbole : est-ce qu'une heure de conseiller communal ne vaut rien, contrairement à celle d'un publiciste qui vient défendre ses intérêts dans cette commission ?

Par ailleurs, dans le cadre de mon engagement dans l'association Pro Vélo, j'ai aussi appris que les jetons de présence du groupe consultatif vélo de la Ville – je n'y siége pas, donc je n'ai aucun intérêt personnel –, qui étaient symboliques, seront supprimés. Quelle image donne-t-on là de la valeur de l'engagement politique ou associatif ?

Quelle politique en matière de jetons de présence la Municipalité a-t-elle définie ? Est-ce que les représentants des milieux publicitaires ont le droit d'être payés, mais pas les autres représentants, associatifs ou politiques ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – La Municipalité a pris en 2007 une décision concernant les commissions consultatives pour 2008, qu'elle n'a pas communiquée au Conseil communal. Demain, lors de la séance de Municipalité, nous devrions évaluer la situation et déterminer ce que nous ferons vraiment en 2009 et si, vu que nous n'avons pas communiqué cette décision, nous payerions quand même 2008. Il a toutefois déjà été confirmé, lors de la dernière séance de la Municipalité, que dorénavant, les commissions consultatives ne seraient pas payées. La Commission des finances en a parlé à l'époque, en 2007, mais peut-être pas assez pour que ce soit entendu. Nous n'avons peut-être pas assez lourdement insisté, mais dans tous les budgets, le montant, qui était lisible, était passé de Fr. 2000.– ou 5000.– à zéro.

Sur le problème spécifique que vous soulevez, il y a une décision municipale de l'époque qui prévoit de payer les

publicitaires à titre professionnel. Incontestablement, le problème que vous soulevez doit faire l'objet d'une décision municipale de confirmation ou non. Je ne peux pas vous en dire plus ce soir.

Le président : – Y a-t-il d'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Ce point est donc clos.

Le président : – Nous passons aux initiatives, et je demande à M. David Payot de venir à la tribune pour le point INI41, la discussion préalable sur son postulat, « Un accès à Internet pour tous ».

Postulat de M. David Payot :
« Un accès à Internet pour tous »²

Développement polycopié

Si les technologies numériques se développent vite, elles laissent aussi nombre d'usagers/-ères sur le bord de la route, ou plutôt, selon la métaphore consacrée, de l'autre côté de la fracture numérique. L'inégalité se manifeste entre différents continents ou différents pays, mais elle divise aussi les différentes communautés. La fracture sépare souvent jeunes et vieux, mais encore plus souvent riches et pauvres. Le 10.02.2007, *Le Courrier* pouvait relayer une recherche de l'OFS, et annonçait : « Les foyers les plus riches (dès Fr. 9000.- bruts mensuels) sont 84% à être dotés d'un accès Internet contre seulement 22% pour les plus pauvres (moins de Fr. 3000.-); 80% des plus de 65 ans vivent dans des ménages non branchés contre un tiers des moins de 55 ans. »

Internet manque donc plus souvent aux pauvres et aux personnes âgées. Est-ce un hasard ? C'est à des personnes plus souvent marginalisées que les technologies numériques font défaut. C'est d'autant plus regrettable que les collectivités publiques et les sociétés parapubliques incitent régulièrement leurs usagers à utiliser les ressources d'Internet dans leurs démarches.

La Ville de Lausanne, qui dispose avec Citycable d'un fournisseur d'accès Internet, aurait ainsi un moyen d'action sur ce problème. Elle l'utilise déjà, en offrant un an d'accès Internet gratuit aux bénéficiaires du projet Joker (préavis 2008/22). Les postulats de MM. Bron et Montangero (cf. préavis 2008/22) envisageaient d'autres démarches, pour favoriser l'accès aux personnes avec de faibles revenus. Dans ce contexte, nous est venu l'idée de proposer la gratuité d'Internet aux bénéficiaires des prestations complémentaires et de l'aide sociale. Se concentrer sur les bénéficiaires de prestations complémentaires et d'aide sociale a l'avantage de s'adresser à une population définie (environ

²BCC 2008-2009, T. I (N° 6/I), p. 437.

4000 bénéficiaires de PC et moins de 4000 ménages en moyenne pour l'aide sociale), qui se situe probablement parmi les personnes manquant le plus d'accès à Internet, et pour qui l'obstacle financier peut être important.

Sur le plan financier, les frais supplémentaires seraient limités, si l'on admet que la sollicitation du réseau ne serait pas massivement augmentée. Les frais résiduels seraient ceux d'installation, de maintenance et les frais administratifs, sur un mode comparable à ce qui existe déjà dans le cadre du projet Joker. Grâce à la maîtrise de son réseau, la Ville de Lausanne serait ainsi à même d'offrir un soutien majeur en faveur de l'accès aux nouvelles technologies, pour un coût limité.

Le postulat propose donc d'étudier les possibilités de proposer une telle solution, en prenant en compte le nombre de personnes potentiellement touchées, le coût de cette démarche et les bénéfices qui pourraient en être attendus.

Le président : – J'ouvre la discussion.

Discussion préalable

M. David Payot (AGT) : – Par ce postulat, je proposais une mesure d'encouragement à l'utilisation des technologies numériques par les personnes à faible revenu. Il s'agirait d'envisager la possibilité de leur accorder un abonnement gratuit à Citycable. Cette mesure est déjà appliquée pour le télé-réseau et il m'a semblé que cela méritait d'être étudié.

M. Philippe Jacquat (LE) : – Je demande que ce postulat soit renvoyé en commission.

Le président : – Votre demande est-elle appuyée par cinq personnes ? C'est largement le cas. Il sera donc fait selon votre demande. La discussion est close.

Le président : – M. Giampiero Trezzini arrive déjà pour la discussion préalable de sa motion : « Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et l'avenue de la Borde ». Je lui donne la parole.

Motion de M. Giampiero Trezzini et consorts :
« Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et l'avenue de la Borde »³

Développement polycopié

Si la première étape de réalisation des « axes forts » de transports publics est fixée depuis le 27 mai dernier et que l'on sait que, dans un premier temps, une ligne de tram

³BCC 2008-2009, T. I (N° 6/I), p. 437.

reliera la gare de Renens à la place de l'Europe, la liaison vers le nord reste encore à dessiner.

Selon le Conseil d'Etat: «Le tracé de la ligne desservant le plateau de la Blécherette doit encore être précisé par des études d'avant-projet plus approfondies portant sur deux variantes (souterrain par Beaulieu et en surface en passant par la rue Centrale–Saint-Martin–la Borde–la Pontaise).»⁴

Se basant sur le rapport à l'intention de la délégation politique du PALM «Mise au point des variantes, choix d'un réseau préférentiel à l'horizon 2020», il apparaît que la variante N1⁵ du tracé nord est à privilégier. On relève notamment dans ce rapport :

«La variante N1 postule clairement un transport public de surface, facilement accessible, lui offrant ainsi une bonne visibilité, et renforçant de plus la desserte de l'hypercentre de Lausanne dans sa partie <basse>, en particulier. Elle offre des potentiels de requalification de l'espace public par un réaménagement de qualité.»

«L'analyse des temps d'accès à Beaulieu depuis la gare confirme que sa desserte par un axe fort de tramway n'apporte rien de significatif pour son accessibilité régionale. Celle-ci n'a d'ailleurs rien à envier à celle des centres de congrès des autres grandes villes suisses, que ce soit en rapidité ou en fréquence.»

On notera que ce rapport technique évalue la desserte du Centre de congrès de Beaulieu sur la base des données transmises par la direction du Centre de congrès, tout en tenant compte des projets en cours (front Jomini) et à venir. (développements ultérieurs).

Selon ce rapport validé par le Conseil d'Etat, la qualité et la performance de la desserte de Beaulieu telle qu'elle est déjà planifiée avec la mise en place du réseau 08 semble optimale. Il paraît essentiel aux yeux des motionnaires que dans la poursuite des études, toutes les garanties soient apportées pour le maintien de ce niveau de qualité de desserte.

La variante N1, passant par la Borde, rend les transports publics plus visibles et efficaces, notamment dans le centre et proche des commerces. Ce tracé permet une meilleure requalification de l'espace public et notamment de certains quartiers. Pour finir, ce tracé laisse ouvert le choix de la technologie la plus adaptée aux spécificités de l'entier du tracé ouest–nord.

L'étude des axes forts concerne l'entier de l'agglomération. Elle est conduite par le Canton en collaboration avec les tl. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agira, en temps opportun,

⁴«La première étape de réalisation des axes forts est fixée.» Communiqué de presse du Conseil d'Etat, du 27 mai 2008.

⁵Variante N1 en surface passant par Saint-Martin, Tunnel, Borde et Pontaise.

de mener les études complémentaires en relation avec les impacts du tracé retenu sur l'aménagement local (on peut citer entre autres, si le tracé de la Borde est retenu, aménagement des rues Centrale, Saint-Martin, de l'avenue de la Borde, de la place du Tunnel, reconstruction du front sur la place du Tunnel, ...). L'expérience récente, encore présente dans les esprits, de la mise en œuvre du m2 montre que ces études sont multiples et conséquentes pour la qualité de vie des Lausannoises et des Lausannois. Ce domaine, de compétence communale, ne peut être négligé.

C'est dans cet esprit et conformément à l'article 65 du Règlement du Conseil communal de Lausanne que les motionnaires signataires de cette initiative demandent à la Municipalité de Lausanne de prévoir un crédit d'étude et/ou d'investissement pour la part communale et/ou les aménagements urbains de la construction d'un tramway vers le nord reliant en surface la place de l'Europe à la Blécherette via la rue Saint-Martin et la rue de la Borde en tenant compte des financements cantonaux et fédéraux possibles.

Discussion préalable

M. Giampiero Trezzini (Les Verts): – Un bref rappel: les trois présidents des groupes Socialiste, A Gauche Toute! et Verts, qui ont déjà manifesté leur préférence pour la solution en surface, dite variante N1, ont déposé cette motion au nom des groupes. Je demande son renvoi direct à la Municipalité.

M. Jean-François Cachin (LE): – Les auteurs de cette motion demandent de prévoir un crédit d'étude et/ou d'investissement pour la part communale concernant la construction d'un tramway entre la place de l'Europe et la Blécherette, via la rue Centrale et Saint-Martin. Le groupe LausannEnsemble constate que le Grand Conseil, par l'EMPD 141, et, au niveau lausannois, le préavis 2008/61 demandent des crédits d'étude pour les axes forts de la liste A et B du projet.

Vu ce qui précède et l'importance de ce sujet pour notre ville, le groupe LausannEnsemble demande, en application de l'article 63, alinéa 2 de notre Règlement, de transmettre cette motion à une commission. Parallèlement à cette proposition, LausannEnsemble demande également que la motion Isabelle Truan, INI44 de notre ordre du jour, qui traite du même sujet, soit aussi transmise à une commission, voire à la même.

Le président: – Nous avons bien compris qu'il ne s'agit pas de la motion Voiblet, mais de la motion de M^{me} Truan, qui porte le numéro 45. Ce n'est pas grave. Cinq personnes appuient-elles votre demande? Oui, donc il en sera fait ainsi. Nous pouvons considérer que cette décision fait foi aussi pour le point qui va suivre dans quelques minutes.

Le président : – Nous passons au point suivant, la discussion préalable du postulat de M. Claude-Alain Voiblet, « Prise en charge des déchets et coopération régionale pour l'élimination des déchets et le recyclage ». Il semble que M. Voiblet ne soit pas là...

Passons au point suivant, si vous n'y voyez pas d'inconvénient: la motion de M^{me} Isabelle Truan, « Pour un axe de transport Nord-Ouest lausannois cohérent et fonctionnel ». Pourriez-vous venir à la tribune, s'il vous plaît ?

Motion de M^{me} Isabelle Truan : « Pour un axe de transport Nord-Ouest lausannois cohérent et fonctionnel »⁶

Développement polycopié

Lors de la séance du Conseil communal de mardi 11 novembre 2008, nous avons assisté à un débat sur la future liaison Nord-Ouest de Lausanne. Votre Conseil a ainsi voté, sur une certaine pression populiste, un vœu pour que cette liaison se fasse, depuis le Flon, par la rue Centrale, Saint-Martin, Borde, Pontaise, à la Blécherette. Ce vote était en fait une opposition à un autre tracé, qui se veut plutôt commercial, celui d'une partie de la Municipalité, qui consiste à lier le Flon à Beaulieu par un tracé allant jusqu'à la Pontaise.

● **Les compétences des Autorités lausannoises**

Au préalable et afin de corriger certains faux arguments tenus lors de cette séance, le tracé de cette future liaison relève, de prime abord, de la Commune de Lausanne et non du Canton. Selon la LATC et la LAT, bases légales de l'aménagement du territoire et donc des transports, c'est à la Commune d'établir son plan directeur du sol et des transports, et au Canton de l'entériner s'il est d'accord. Ce n'est pas le contraire, comme le prétendait le syndic.

En d'autres termes, c'est à nous, Conseil communal et Municipalité, de retenir ce qui convient le mieux pour les Lausannois en matière de transport.

Il est toutefois bien entendu que le financement d'une telle liaison est un problème majeur, ce qui fait que tout concept de transport doit être partagé avec les Autorités cantonales et fédérales et, en ce sens, une concertation est nécessaire.

Vouloir donc s'autocensurer, comme on l'a entendu, est une erreur politique!

● **Le choix de tracé**

Nous avons entendu parler dans cet hémicycle de deux variantes, que je me suis permis d'appeler, dans un esprit de raccourci :

⁶BCC 2008-2009, T. I (N° 7/I), p. 580.

- la variante populiste, celle qui passe par les rues Saint-Martin et de la Borde, traversant des quartiers d'habitations populaires ;
- la variante commerciale, celle qui relie le Flon à Beaulieu et qui a comme objectif principal l'aspect commercial et le développement comme foire du Palais de Beaulieu (voir réponse municipale).

On oublie cependant, dans toute cette discussion, quelque chose de fondamental, ce qui est inhérent à toute réflexion sur le transport collectif, soit :

- relier avant tout et faciliter les déplacements du lieu de travail au lieu d'habitat ;
- relier les lieux de consommation et les lieux d'habitat, ou les lieux d'équipement (école, sport, etc.) avec les lieux d'habitat ;
- atteindre une fréquence d'utilisation qui permette de rentabiliser l'investissement, en d'autres termes, le bassin de population desservi doit être en rapport avec le type de transport mis en place ;
- offrir l'attractivité nécessaire (temps du transport, zone desservie, confort...) afin que l'habitant puisse abandonner le transport individuel pour le transport collectif.

● **Les variantes proposées**

La variante populiste touche des quartiers populaires et denses, des zones pratiquement dévolues à l'habitation et proches du centre ville.

Elle se limite donc au seul rapport *habitation-centre ville*. On peut d'ailleurs se poser la question si l'actuel espace dévolu au domaine public (rue Saint-Martin-rue de la Borde) doit encore être affecté au transport par le biais d'un tramway, alors que l'on pourrait prendre une partie de cet espace pour l'aménager en zone de verdure et piétonne, les équipements de ce type faisant cruellement défaut dans ces rues.

La variante commerciale, elle, ne s'adresse qu'au futur commercial de Beaulieu (voir la « Messe Schweiz ») et par ricochet sinueux en prolongation, à la Pontaise, etc.

Si le lien avec une zone commerciale peut être intéressant du point de vue fréquence d'utilisation, il ne faut pas oublier que l'utilisation est occasionnelle. Beaulieu est une foire, dont l'utilisation est ponctuelle, soit, actuellement, entre 40 et 50% des 360 jours de l'an. Ce n'est pas non plus une « Messe » – toujours dans le concept d'une foire – qui fera la différence. Il suffit d'une mauvaise conjoncture comme celle que nous traversons, pour que l'argument « Messe » s'écroule.

● **Le choix d'une variante rationnelle et fonctionnelle**

Comme par art de magie, les Autorités municipales et une bonne partie du Conseil communal ont oublié la reconnaissance, sous forme de plan directeur, *du centre des*

Bergières comme un pôle de développement urbain. Les études (plan directeur et autres) ne servent donc pas toujours comme référence mais comme alibi !

Nous proposons dès lors un autre tracé, fondé sur la cohérence et le fonctionnel d'un transport urbain :

Gare du Flon – Beaulieu – gymnase de Beaulieu – centre et école des Bergières – avenue du Grey (arrêt pour le quartier de Boisy et Pierrefleur) – stade et quartier de la Pontaise – Plaines-du-Loup – Blécherette.

Le tracé de cette variante tient compte, par les diverses affectations et populations desservies, de tout ce qui a été évoqué ci-dessus comme critères, c'est-à-dire *l'indispensable pour un axe de transport cohérent et rentable, ainsi :*

1. *gare du Flon-Beaulieu* : le lien commercial ponctuel (foire) et culturel ;
2. *arrêt gymnase de Beaulieu* : le lien d'équipement régional (gymnase, école primaire, école de commerce, lieux d'intérêt cantonal) et culturel (art brut) ;
3. *arrêt des Bergières* : le lien commercial permanent (centre commercial de quartier), lieu d'emplois et de services (Swisscom), équipement urbain (école des Bergières) ;
4. *arrêt Grey-Pierrefleur* : le lien avec deux zones d'habitation dense ;
5. *arrêt stade de la Pontaise* : le lien au futur stade (rénové ou reconstruit, *sic!*), au quartier de la Pontaise et à l'Administration cantonale BAP (lieu de travail et d'intérêt cantonal) ;
6. *arrêt des Plaines-du-Loup* : le lien avec les futures zones d'habitation denses, la zone sportive et d'emplois World Trade center – KG ;
7. *terminus de la Blécherette* : futur quartier d'habitation, aéroport de Lausanne et P+R.

Compte tenu du bassin de population desservi et la potentialité des usagers qu'il représente, ce tracé présente un fort intérêt d'ordre cantonal, régional et communal.

Nous demandons donc à la Municipalité (voire, à l'Etat de Vaud), par voie de motion, d'incorporer cette 3^e variante pour étude.

Discussion préalable

M^{me} Isabelle Truan (LE) : – Pour les mêmes raisons que celles évoquées par mon collègue Jean-François Cachin, je demande que cette motion soit transmise à une commission. Je souhaite qu'elle soit traitée par celle qui va étudier la motion de M. Trezzini.

Le président : – Merci, Madame Truan. Le Bureau prend note de votre demande, nous pourrions y accéder. Pour la forme, cinq personnes appuient-elles le renvoi en commission ? C'est le cas. Merci, l'objet est liquidé.

Le président : – M. Voiblet est arrivé ; je reviens en arrière, exceptionnellement, pour son postulat, «Prise en charge des déchets et coopération régionale pour l'élimination des déchets et le recyclage». Je l'invite à venir à la tribune pour la discussion préalable.

Postulat de M. Claude-Alain Voiblet :
«Prise en charge des déchets et coopération régionale pour l'élimination des déchets et le recyclage»⁷

Développement photocopié

Le Municipalité est chargée de prendre les mesures appropriées afin de :

- favoriser la coopération régionale dans l'élimination des déchets et le recyclage ;
- contribuer à la mise en place sur le plan régional de stratégies et d'équipements d'élimination des déchets et de recyclage communs ;
- de réaliser un réseau de récupération adapté et souple sur l'ensemble du territoire communal permettant un recyclage de qualité en fonction des filières d'écoulement ;
- mettre en œuvre une communication active se basant sur une politique d'information et de sensibilisation des habitants de notre ville ;
- utiliser de manière optimale les filières d'écoulement et de valorisation des déchets.

Développement

Le développement durable postule en priorité pour une gestion mesurée des ressources et dans ce contexte, toutes les matières qui se prêtent au recyclage doivent être réutilisées. Les lois en vigueur obligent l'élimination des substances nocives ou polluantes selon des processus spéciaux. Au final, ce sont uniquement les objets et les matières qui se prêtent à la combustion qui doivent être amenés dans les centres d'incinération.

Cette tâche complexe est dans les mains des collectivités publiques, de notre Ville en particulier. Cependant, notre Ville est encore bien loin d'un taux de recyclage optimal et d'une stratégie de gestion des déchets qui permette de ménager les ressources limitées qui sont à notre disposition.

De toute évidence, une politique communale pragmatique visant une forte croissance du taux de recyclage et une coopération régionale efficace permettraient rapidement de réduire les coûts et d'améliorer valablement les prestations fournies à la population. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de ménager en priorité les ressources et l'environnement.

⁷BCC 2008-2009, T. I (N° 6/I), p. 437.

Comme le démontrent certaines études, les avantages pour la santé et l'environnement de systèmes d'élimination des déchets structurés, sous forme de centres régionaux bénéficiant de compétence et de savoir-faire, ne sont plus à démontrer. Aujourd'hui l'air, l'eau et le sol doivent être ménagés et les ressources gérées de manière optimale avec une responsabilité sociétale accrue. Les dispositifs faciles d'accès pour l'élimination et le recyclage empêchent l'apparition de petites décharges sauvages et permettent de réduire les coûts et les dommages qui y sont liés.

Avec une stratégie régionale efficace, l'impact sur les volumes de déchets à transporter et à incinérer est positif, les volumes diminuent au même titre que les coûts encourus pour le transport et l'élimination. L'élimination des déchets sur des filières spécifiques peut même, dans certains cas, devenir bénéficiaire pour les collectivités publiques. Au final, on peut admettre que les coûts de transport, d'élimination et d'incinération diminuent nettement, alors même que les recettes de la vente de matières recyclées augmentent. A noter toutefois que les équipements de service, tels que lieux de récupération, de tri ou de recyclage, engendrent quelques dépenses nouvelles. Ce financement est finalement compensé par un retour sur investissement garanti.

Discussion préalable

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Vous connaissez le contenu de ma démarche. Elle découle des travaux de la Commission permanente de politique régionale. Nous avons eu une longue discussion sur la manière de prévoir la prise en charge des déchets. A Lausanne, celle-ci doit aller au-delà des frontières, notamment par rapport à la commercialisation des déchets triés. Plus les volumes sont importants, plus les possibilités sont importantes. C'est dans cette perspective que j'ai déposé cette initiative, que je vous demande de renvoyer à une commission.

Le président: – Merci, Monsieur Voiblet. Etes-vous soutenu par cinq personnes? C'est le cas. Ce postulat sera renvoyé à l'étude d'une commission. Vous pouvez rester là pour le point INI44, Monsieur Voiblet! Il s'agit de votre postulat «Défibrillation rapide et mise en place d'un réseau de premiers répondants». J'ouvre la discussion préalable. Vous avez la parole.

Postulat de M. Claude-Alain Voiblet:
«Défibrillation rapide et mise en place d'un réseau de premiers répondants»⁸

Développement polycopié

Nous chargeons la Municipalité d'étudier la possibilité de :

1. mettre en place un réseau de premiers répondants couvrant la ville de Lausanne;

⁸BCC 2008-2009, T. I (N° 6/I), p. 437.

2. faire en sorte que les rudiments de réanimation cardio-pulmonaire soient enseignés au sein des fonctions de l'Administration en contact avec un large public et, dans la mesure du possible, à toutes les infrastructures publiques à forte concentration de population;
3. envisager pour ce projet des sources de financement diverses sans engager lourdement les finances de la Ville.

Développement

Dans le cadre de notre intervention, nous souhaitons rappeler qu'un arrêt cardiaque peut survenir à tout moment et qu'en pareil cas, les chances de survie dépendent de la rapidité des secours.

Suite à de premières mesures sanitaires, le taux de décès consécutif à un arrêt cardiaque a baissé au cours de ces dernières années; toutefois force est de constater que cette pathologie est fréquente en Suisse. On enregistre entre 5000 à 8000 cas par année hors des structures hospitalières, soit environ un cas toutes les heures. Chez la plupart des patients, le mécanisme de l'arrêt est une fibrillation ventriculaire ou battements extrêmement rapides et désordonnés du cœur, qui ne joue plus son rôle de pompe. Dans ces conditions, il est urgent de pratiquer une réanimation cardio-pulmonaire le plus rapidement possible et de défibriller le patient. Si cela n'est pas le cas, après huit à douze minutes, la personne est atteinte d'une asystolie ou électrocardiogramme plat, qui signifie probablement sa mort.

Aujourd'hui, les chances de survie sans séquelles irréversibles ne sont guère supérieures à cinq pour cent. Dans ce domaine de la santé publique, notre pays n'est pas particulièrement performant au niveau de la comparaison internationale.

La réanimation cardio-pulmonaire multiplie les chances de survie. La phase critique pendant laquelle le cerveau n'est pas oxygéné ne doit en tout cas pas dépasser trois à cinq minutes. Pour dispenser les premiers secours, il faut savoir pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire, disposer d'un défibrillateur (semi-)automatique et, dans le cas idéal, d'un dispositif d'insufflation.

En fonction des faits précités, la chaîne des secours doit dans ces conditions comprendre un maillon supplémentaire, celui de la défibrillation précoce. Mais aujourd'hui, il faut admettre que les services de sauvetage sont responsables de vastes zones; ils ne peuvent par conséquent pas assurer seuls cette tâche dans les délais utiles.

On trouve aujourd'hui sur le marché une offre toujours plus large de défibrillateurs relativement faciles à utiliser par des personnes qui ne sont pas des médecins. Toutefois, l'appareil seul n'augmente pas les chances de survie, il faut de plus qu'il soit utilisé correctement. Il s'agit donc non seulement d'installer plus de défibrillateurs dans les lieux à grand public, mais aussi de mettre en place un réseau efficace de premiers répondants.

Dans ce contexte, on pourrait par exemple imaginer que des secouristes (soit: sapeurs-pompiers, samaritains) interviennent sur les lieux parallèlement au service de sauvetage. Ces secouristes de proximité sont formés spécialement et équipés pour dispenser les premiers secours jusqu'à l'arrivée des services de sauvetage.

A notre connaissance, la région tessinoise et le canton de Soleure ont mis en place un réseau de premiers répondants couvrant en grande partie leur territoire.

Aujourd'hui, ces précurseurs ont acquis un savoir-faire important. D'autres régions mènent des études et développent des projets de ce type.

La défibrillation précoce augmente les chances de survie sans séquelles irréversibles. Conjuguer l'installation de défibrillateurs dans les lieux à forte affluence du public et la mise en place d'un réseau de premiers répondants semble être une stratégie d'avenir pour sauver un maximum de vies à un coût supportable.

Selon nos informations, la région soleuroise a formé plus de 400 sapeurs-pompiers et samaritains depuis l'an 2000. Dans la plupart des cas, une équipe de deux intervenants est suffisante. Le coordinateur de la centrale d'alarme décide en fonction de l'appel d'urgence d'avertir les secouristes par un moyen moderne de communication rapide. Il semble que plus de 1500 interventions ont été effectuées depuis la mise en place du réseau jusqu'à ce jour. En moyenne, les premiers répondants étaient sur les lieux dans les cinq minutes qui suivent l'appel. Ils ont sauvé la vie de seize personnes, ont dispensé les premiers secours à de très nombreuses autres personnes et ont augmenté nettement les chances de survie des patients ayant subi un arrêt cardiaque hors de l'hôpital.

Discussion préalable

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – En regardant ce qui se passe autour de nous dans différentes villes et régions de Suisse, j'ai constaté que depuis quelques années des réseaux de premiers répondants se sont mis en place, pour prendre en charge une défibrillation rapide. Je ne suis pas un spécialiste de ce domaine, mais j'ai constaté, en lisant de nombreux articles, que cette démarche avait permis de sauver des vies, au Tessin et dans le canton de Soleure. De bonnes expériences ont été faites, avec des résultats statistiques incitant à poursuivre cette démarche.

J'ai aussi appris en lisant un article de presse aujourd'hui, qui me rend service, que dans le cadre de l'Euro 2008, les CFF avaient mis en place ce type de dispositif dans les gares accueillant des matches. Il s'agit notamment des gares de Bâle, de Zurich, de Genève et de Berne. Les CFF ont décidé de poursuivre cette démarche en affirmant que le besoin est réel. A la gare de Lausanne, il semble qu'une telle installation n'existe pas.

Je l'ai dit, je ne suis pas un spécialiste, mais je souhaite qu'une commission puisse étudier cette proposition. Je demande aussi le renvoi de ce postulat en commission.

Le président : – Merci, Monsieur Voiblet. Je vois que M. Fabrice Ghelfi demande la parole. A ce sujet ?

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Je désirais intervenir pour l'objet précédent, Monsieur le Président. Pour demander que ce soit la Commission permanente de politique régionale qui traite le postulat précédent.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – J'interviens dans le sens de M. Voiblet. La presse signale aujourd'hui que certains de mes collègues pratiquent ce système. Je ne sais pas si je suis une experte, mais il est couramment utilisé. L'idée est intéressante, mais elle nécessite d'instaurer une formation autour du défibrillateur ainsi que de nombreuses autres mesures permettant de l'utiliser à bon escient et de faire les gestes qui comptent. C'est plus complexe qu'il n'y paraît. Le travail de la commission à ce sujet sera très intéressant, et notamment aussi pour en évaluer les implications financières.

Le président : – Merci, Madame Peters. Cinq personnes soutiennent-elles la proposition de M. Voiblet de renvoyer son postulat en commission ? C'est le cas. Il sera donc fait de la sorte. Merci, Monsieur Voiblet.

Le président : – Monsieur Voiblet, restez là, je vous en prie, il reste un de vos postulats : « Les eaux usées lausannoises seront-elles sources d'énergie ? » J'ouvre la discussion préalable.

Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Les eaux usées lausannoises seront-elles sources d'énergie ? »⁹

Développement polycopié

A l'exemple de plusieurs collectivités de Suisse, nous demandons à la Municipalité d'envisager la possibilité d'utiliser les capacités calorifiques de certaines canalisations des eaux usées de la ville par l'étude des trois points suivants :

1. Définir le potentiel énergétique représenté par l'exploitation du réseau de canalisation des eaux usées de la ville de Lausanne.
2. Mener une étude permettant de vérifier que la mise en œuvre d'un tel concept permet d'obtenir un retour sur les investissements qu'il faudrait consentir.
3. Si la démarche s'avère pertinente, proposer des mesures techniques utiles ainsi que les mesures financières incitatives pour promouvoir ce type de projet novateur.

⁹BCC 2008-2009, T. I (N° 7/I), p. 580.

Développement

A l'exemple de pays étrangers voisins, nous constatons l'éclosion de plusieurs projets d'utilisation de la valeur calorifique du réseau des eaux usées comme source d'énergie. La Commune de Villars vient de réaliser un projet permettant de chauffer plusieurs dizaines d'appartements. Cette technologie a fait son apparition dans la région bâloise voici quelques mois et selon certains spécialistes, le potentiel dans notre pays permettrait la production de chaleur utile pour chauffer un ménage sur huit.

Cette technologie est prometteuse et permet d'utiliser une source de chaleur, produite par la consommation des ménages et les matières fécales, qui n'est actuellement pas exploitée. Force est de constater, selon les premières études, que les villes avec une concentration suffisante d'habitations, donc une forte production de chaleur qui s'élimine par les eaux usées, avec de gros volumes sur de très courtes distances, représentent un potentiel intéressant.

Cette énergie «renouvelable» est en suffisance et ne risque pas de manquer. Il semble que cette technique permet de réduire les émissions de CO₂ dans l'atmosphère de plus de 75%. Une étude de «SuisseEnergie» montre que la consommation d'eau par ménage est de 160 litres par jour. Cela équivaut à un rejet de plus d'un milliard de litres d'eau tiède dans les canalisations de notre pays. Il semble que le potentiel de cette source d'énergie, qui se trouve en suffisance à quelques mètres sous nos pieds, serait de plus de 2'000'000 de kWh d'énergie thermique par an.

Discussion préalable

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Je ne suis pas non plus un spécialiste dans ce domaine. Mais j'ai une formation technique qui m'a permis d'apprécier divers dossiers relatés par les médias, électroniques et écrits. En recherchant sur Internet, j'ai réalisé que des entreprises proposent des canalisations qui permettent, lors du traitement des eaux usées, de récupérer les calories dégagées par ces installations et de les transformer en chaleur. Evidemment, cela demande un certain rendement. Une expérience a été menée à Villars, qui fait suite à de nombreuses autres, menées en France. L'expérience de Villars paraît très positive, puisque l'installation de ce système a permis de réduire à environ 60% les besoins calorifiques. Comme Lausanne est une ville à forte densité, avec des kilomètres de canalisations, la «matière première» – pardonnez l'expression – ne devrait pas manquer au cours des prochaines années. Je souhaite que ce genre de démarches puisse être étudié.

Le président: – Merci, Monsieur Voiblet. Si je vous ai bien compris, vous demandez le renvoi en commission. Etes-vous soutenu par cinq personnes? C'est le cas. Ce sera fait. Je crois que c'est tout pour ce qui vous concerne.

Le président: – J'appelle M. Pierre-Antoine Hildbrand pour sa motion: «Services industriels – plus de lumière sur les coûts de l'électricité». J'ouvre la discussion préalable.

Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand : «Services industriels – plus de lumière sur les coûts de l'électricité»¹⁰

Développement polycopié

Tradition d'innovations, sécurité de l'approvisionnement, lourds investissements historiques et stratégies complexes dans un environnement qui ne l'est pas moins, les Services industriels sont un des fleurons de l'Administration lausannoise. Leur rôle s'étend d'ailleurs sur plusieurs communes, jusqu'à Nyon pour le gaz, Savigny et Lutry pour l'électricité. La Ville soutient ce rayonnement en étant actionnaire de plusieurs entreprises productrices, distributrices ou grossistes en énergie.

Sur le plan financier, cette politique a permis, pour la seule électricité, un bénéfice net de Fr. 46 millions en 2007. Le budget 2008 prévoit pour sa part Fr. 47 millions. Cette réussite dans un environnement économique agité n'est pourtant pas sans revers. Les Lausannois payent depuis longtemps plus cher qu'ailleurs. Ils pourront encore le constater dès le 1^{er} janvier 2009 avec des hausses d'environ 15% selon les chiffres publiés par les SIL. Certains accuseront la libéralisation partielle de l'approvisionnement électrique, d'autres constateront que le marché de l'électricité est à 80% en mains publiques. Ces incertitudes font passer les prévisions de bénéfices pour 2009, malgré la hausse, à Fr. 39 millions, soit une baisse de 18% selon le budget de la Ville.

La situation de la Ville est risquée. Les pressions sur les prix et sur ses marges vont s'accroître du fait de la concurrence et des décisions des Autorités de régulation. A cela s'ajoutent l'insécurité liée aux cadres législatifs et réglementaires ainsi que l'interconnexion des marchés européens de l'électricité. Dans le même temps, la Ville va devoir consentir d'importants investissements pour maintenir sa production, qui couvre actuellement 35% de ses besoins. Enfin les taux d'intérêts des emprunts risquent de ne pas être toujours aussi favorables.

Comme l'a fait remarquer récemment le surveillant des prix, l'augmentation ou le maintien à un niveau élevé des versements et des prestations à la collectivité publique ont une part de responsabilité dans le prix de l'électricité. Dans beaucoup de cas, ces prélèvements visent à améliorer les finances de la Commune sans passer par l'instrument impopulaire de l'augmentation des impôts. Mais au final, il est de la responsabilité des Autorités publiques, respectivement des citoyens de décider du financement adéquat des

¹⁰ BCC 2008-2009, T. I (N° 7/I), p. 580.

politiques publiques. Cela suppose d'abord qu'ils disposent des informations nécessaires.

Le budget et les comptes sont les principales sources d'informations et de décisions d'un législatif communal. Ils lui permettent d'avoir une vision d'ensemble et de comparer les prévisions, les écarts et leurs motifs. Cela est très ardu s'agissant des SIL. D'une part, il s'agit d'une direction, sans personnalité juridique, soumise comme les autres aux règles de la Loi sur les communes (LC ; RS 175.11) et au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom ; RS 175.31.1).

Toutefois, l'ampleur des investissements, leurs durées prévisible les justifications de certains timbres et tarifs soumettent aussi les SIL à l'autorité de la Commission fédérale de l'électricité, vu la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl ; RS 734.7). Celle-ci exige l'établissement de comptes annuels et une comptabilité analytique à son article 11, selon des règles particulières à cette activité économique.

Pour des motifs en partie historiques et afin de répartir totalement les coûts des services internes (Développement stratégique, Comptabilité et finances, Magesi) sur les différents services techniques (Electricité, Gaz et chauffage à distance, Multimédias), il existe pour ce faire les rubriques budgétaires et comptables 390 et 490. Si elles permettent approximativement de saisir la réalité financière nette de certaines ventes aux consommateurs, ces rubriques brouillent et diluent aussi les responsabilités des chefs de services.

D'autre part, la direction «Administration générale et Finances» prête des sommes aux autres directions pour différents investissements. Entre 2008 et le budget 2009, les intérêts demandés aux SIL ont diminué, passant de 5% à 4,5%. Cela reste au-dessus des taux du marché et cela influence négativement la performance des SIL. Afin d'apporter une meilleure transparence aux flux internes au ménage communal, il conviendrait de connaître les justifications des différentes pratiques ayant cours.

Par cette motion, le soussigné demande à la Municipalité de Lausanne de bien vouloir étudier :

1. Une modification du modèle comptable afin de séparer les éléments budgétaires et comptables, soumis au contrôle démocratique du Conseil communal, des éléments analytiques approximatifs que constituent les imputations internes (rubriques 390 et 490) du budget et des comptes des SIL ;
2. Une harmonisation des taux d'intérêts appliqués aux différents services de la Ville par la direction «Administration générale et Finances» ;
3. Une réactualisation du préavis 120/1999 relatif à la préparation à l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz.

Discussion préalable

M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE) : – La question des prix de l'électricité agite et agitera encore longtemps les consommateurs et les Autorités lausannoises. La motion que je vous sou mets vise trois objectifs. D'abord régler la question des imputations internes au sein de la comptabilité des SIL. Il s'agit d'un système comptable partiellement différent des autres directions. D'autre part, harmoniser les taux d'intérêts appliqués aux différents services de la Ville. Et enfin, actualiser le préavis 120/1999 relatif à la préparation et à l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz. Quelques watts sont passés dans les câbles depuis lors.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Je voudrais, au nom de la Municipalité, demander le renvoi de cette motion à une commission. Les questions que soulève M. Hildbrand sont tout à fait consistantes, mais il me semble important que nous puissions informer au moins une délégation de ce Conseil sur ces postes budgétaires un peu particuliers que sont les 390 et 490, qui permettent de répartir les coûts des services généraux dans les services techniques. D'autres coûts, d'ailleurs, sont imputés aux Services industriels et apparaissent dans d'autres rubriques. Ces coûts sont liés à des prestations services et à d'autres directions.

D'autre part, la demande de réactualisation du préavis de 1999 montre que M. le conseiller communal Hildbrand a d'excellentes lectures. Nous pouvons tout à fait répondre à cette demande, mais nous pouvons aussi montrer au Conseil communal que nous avons déjà partiellement procédé à cette réactualisation et traité ces questions en particulier par des réponses à des interpellations que vous nous avez adressées.

Pour faire le bilan de toutes ces données techniques en matière budgétaire et comptable, ainsi que stratégiques avec les éléments liés à l'évaluation par la Ville de l'ouverture des marchés et de ses incidences pour les finances et pour la politique énergétique de la Ville, il me paraît important que nous puissions en discuter en commission.

Le président : – Merci, Monsieur Pidoux. Il en sera fait ainsi. La discussion est close.

Le président : – Je passe au point suivant de l'ordre du jour et j'appelle M^{me} Françoise Longchamp à la tribune pour la discussion préalable au sujet de sa motion «demandant à la Municipalité d'étudier une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne, d'introduire une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux ainsi que le MCH2». J'ouvre la discussion préalable.

Motion de M^{me} Françoise Longchamp demandant à la Municipalité d'étudier une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne, d'introduire une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux ainsi que le MCH2¹¹

Développement polycopié

Présentation du budget et des comptes de la Commune

La lecture et l'étude de la brochure tant des comptes que celle du budget de la Commune de Lausanne représentent souvent une opération fastidieuse pour les conseillers communaux. L'élu communal n'a pas, en effet, sous les yeux une vision rapide et globale des modifications de postes de travail, ou leur transfert d'une direction à l'autre, un commentaire rapide et simple des raisons d'augmentations ou de diminutions apportées aux charges et aux revenus par rapport au budget voté ou aux comptes de l'année précédente.

Par comparaison, et même si au niveau cantonal cela n'est pas complètement satisfaisant, la présentation du budget et des comptes de l'Etat de Vaud faite dans les documents à la disposition d'un député, facilite grandement ses travaux.

Nous demandons donc à la Municipalité de bien vouloir étudier une nouvelle présentation tant des comptes que du budget de la Commune comportant :

- une page de renseignements complémentaires, page par page, en regard des postes du budget ou des comptes ;
- une information sur les transferts de postes d'une direction à l'autre, afin d'éviter les pages blanches ;
- un tableau récapitulatif des charges et des revenus de toutes les directions d'après leur nature ;
- un tableau comparatif des charges et des revenus par service sur 10 ans ;
- un tableau des investissements pour l'année à voter, avec date du préavis, dépenses brutes, recettes, et dépenses nettes ;
- un tableau explicatif comportant les amortissements des dépenses d'investissement pour l'année du budget à voter ;
- un tableau présentant les intérêts de la dette à long terme, intérêts, durée de l'emprunt, etc. ;
- pour les comptes, une colonne supplémentaire présentant les écarts entre les résultats de l'année et ceux de l'année précédente.

Cette liste ne se veut pas exhaustive.

¹¹ BCC 2008-2009, T. I (N° 7/I), p. 580.

Introduction de la comptabilité analytique et du Modèle comptable harmonisé (MCH2)

L'actuel modèle comptable des Cantons et des Communes suisses a été introduit progressivement à partir de la fin des années 80. Au fil des années, les exigences de transparence, de cohérence et d'harmonisation se sont encore renforcées.

Si l'on veut piloter avec succès une Administration, il est nécessaire d'en connaître les prestations et le coût de ces prestations. Pour accélérer le processus d'amélioration de manière continue et planifier l'optimisation des prestations et/ou des coûts, il faut en plus d'un inventaire de ces prestations et de ces coûts, des valeurs concrètes (prestations et coûts complets préétablis), qui trouvent leur place dans des plans, des objectifs et dans leur mise en œuvre. Afin de pouvoir contrôler, à la fin d'une période comptable, en comparant les coûts budgétisés et les coûts effectifs, si les objectifs prévus ont été atteints, il est nécessaire d'introduire une comptabilité analytique dans la gestion de la Commune.

La mise en place et la tenue d'une comptabilité analytique peut entraîner des coûts importants qui ne sont justifiés que s'ils permettent des économies correspondantes ou par des exigences de gestion particulières, comme la vente de prestations à caractère commercial.

Le développement pris par la comptabilité analytique, la gestion par prestations, ont rendu nécessaire l'élaboration d'un nouveau modèle comptable harmonisé, le MCH2, adopté en janvier 2008 par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

Le MCH2 permet, entre autres, de mieux harmoniser la présentation des comptes entre les Cantons et les Communes, d'accroître la transparence en particulier en ce qui concerne les opérations extraordinaires telles qu'amortissements, provisions, etc., et de faciliter la mise en route du projet de RPT.

L'introduction du MCH2 aura également pour conséquence concrète la refonte de la présentation d'un nouveau fascicule des comptes et des budgets.

Le Conseil d'Etat vaudois envisage d'introduire le programme MCH2 d'ici à 2012.

Au vu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité d'étudier une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne, de procéder à une analyse de rentabilité d'une mise en place d'une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux et de planifier l'introduction du programme MCH2 dès 2012.

Discussion préalable

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Cette motion est en trois volets. Le premier demande une présentation meilleure

et plus efficace du budget et des comptes de la Commune, qui permette aux conseillers communaux de faire une lecture rapide et globale des modifications apportées par rapport au budget voté et aux comptes de l'année précédente. On pourrait par exemple s'inspirer des documents mis à la disposition des députés. J'ai avec moi le budget 2008 du Canton de Vaud. Si quelqu'un veut le consulter pour voir ce dont je parle, il est à disposition.

Le deuxième volet demande l'introduction de la comptabilité analytique. Si l'on veut piloter avec succès l'Administration, il est nécessaire d'en connaître les prestations et le coût de celles-ci. Pour accélérer le processus d'amélioration de manière continue et planifier l'optimisation des prestations et/ou des coûts, il faut – en plus d'un inventaire de ces prestations et de ces coûts – des valeurs concrètes, prestations et coûts préétablis, qui trouvent leur place dans des plans, des objectifs et dans leur mise en œuvre. A la fin d'une période comptable, pour pouvoir contrôler si les objectifs prévus ont été atteints, en comparant les coûts budgétisés et les coûts effectifs, il est nécessaire d'introduire une comptabilité analytique dans la gestion de la Commune.

Le troisième volet demande l'introduction du modèle comptable harmonisé (MCH2). En janvier 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances a adopté ce nouveau modèle comptable. Le Conseil d'Etat vaudois envisage d'introduire le MCH2 dès 2012. Ce programme permet entre autres d'harmoniser la présentation des comptes entre le Canton et les Communes, d'accroître la transparence, en particulier en ce qui concerne les amortissements, les provisions, etc., et de faciliter la mise en route du projet RPT.

Afin d'accélérer les travaux et de permettre à la Municipalité de nous proposer une nouvelle présentation du budget 2010 déjà, je demande que cette motion soit transmise directement à la Municipalité.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Il est facile de décréter la modification d'un système qui générera probablement, si on répond à toutes les demandes de M^{me} Longchamp, plusieurs centaines voire plusieurs milliers d'heures/hommes. Comme il s'agit d'une motion et pas d'un postulat, il est indispensable que nous évaluions collectivement la situation et ce que nous voulons vraiment faire dans le cadre d'une commission. (*Revient au micro après l'avoir quitté pour ajouter quelques mots.*) Je ne fais pas souvent ce genre de démarches au nom de la Municipalité, mais je ne voudrais pas qu'on ait l'impression qu'il suffit de dire pour que ce soit fait.

Le président: – M^{me} Solange Peters a aussi demandé la parole. C'était la même chose? Bien. Il sera fait comme le syndic le demande. Cet objet sera renvoyé à une commission. Merci, Madame Longchamp.

Le président: – Pour le point suivant, INI49, je demande à M. Alain Hubler de nous rejoindre pour la discussion préalable au sujet de sa motion: «Du gaz? De l'air! (*bis*)».

Motion de M. Alain Hubler et consorts:
«Du gaz? De l'air! (*bis*)»¹²

Développement polycopié

Les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, sont, en Suisse en grande partie imputables au trafic automobile. La pollution automobile et la production de gaz à effet de serre est étroitement liée au type de carburant utilisé.

Selon une étude¹³ de l'EMPA¹⁴ et de l'EPFZ publiée en novembre 2007 et portant sur la comparaison des différents modes de propulsion des véhicules automobiles, il apparaît que:

Les plus propres sont les voitures à gaz naturel. Leurs émissions de CO₂ sont de 21% inférieures à celles des voitures à essence et de 11% à celles des voitures diesel, et ce sont aussi elles qui contribuent le moins à la formation d'ozone.

Si le gaz naturel n'est pas le combustible miracle qui évite toute pollution, il semble cependant être actuellement celui qui permet d'économiser au maximum les ressources de la planète et la planète elle-même.

Du point de vue des réserves de gaz naturel, les SI de Genève relèvent:

Le gaz naturel est issu de gisements souvent liés, mais pas toujours, aux réservoirs pétroliers. C'est donc une énergie fossile. Toutefois, contrairement au pétrole, la découverte de nouveaux gisements continue et les réserves de gaz sont aujourd'hui supérieures aux réserves de pétrole.

Le gaz est aussi mieux réparti géographiquement et n'exige pas d'installations de raffinage compliquées.

Une fois extrait du sol, on débarrasse le gaz de la vapeur d'eau, du soufre et de certains hydrocarbures lourds qu'il contient. Puis il est acheminé par gazoduc ou méthanier vers les stations où il est comprimé.

Du point de vue du coût d'exploitation, un véhicule à gaz permettrait d'économiser, selon Gazmobile¹⁵, environ Fr. 700.– par année pour 15'000 kilomètres. Cet avantage économique est confirmé par le fait que depuis le 1^{er} juillet de cette année, la Loi sur l'imposition des huiles minérales

¹² BCC 2008-2009, T. II (N° 9/I), p. 26.

¹³ http://www.novatlantis.ch/fileadmin/downloads/veranstaltungen/Bach_Mobi-Fruehstueck08_20080118.pdf

¹⁴ <http://www.empa.ch/plugin/template/empa/1086/65654/---/1=3>

¹⁵ <http://www.vehiculeagaz.ch>

accorde un allégement fiscal en faveur des carburants ménageant l'environnement.

La Ville de Lausanne est d'ailleurs parfaitement consciente des avantages du gaz puisqu'elle encourage les particuliers à acheter de tels véhicules en accordant une subvention de Fr. 1000.– par véhicule.

Enfin, et ce n'est pas à négliger, par son Service du gaz, la Ville de Lausanne commercialise du gaz naturel et met à disposition cinq stations de remplissage en ville.

Pourtant, paradoxalement, il n'y a pratiquement que les Services industriels qui font l'acquisition de véhicules fonctionnant au gaz naturel. Cet état de fait est contradictoire avec la politique environnementale et énergétique de la Ville.

Pour toutes ces raisons et aussi afin de montrer l'exemple en matière de développement durable et de mobilité en zone urbaine, les motionnaires ci-dessous demandent à la Municipalité de Lausanne :

d'acquérir des véhicules à gaz, en lieu et place de véhicules à essence ou à diesel, chaque fois qu'aucune contigence technique prioritaire ne s'y oppose.

Discussion préalable

M. Alain Hubler (AGT) : – Cette motion « Du gaz ? De l'air ! » s'appelle « bis » parce qu'une motion similaire a déjà été déposée au Conseil intercommunal des taxis – pour être bref dans son appellation. Cette motion a d'ailleurs obtenu un certain succès puisqu'elle a été votée à l'unanimité. Actuellement, l'Association intercommunale des taxis propose des réductions sur le prix du gaz ainsi que sur les cotisations à la centrale pour les taxis qui utiliseraient ce combustible. Cette idée de motion est partie du fait que la Ville de Lausanne, par ses Services industriels, vend du gaz. Or très peu de véhicules roulant au gaz sont utilisés en ville de Lausanne. Selon moi, c'est pratiquement de la haute trahison puisque les véhicules utilisés par les services publics lausannois fonctionnent généralement à l'essence ou au diesel, achetés à de grands groupes pétroliers, sans passer par la Ville.

Donc cette motion demande que autant que faire se peut, c'est-à-dire si aucune contigence technique prioritaire ne l'empêche, la Ville achète des véhicules à gaz en lieu et place des véhicules à essence ou à diesel.

M. Jean-François Cachin (LE) : – Par cette motion, son auteur et ses cosignataires demandent à la Municipalité d'acquérir des véhicules à gaz en lieu et place de véhicules à essence ou diesel chaque fois qu'aucune contigence technique ne s'y oppose. A ma connaissance, la Municipalité a déjà proposé aux différents services de l'Administration communale lausannoise d'acquérir de tels véhicules. Vu ce qui précède et dans le but de connaître les réflexions et les décisions prises à ce sujet, le groupe LausannEnsemble

demande, en application de l'article 63 alinéa 2 de notre Règlement, de transmettre cette motion à une commission.

Le président : – Merci, Monsieur Cachin. Votre demande est-elle appuyée par cinq personnes ? C'est manifestement le cas. Il en sera fait ainsi. L'objet est liquidé.

Le président : – Nous passons au point suivant, INI50. Je demande à M^{me} Elisabeth Müller de nous rejoindre à la tribune pour la discussion préalable au sujet de son postulat : « Pour un véritable P+R à Vidy ». Je vous donne la parole.

Postulat de M^{me} Elisabeth Müller :
« Pour un véritable P+R à Vidy »¹⁶

Développement polycopié

Dans l'idéal, un parking-relais se situe à l'entrée d'une ville et permet à la totalité des automobilistes qui atteignent la ville d'y laisser leur voiture et de continuer leur chemin avec les transports publics. Dans l'idéal, toujours, les automobilistes qui arrivent aux portes de la ville sont uniquement ceux qui n'ont pu abandonner leur voiture à une gare ou une station de bus plus proches de leur domicile. En outre, ce sont plutôt des usagers occasionnels que réguliers¹⁷.

Dans le cadre du projet Métamorphose, la Municipalité a l'intention de construire un nouveau parking-relais à Vidy¹⁸. Pour l'instant cependant, ce parking ne semble pas destiné à accueillir l'ensemble des automobilistes entrant en ville à cet endroit. D'après les rapports-préavis cités plus haut, le nouveau parking devrait simplement remplacer le P+R de Provence et répondre aux nouveaux besoins de stationnement liés à l'urbanisation des Prés-de-Vidy. On a l'impression que ce nouveau P+R viendra simplement s'ajouter aux sept autres parkings-relais ou P-only qui s'offrent aux pendulaires le long de la route de Vidy et de l'avenue de Rhodanie. Il s'agit des P-only Chamberonne, CIO, Samaranch, Fontaine-de-Cuivre, Chalet-des-Bains, Bellerive et du P+R Ouchy. Au total 1567 places de stationnement. Le P+R Ouchy permet de stationner jusqu'à 24 heures et est réservé aux utilisateurs des transports publics. Il faut, en effet, acheter un titre de transport tl (carte journalière ou abonnement mensuel) pour pouvoir y stationner. Les P-only permettent également de stationner jusqu'à 24 heures (tarifs : Fr. 2.–/heure ou Fr. 5.–/jour) mais le stationnement y est indépendant de l'utilisation des tl. Ces parkings permettent aux automobilistes de pénétrer dans la ville, ce qui est évidemment regrettable au niveau de la pollution et des autres

¹⁶ BCC 2008-2009, T. II (N° 9/I), p. 26.

¹⁷ Voir postulat d'Ulrich Doepper « Pour des P+R urbains plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur domaine privé ». (BCC 2007, T. II, p. 231).

¹⁸ Rapports-préavis N° 2007/19 (p. 25) et N° 2008/29 (p. 5).

nuisances liées à l'automobile. De plus, comme celui du Signal, ces parkings sont situés dans une zone de détente et en réduisent sensiblement la surface et la qualité.

Ainsi, il me semble que le futur parking-relais de Vidy devrait être suffisamment spacieux pour permettre de supprimer non seulement le P+R de Provence, mais également les parkings susmentionnés. Cela supposerait naturellement que la nouvelle installation comporte plusieurs étages. De plus, à quelques tours de roue des Prés-de-Vidy, bien en évidence, se trouve le vaste parking de l'UNIL-Dorigny. Là aussi, le bon sens voudrait que les voitures stationnant sur cette aire puissent être logées dans le nouveau P+R.

Pour l'instant, dans les P+R ou P-only lausannois, aucune tentative n'est faite pour filtrer les usagers, c'est-à-dire faire en sorte que ces parkings soient utilisés prioritairement par certains types d'usagers (ceux ne disposant pas de transports publics en amont de la ville et les usagers occasionnels, comme mentionné plus haut). Ceci a pourtant été demandé récemment par notre Conseil pour le parking-relais qui se construit à Vennes¹⁹.

Je demande donc à la Municipalité:

- d'adapter la capacité du nouveau parking-relais de Vidy de façon à permettre de supprimer les P-only Chamberonne, CIO, Samaranch, Fontaine-de-Cuivre, Chalet-des-Bains, Bellerive et le P+R Ouchy;
- d'aménager en parc ou de planter d'arbres les parkings ainsi supprimés afin de rehausser la valeur des rives du lac en tant que lieu de détente;
- d'entreprendre des négociations pour pouvoir intégrer le parking de l'UNIL-Dorigny au nouveau parking-relais de Vidy;
- de favoriser, dans ce nouveau parking, certains types d'usagers afin d'améliorer son bilan énergétique et environnemental;
- d'adapter la desserte en transports publics entre la Bourdonnette et Ouchy de façon à ce que les automobilistes qui laissent leur voiture dans le nouveau parking-relais puissent rapidement arriver à destination.

Je demande que ce postulat soit directement transmis à la Municipalité.

Discussion préalable

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts): – Dans le cadre du projet Métamorphose, la Ville veut construire un P+R à Vidy. Il doit remplacer le P+R de Provence, sur lequel seront construits des logements. Dans mon postulat, je demande que ce nouveau P+R à Vidy soit suffisamment grand pour pouvoir aussi se substituer aux nombreux parkings se trouvant entre la Bourdonnette et Ouchy, qui mitent les rives du lac.

¹⁹Préavis N° 2006/56 (BCC 2006-2007, T. I, pp. 676-693).

M^{me} Adozinda Da Silva (LE): – Pour le postulat de M^{me} Müller, «Pour un véritable P+R à Vidy», Lausann-Ensemble pense qu'une discussion préalable en commission est importante et utile. Au nom de LausannEnsemble, je propose que ce postulat soit renvoyé en commission.

Le président: – Votre proposition est-elle appuyée par cinq personnes? C'est manifestement le cas. Il en sera donc fait ainsi. Ce point est liquidé. Merci, Madame Müller.

Le président: – Dernière initiative, le projet de Règlement de M. David Payot: «Pour que le Conseil communal puisse prendre (bonnes) résolutions!» M. David Payot est de retour pour la discussion préalable.

Projet de règlement de M. David Payot: «Pour que le Conseil communal puisse prendre de (bonnes) résolutions!»²⁰

Développement polycopié

Préambule

Un certain nombre de Communes vaudoises connaissent la résolution «simple», indépendante de toute interpellation. Sans valeur contraignante, la résolution permet toutefois au Conseil communal de prendre position sur un sujet et de le communiquer, sans passer par la Municipalité et sans susciter de surcroît de travail à la Municipalité ou à l'Administration. Il s'agit d'un texte court, soumis aux conseillers communaux à l'avance, voté et relayé par le Bureau du Conseil communal ou le Secrétariat municipal s'il est adopté par l'assemblée.

Considérant la résolution comme un outil intéressant et de nature à limiter les interpellations urgentes ou non dans notre Conseil, nous proposons le texte ci-dessous, inspiré de celui du Règlement du Conseil communal de Renens.

Art. 68 bis – Résolution

Chaque membre du Conseil peut proposer une résolution au Conseil communal. La résolution consiste en une déclaration ou un vœu sans effet contraignant, en relation avec un objet traité (art. 68 – Interpellation) ou avec l'actualité. Celle-ci doit être appuyée par cinq membres du Conseil au moins.

La résolution est portée à l'ordre du jour au début de la séance suivant son dépôt, ou est reportée à la séance suivante, sur décision du Conseil.

²⁰BCC 2008-2009, T. II (N° 9/I), p. 26.

La résolution est mise en discussion avant d'être votée sur le fond. En cas d'acceptation, le bureau du Conseil communal ou le secrétariat de la Municipalité lui donne la suite qu'il convient.

L'application de l'article 68 est réservée.

Discussion préalable

M. David Payot (AGT) : – En discutant avec des conseillers communaux rennais, j'ai constaté que lorsque je leur parlais d'interpellations et de résolutions, ils avaient une autre définition que moi. J'ai fini par comprendre que c'était dû au fait que leur Règlement leur permet de déposer une résolution à discuter à la séance suivante du Conseil. Il s'agit d'une prise de position du Conseil communal qui peut être adressée à une personne de leur choix puisqu'elle n'est pas contraignante. Cette possibilité me semble intéressante, elle évite de passer systématiquement par la voie de l'interpellation et de solliciter une explication circonstanciée de la Municipalité ou de l'Administration communale avant de prendre une résolution. Cela permet aussi d'adresser une résolution à une autre Autorité que la Municipalité. Vu le sujet, cela mérite d'être discuté dans une commission.

Le président : – Votre demande est-elle appuyée par cinq personnes? C'est le cas. Je vous remercie, cet objet est liquidé.

Le président : – Nous pouvons passer aux rapports. Nous commençons par l'urgence demandée par la Municipalité pour le préavis 2008/21, «Ecole et Centre de vie enfantine de la Bourdonnette. Demande d'un crédit complémentaire». J'appelle à la tribune M. Yves-André Cavin pour rapporter sur cet objet.

Ecole et centre de vie enfantine de la Bourdonnette

Demande d'un crédit complémentaire

Préavis N° 2008/21

Lausanne, le 23 avril 2008

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Dans sa séance du 17 mai 2005¹, votre Conseil a adopté les conclusions du préavis N° 2005/12 du 17 février 2005, intitulé «Ecole et centre de vie enfantine de la Bourdonnette – assainissement complet des bâtiments – construction d'une nouvelle salle polyvalente et d'un couvert pour l'école – augmentation de la capacité d'accueil du centre de vie enfantine – création d'un nouvel APEMS». Il a ainsi alloué à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 3'200'000.–. Une communication datée du 26 mars 2007 à votre Conseil annonçait un dépassement de ce crédit. Le présent préavis a pour objet de renseigner le Conseil sur l'origine du dépassement et de solliciter un crédit complémentaire de Fr. 820'000.–.

2. Historique du dépassement

Le préavis prévoyait des travaux répartis sur trois ans. Après avoir réalisé les travaux prévus en 2005 et 2006, il s'est avéré que le solde du crédit d'investissement serait insuffisant pour assurer la totalité des travaux prévus. En outre, au terme de l'année 2007, il est apparu que l'étanchéité présentait des faiblesses imprévues inquiétantes. Dans le centre de vie enfantine, la consolidation et le traitement de la charpente métallique des couverts se sont révélés indispensables.

Après les premières interventions, l'état général du bâtiment est apparu bien plus dégradé qu'initialement prévu. En effet, il y a lieu de noter que l'évaluation des travaux était particulièrement difficile vu que des parties de l'ouvrage étaient cachées par des faux plafonds, gaines techniques et autres éléments des structures. Ce n'est que lors de leur démontage, et de celui des façades, que sont apparus la déficience voire l'inexistence d'isolation thermique, la discontinuité des parois coupe-feu et le mauvais état du câblage électrique.

S'ajoute à cela la création d'un W.-C. handicapé réclamé lors de la mise à l'enquête, la modification du réseau de ventilation ainsi que la végétalisation de la toiture indispensable pour augmenter l'isolation thermique et améliorer l'aspect environnemental.

Enfin, des travaux supplémentaires (entretien différé) ont également été réalisés : remplacement de stores extérieurs, modification de canalisations et remplacement d'appareils sanitaires. D'autres interventions seront aussi impératives telles que le traitement de la carbonatation de la façade de la salle de rythmique, la remise en état de la ventilation de la cuisine du centre de vie enfantine et des locaux sanitaires ainsi que les protections des menuiseries en bois.

¹BCC 2005-2006, T. I, pp. 12 à 18.

3. Situation au 31 décembre 2007

	Budget	Dépenses	Solde
1. Travaux secteur Centre de vie enfantine			
CFC 11 : démolition, démontage	73'000.—	59'083.—	13'917.—
CFC 13 : clôtures	3'000.—	9'151.15	- 6'151.15
CFC 20 : terrassements	—	—	—
CFC 21 : gros œuvre 1	126'000.—	166'152.—	- 40'152.—
CFC 22 : gros œuvre 2	302'780.—	455'125.70	- 152'345.70
CFC 23 : installations électriques	106'900.—	159'964.35	- 53'064.35
CFC 24 : installations chauffage	48'400.—	39'422.—	8'978.—
CFC 25 : installations sanitaires	131'000.—	147'707.—	- 16'707.—
CFC 27 : aménagements intérieurs 1	238'000.—	179'824.25	58'175.75
CFC 28 : aménagements intérieurs 2	226'000.—	240'845.15	- 14'845.15
CFC 29 : honoraires	17'500.—	54'445.60	- 36'945.60
CFC 30 : équipements d'exploitation	10'000.—	9'950.30	49.70
CFC 40 : aménagements extérieurs	29'200.—	68'700.—	- 39'500.—
CFC 50 : frais secondaires	6'000.—	6'141.90	- 141.90
CFC 60 : divers et imprévus	80'000.—	—	80'000.—
	<u>1'397'780.—</u>	<u>1'596'512.40</u>	<u>- 198'732.40</u>
2. Travaux secteur Ecole			
CFC 11 : démolition, démontage	900.—	5'448.—	- 4'548.—
CFC 13 : clôtures	—	3'520.25	- 3'520.25
CFC 14 : systèmes de verrouillage	—	130.—	- 130.—
CFC 20 : terrassements	—	—	—
CFC 21 : gros œuvre 1	78'400.—	179'647.—	- 101'247.—
CFC 22 : gros œuvre 2	377'720.—	154'997.60	222'722.40
CFC 23 : installations électriques	37'400.—	92'949.85	- 55'549.85
CFC 24 : installations chauffage	129'600.—	115'421.25	14'178.75
CFC 25 : installations sanitaires	2'300.—	34'006.65	- 31'706.65
CFC 27 : aménagements intérieurs 1	18'500.—	24'900.90	- 6'400.90
CFC 28 : aménagements intérieurs 2	201'500.—	210'367.10	- 8'867.10
CFC 29 : honoraires	15'000.—	10'491.—	4'509.—
CFC 30 : équipements d'exploitation	—	—	—
CFC 40 : aménagements extérieurs	120'000.—	120'615.—	- 615.—
CFC 50 : frais secondaires	6'000.—	4'744.65	1'255.35
CFC 60 : divers et imprévus	30'000.—	—	30'000.—
	<u>1'017'320.—</u>	<u>957'239.25</u>	<u>60'080.75</u>
3. Aménagements extérieurs (CFC 40)			
Préau scolaire	195'000.—	182'337.40	12'662.60
Jardin de la garderie	92'000.—	91'235.—	765.—
Patio de la garderie	133'000.—	145'100.—	- 12'100.—
	<u>420'000.—</u>	<u>418'672.40</u>	<u>1'327.60</u>
4. APEMS			
	20'000.—	24'772.—	- 4'772.—
Total intermédiaire travaux	<u>2'855'100.—</u>	<u>2'997'196.05</u>	<u>- 142'096.05</u>
5. Mobilier (CFC 9)			
Ameublement Centre vie enfantine	54'320.—	35'744.25	18'575.75
Mobilier Ecole	290'580.—	147'367.30	143'212.70
	<u>344'900.—</u>	<u>183'111.55</u>	<u>161'788.45</u>
TOTAL GÉNÉRAL	<u>3'200'000.—</u>	<u>3'180'307.60</u>	<u>19'692.40</u>

S'agissant du mobilier, le solde de Fr. 161'788.45 est prévu pour terminer l'équipement du centre de vie enfantine et pour couvrir les besoins en mobilier des dernières classes, de la salle des maîtres et de la salle de rythmique du secteur scolaire.

En résumé, le crédit initial de Fr. 3'200'000.–, s'il présente au 31 décembre 2007, avec la part du CFC 9, un solde positif de Fr. 19'692.40, il fera apparaître, une fois les dépenses relatives au mobilier réalisées, un dépassement de Fr. 142'096.05.

Pour mémoire, le devis des travaux a été établi sur la base d'un indice du coût de construction de 107,60 points (1^{er} avril 2004) alors que l'indice actuel, au 1^{er} avril 2007, se situe à 117,00 points.

4. Descriptif et coût des travaux restant à effectuer

4.1 Descriptif

Compte tenu de la situation décrite, les travaux d'assainissement prévus n'ont donc pas pu être réalisés en totalité.

Dans le secteur de l'école, cinq classes sur neuf ont été rénovées. La fin des travaux porte sur l'assainissement des dernières classes, les dégagements, la salle des maîtres, la salle de rythmique et le mobilier nécessaire pour l'ensemble de ces locaux.

Pour le centre de vie enfantine, des travaux de rénovation doivent être effectués à la cuisine, au réfectoire, dans les locaux administratifs et dans le local de bricolage. Ce dernier sera légèrement agrandi par la diminution de l'espace dévolu à la buanderie (env. 3 m²). Les assainissements complets de la ventilation, des installations électriques et du couvert extérieur seront également achevés.

Quant aux infiltrations d'eau, il y a lieu de savoir que, depuis plus d'une vingtaine d'années, de multiples interventions ont été entreprises pour tenter d'y remédier mais en vain. Des défauts similaires ont d'ailleurs été constatés dans tout le complexe de la Bourdonnette.

Dès lors, dans ce domaine, il est envisagé de procéder à des travaux légers (modifications de l'écoulement des bacs à fleurs situés au-dessus de la classe N° 6, pose de grilles caillebotis devant les fenêtres zénithales) et de faire un bilan une année plus tard.

4.2 Coût des travaux restant à effectuer

Ecole

CFC 11 : démolition, démontage	Fr.	14'000.–
CFC 22 : gros œuvre 2	Fr.	55'500.–
CFC 23 : installations électriques	Fr.	91'000.–
CFC 24 : installations chauffage	Fr.	12'500.–
CFC 25 : installations sanitaires	Fr.	17'500.–
CFC 27 : aménagements intérieurs 1	Fr.	20'000.–
CFC 28 : aménagements intérieurs 2	Fr.	244'500.–
CFC 29 : honoraires, divers	Fr.	5'000.–
Total	Fr.	460'000.–

Les travaux liés aux quatre classes et au couloir adossé seront réalisés en 2008 alors que ceux des salles des maîtres et de rythmique seront terminés en 2009.

Centre de vie enfantine

CFC 11 : démolition, démontage	Fr.	3'000.–
CFC 22 : gros œuvre 2	Fr.	36'500.–
CFC 23 : installations électriques	Fr.	17'500.–
CFC 24 : installations chauffage	Fr.	27'000.–
CFC 25 : installations sanitaires	Fr.	9'000.–
CFC 27 : aménagements intérieurs 1	Fr.	5'000.–
CFC 28 : aménagements intérieurs 2	Fr.	87'000.–
CFC 29 : honoraires, divers	Fr.	30'000.–
Total	Fr.	215'000.–

Une grande partie des travaux liés au centre de vie enfantine devrait être effectuée en 2008. En effet, en prenant toutes les précautions d'usage, des travaux préalables pourront être effectués pendant l'ouverture de la garderie.

*4.3 Demande de crédit complémentaire*Récapitulatif de la demande :

Travaux à terminer dans le secteur de l'école	460'000.—
Travaux à terminer dans le secteur du centre de vie enfantine	215'000.—
Absorption du dépassement sur travaux réalisés au 31 décembre 2007	<u>142'096.05</u>
Total	817'096.05
Arrondi à	820'000.—

Le plan des investissements pour les années 2008 et 2009 prévoit à cet effet une somme de Fr. 650'000.—.

Dans la communication du 26.3.2007 adressée à votre Conseil, une somme estimée à Fr. 600'000.— avait été annoncée. Or, le montant du crédit complémentaire s'élève à Fr. 820'000.—. Cette hausse est due principalement à l'importante augmentation des frais de transport et du prix de certains matériaux de base. De plus, nous avons inclus une réfection partielle de la cuisine.

4.4 Conséquences sur le budget

Les charges financières annuelles résultant du nouveau crédit peuvent être estimées, selon la méthode de l'annuité fixe, avec un taux d'intérêt de 4% et une durée d'amortissement de 10 ans, à Fr. 101'100.—.

5. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2008/21 de la Municipalité, du 23 avril 2008 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 820'000.– pour l'assainissement complet des bâtiments de l'école et du centre de vie enfantine de la Bourdonnette, la construction d'une nouvelle salle polyvalente et d'un couvert pour l'école, l'augmentation de la capacité d'accueil du centre de vie enfantine et la création d'un nouvel APEMS ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 1, à raison de Fr. 82'000.– par la rubrique 5900.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5900.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Rapport

Membres de la commission : M. Yves-André Cavin (LE), rapporteur, M^{me} Caroline Alvarez (Soc.), M. Claude Bonnard (Les Verts), M. Jean-Marie Chautems (Soc.), M^{me} Martine Fiora-Guttmann (LE), M. Albert Graf (UDC), M^{me} Françoise Longchamp (LE), M. David Payot (AGT), M. Roland Philippoz (Soc.).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation.

Rapport photocopié de M. Yves-André Cavin (LE), rapporteur : – La commission chargée d'examiner le préavis 2008/21 s'est réunie en une seule séance le jeudi 5 juin 2008 dans la salle de classe polyvalente du collège de la Bourdonnette, à la route de Chavannes 101, à Lausanne.

Elle était composée de M^{mes} Martine Fiora-Guttmann, Françoise Longchamp (remplaçant Isabelle Truan), Caroline Alvarez, de MM. Jean-Marie Chautems, Roland Philippoz, Claude Bonnard (remplaçant Marie-Ange Brélaz-Buchs), Albert Graf (remplaçant Sandrine Junod) et du rapporteur Yves-André Cavin. M^{mes} Maria Velasco et Elena Torriani étaient excusées.

L'Administration était représentée par M. Oscar Tosato, conseiller municipal, M. Jean-Claude Seiler, chef du Service de la petite enfance, M^{me} Jacqueline Pellet, directrice de l'établissement de Floréal, et M^{me} Marilyne Cotting, du Service de la petite enfance, qui s'est chargée des notes de séance. Qu'elle soit ici sincèrement remerciée pour la qualité des documents qu'elle nous a remis. En outre, M. Yves Lachavanne, architecte-paysagiste, représentait la Direction de la sécurité sociale et M. Alain Cauderay, architecte adjoint de la cheffe de service, représentait la Direction des travaux, toutes deux partenaires dans la rédaction de ce préavis.

En préambule, la nouvelle directrice de l'établissement scolaire de Floréal, M^{me} Jacqueline Pellet est présentée à la commission.

Ensuite, dans un souci de transparence, la séance a été tenue sur place afin de constater *de visu* les endroits où une intervention est nécessaire. Avant de passer en revue le développement de ce préavis, la Municipalité retrace l'historique du premier crédit sollicité, à savoir Fr. 3'200'000.–. Son but était d'étendre et d'assainir le centre de la Bourdonnette. Il est à relever qu'il est toujours difficile de procéder à un devis précis lors de tels travaux. Souvent l'on est confronté à des surprises de taille lors du démontage d'éléments à rénover. Cette construction n'a pas échappé à ce phénomène.

L'état général du bâtiment est donc beaucoup plus dégradé que prévu, d'où la reprise de l'examen minutieux de ce dernier pour traiter la problématique en profondeur, afin de ne pas différer des coûts revêtant un certain degré d'urgence.

On peut constater que le devis initialement prévu à hauteur de Fr. 3'200'000.– s'avérait insuffisant et qu'il était quasiment impossible de prévoir un dépassement de ce niveau avant le début des travaux. Au cours de sa visite, la commission a pu se rendre compte de l'importance de la dégradation du bâtiment et surtout de prendre acte de ce qui avait déjà été exécuté. Au niveau de l'école, cela concernait principalement des salles de classe, la construction d'une salle polyvalente, celle d'un avant-toit ainsi que le réaménagement de la cour de récréation. Les travaux de réaménagement supplémentaires sont la salle de rythmique, dont le sol n'est plus utilisable, la salle des maîtres et les salles de classes non transformées, qui souffrent d'importantes infiltrations d'eau et dégagent des odeurs nauséabondes. La plus grande part du nouveau crédit sollicité est destinée à l'assainissement définitif des infiltrations d'eau.

En ce qui concerne le centre de vie infantine, nous avons pu visiter l'aménagement agréable de l'aile sud en nursery ainsi que les aménagements extérieurs. Les surprises constatées lors de la rénovation se situent dans l'affaiblissement de la charpente métallique suite à l'attaque de la rouille, une isolation thermique inexistante, une discontinuité des parois anti-feu constituant un danger en cas d'incendie et un état fortement dégradé du câblage électrique. En plus des tâches de réfection importantes évoquées, il s'agit de transformer l'aile ouest avec l'aménagement d'un bureau (inexistant), d'une buanderie digne d'un centre de vie infantine et d'une salle de jeux. Le Service d'hygiène, lors de sa visite, a aussi sollicité quelques travaux de remise à niveau de la cuisine, en particulier pour la ventilation.

Une commissaire s'est inquiétée des nouveaux aménagements du patio, en dégradé et avec des marches. Le danger que cette configuration présente pour des « trotteurs » n'est pas acceptable. Elle a été rassurée en apprenant que l'accès à cet endroit ne sera autorisé qu'aux « moyens » et encore sous surveillance d'une éducatrice.

Une autre commissaire s'est inquiétée de la nécessité des travaux à entreprendre dans une certaine urgence en comparant ces derniers avec la situation du bâtiment de Chailly ; elle a été rassurée en apprenant que ce dernier établissement ferait l'objet de travaux prévus par le crédit-cadre annuel des réfections d'établissements scolaires. La Bourdonnette a fait l'objet d'un crédit particulier nécessitant la rédaction d'un préavis et, malheureusement, d'un dépassement lié à l'ampleur des dégâts relevés lors du démontage, objet du présent préavis.

Au vote final, la commission a accepté les conclusions à l'unanimité et invite le Conseil à en faire de même.

Le président : – Monsieur Cavin, avez-vous éventuellement un complément à votre rapport ?

M. Yves-André Cavin (LE), rapporteur : – J'ai une petite adjonction à faire à mon rapport. Lorsque nous avons visité les lieux, nous avons beaucoup insisté sur les travaux faits

jusqu'à maintenant, et j'ai omis d'indiquer le montant du crédit supplémentaire sollicité, qui est de Fr. 820'000.–.

Le président : – Je vous remercie. La discussion est ouverte sur ce rapport. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Veuillez nous rappeler la conclusion de la commission, Monsieur Cavin.

M. Yves-André Cavin (LE), rapporteur : – Au vote final, la commission a accepté ces conclusions à l'unanimité.

Le président : – Je vous remercie. Je vous propose de voter à main levée. Celles et ceux qui suivent la commission et donc qui acceptent les conclusions du préavis le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Abstentions ? C'est aussi à l'unanimité que vous acceptez les conclusions. Ce point est ainsi liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2008/21 de la Municipalité, du 23 avril 2008 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 820'000.– pour l'assainissement complet des bâtiments de l'école et du centre de vie infantine de la Bourdonnette, la construction d'une nouvelle salle polyvalente et d'un couvert pour l'école, l'augmentation de la capacité d'accueil du centre de vie infantine et la création d'un nouvel APEMS ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 1, à raison de Fr. 82'000.– par la rubrique 5900.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5900.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1.

Le président : – Nous pouvons prendre les objets en suivant l'ordre du jour. Nous en sommes au point R102, pétition des habitants du chemin de la Colline, munie de 48 signatures, concernant les aménagements nécessaires et urgents du quartier. M^{me} Evelyne Knecht a rapporté pour la Commission des pétitions, je l'appelle à la tribune.

Pétition des habitants du chemin de la Colline (48 signatures) concernant les aménagements nécessaires et urgents du quartier²¹

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport polycopié de M^{me} Evelyne Knecht (AGT), rapportrice : – La Commission permanente des pétitions a siégé le 4 juin 2008 sous la présidence de M. Roger Cosandey et dans la composition suivante :

Membres présents : Roger Cosandey, Jean-Charles Bettens, Adozinda da Silva, Sandrine Junod, Nkiko Nsengimana, Jacques Pernet, Francisco Ruiz Vazquez et Evelyne Knecht, rapportrice.

Excusé-e-s : Sylvie Freymond et Xavier de Haller.

Représentant de la Municipalité : M. Olivier Français.

Représentants de l'Administration communale : M. Châtelain, chef du Service d'urbanisme, M. Collet, ingénieur au Service des routes et de la mobilité, et M^{me} Arlettaz, du Service des parcs et promenades.

Représentantes des pétitionnaires : M^{mes} Barbara Morante-Touré et Sandrine Ebassi.

Thème de la pétition

Un nouveau quartier d'habitations de 54 appartements a été construit entre l'avenue de Provence et le chemin de la Colline sans aucun accès sécurisé autour. Ce quartier est habité depuis 2006, mais il manque d'aménagements pour les piétons. Cette pétition demande que la Ville se préoccupe de la sécurité des piétons dans ce quartier, particulièrement des passages balisés pour les enfants.

Cette pétition est soutenue par des habitants du quartier Malley-Montelly ainsi que par la garderie.

Exposé des pétitionnaires

M^{me} Ebassi présente la situation en reprenant les 11 points de la pétition :

1. Une partie du chemin de la Colline comporte de nombreux trous. Les voitures qui slaloment entre les nids-de-poule sont dangereuses pour les piétons.
2. Il n'existe actuellement de trottoir que sur une petite fraction de la longueur du chemin, le trafic est dense (beaucoup de voitures passent par là pour éviter le feu) et il n'y a pas d'éclairage, il fait nuit noire.
3. Ce quartier pourrait très bien faire l'objet d'une zone 30.

²¹ BCC 2007-2008, T. II (N° 12), pp. 631-632.

4. Le passage pour piétons (plan pt 1) souhaité au bas du chemin de la Colline a été aménagé depuis le dépôt de la pétition.
5. L'instauration d'un sens interdit dans le sens de la montée dissuaderait les automobilistes qui passent par le chemin de la Colline pour contourner les feux de l'avenue de Provence.
6. Il manque aussi un passage pour piétons (plan pt 2) qui devrait se situer le long de l'avenue de Provence, mais plus bas.
7. Un passage pour piétons protégé par des feux (plan pt 3) devrait permettre aux habitant-e-s de traverser l'avenue de Provence pour rejoindre le TSOL. Si ce passage se situait entre les arrêts de Montelly et de Provence, cela donnerait un accès facilité au m1 dans les deux directions. (Beaucoup d'adultes et de grands enfants traversent déjà à cet endroit et c'est dangereux.)
8. Au niveau du passage pour piétons (plan pt 2), il y a un manque de visibilité sur les sorties de camions. Le stationnement est interdit, mais les voitures y sont et elles masquent la visibilité, surtout pour les enfants.
9. Le chemin (plan pt 4) qui monte vers le petit pont sur l'avenue de Provence a été goudronné, mais l'éclairage public est toujours inexistant.
10. L'entretien et le nettoyage de l'escalier qui relie le chemin de la Colline à Montelly ne sont pas assurés. (Voir ci-dessous, article de 24 heures du 26 mars 2008.)
11. La petite place de quartier manque aussi d'éclairage.

Article – 26.03.2008

Les habitants du quartier de la Colline ont peur pour leurs petits enfants

SÉCURITÉ – Mise en place d'un sens interdit, nettoyage des escaliers... Le quartier appelle à l'aide.

Ils croyaient habiter un agréable quartier subventionné, ils ont l'impression de vivre sur une île entourée de pièges qui les isolent. Les habitants du quartier de la Colline – en fait, plutôt une cuvette au bord de l'avenue de Provence – ont déposé une pétition au Conseil communal. Ils demandent que les accès à leur quartier soient « sécurisés ».

Au cœur des inquiétudes des habitants des 54 appartements inaugurés à l'été 2006, les enfants sur le chemin de l'école. Tous doivent passer par le chemin de la Colline, un passage appartenant à plusieurs propriétaires.

Camions de l'entreprise Tinguely qui vont et viennent dès le matin, automobiles empruntant le chemin de la

Colline pour éviter les feux rouges plus haut sur l'avenue de Provence: le trafic n'est pas à la mesure de la petite rue. Les pétitionnaires demandent donc que soit installé un sens interdit dans le sens de la montée, afin que se calme ce carrousel.

Comme une île.

Des feux sur l'avenue de Provence, toujours selon la pétition, devraient faciliter l'accès au TSOL. Autre demande, côté sud du quartier de la Colline, un nettoyage plus fréquent des escaliers qui montent au chemin de Montelly. Une nauséabonde odeur d'urine y règne et le passage n'est pas éclairé la nuit.

Mère de deux filles, Solenne et Manon, Sandrine Ebassi vit avec son époux, David, dans un appartement subventionné.

« Nous avons l'impression de vivre dans un projet qui n'est pas terminé, sur une île coupée de tout. » La mère de famille, qui a récolté avec d'autres une quarantaine de signatures dans le quartier, a l'impression que le nouveau quartier a été construit sur un terrain de la Ville sans que nul ne s'inquiète des accès. Les pétitionnaires invitent la Municipalité à venir sur place pour se rendre compte de la situation.

ALAIN WALTHER

Discussion

M. Français relève tout d'abord qu'il avait soulevé les problèmes dénoncés maintenant lors du plan partiel d'affectation mais n'avait pas été entendu. Il cautionne ce qui est demandé, mais la situation est compliquée, car le chemin de la Colline est un chemin privé, dont la Commune n'est que l'un des propriétaires. Le goudronnage du chemin devrait être payé par l'ensemble des propriétaires, ce qui implique de les mettre d'accord. L'escalier menant à la passerelle est privé, ce n'est pas à la Commune d'en assurer le balayage. Un meilleur éclairage pourra être aménagé là où il s'agit du domaine public (la petite place de quartier), le Service des parcs et promenades s'en occupe. Il faudrait que la Commune fasse l'acquisition de terrains supplémentaires dans ce secteur, pour obtenir une meilleure maîtrise de son évolution.

En vue d'une amélioration de la situation, un contact est prévu avec l'entreprise Tinguely, principal acteur du quartier, avec ses camions. Il faudrait créer un trottoir là où les camions sont stationnés.

S'agissant d'une traversée supplémentaire de l'avenue de Provence, il n'est pas possible de créer un passage à piétons nouveau en travers des voies du TSOL.

Vote: à l'unanimité, la Commission des pétitions propose de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M^{me} Evelyne Knecht (AGT) : – Non, Monsieur le Président.

Discussion

M. Jacques Pernet (LE) : – Il était une fois, au siècle passé, un organe délibérant nommé Conseil communal, qui avait pour tâche de traiter un PPA dont le but était la création de quelques centaines de logements au joliment nommé chemin de la Colline. Deux séances de commission ont été nécessaires en avril 1998 pour traiter le préavis. Lors du débat en plenum, doctrine et pragmatisme se sont affrontés. L'histoire ne dit pas combien de temps le débat a duré. Je me souviens qu'il avait été fourni et qu'il a nécessité douze pages du Bulletin.

Une brise d'optimisme aveugle ou irresponsable, c'est selon, souffla sur ledit organe délibérant et laissa finalement la Colline et son chemin accoucher d'une série d'immeubles dévolus à loger des familles dans des appartements subventionnés. Naïveté des uns, irresponsabilité des autres, c'est selon. Lors du débat, il s'était bien trouvé quelques conseillers – irréductibles Gaulois, de droite pour la plupart – pour fustiger ce projet. Ils expliquaient à qui voulait bien l'entendre que ces logements seraient voués aux tempêtes du futur, qui ont pour nom accessibilité plus qu'imparfaite, proximité dangereuse d'un axe autoroutier urbain, accessibilité au TSOL peu pratique, qualité de vie plus qu'insatisfaisante, manque de soleil et de lumière, mixité entre propriétaires privés et propriétaires publics. Bref, un catalogue de problèmes... programmés.

Je ne peux résister à la tentation de vous lire deux passages du *Bulletin du Conseil communal* consacré à cette séance de 1998²². M. Jean-Pierre Bébox, prenant la parole, affirmait : « Je l'ai dit très clairement en commission et je tiens à le redire ici : le plan partiel d'affection qui nous est proposé comporte trop de défauts pour le laisser passer sans réagir. » Il terminait par : « Mesdames et Messieurs, permettez-moi de rappeler ici que construire est avant tout un acte politique et culturel qui doit tendre à améliorer la qualité de vie dans la cité. » Et il concluait : « Je vous suggère en conséquence de refuser les conclusions de ce préavis. » Quelques pages plus loin, un conseiller communal entre-temps devenu municipal déclarait : « Je pense que cette zone B, il faut s'abstenir d'y construire quelque chose et la mettre dans le même cas que la zone C, c'est-à-dire la garder en zone de loisir. » Puis il dépose un amendement demandant la suppression de la zone B, amendement que la Municipalité a refusé, ainsi que le Conseil communal, à une courte majorité.

Nous voilà aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, réunis à nouveau, un siècle plus avant, mais dix ans plus tard, pour

traiter d'une pétition qui précisément a pour sujet d'insatisfaction les points que ces conseillers communaux de droite avaient soulevés alors. A ces points s'en sont ajoutés d'autres : croisement de chemins privés et publics dangereux pour les enfants, saleté repoussante, passerelle privée et sale ouverte à toutes les incivilités. Et ironie du sort, parmi ces irréductibles Gaulois de l'époque, il y en avait un qui est aujourd'hui municipal et qui a la lourde responsabilité de replâtrer ce qui avait été prédit. La tâche n'est pas facile, parce que ces immeubles sont construits, c'est un fait. Mais aussi parce que le domaine privé et le domaine public sont très imbriqués l'un dans l'autre. Des irritations, des frais importants, des citoyens mécontents et frustrés, tout cela aurait pu être évité si nous avions écouté les spécialistes.

Nous n'avons donc plus le choix. Renvoyons la pétition pour étude et rapport et essayons de corriger ce que nous n'avons pas su prévoir lors du traitement de ce PPA. C'est le moins que nous puissions faire pour réparer les erreurs de jugement et rendre ce quartier vivable. Et rendons aussi à César l'olivier qui lui appartient.

M^{me} Andrea Egli (AGT) : – Les habitants sont arrivés dans le quartier de la Colline en août 2006. Ce sont surtout des familles avec des petits enfants. Les appartements sont grands, et pensés pour des familles, précisément. Or, il n'y a aucun accès sécurisé au quartier. Pourtant, dans le bail des locataires, il n'est pas précisé qu'ils devraient savoir voler.

De quels accès parlons-nous ? Des escaliers qui montent sur Montelly, du chemin de la Colline, de l'avenue de Provence.

Les escaliers sur Montelly ne font l'objet d'aucun entretien, malgré les assurances de la Municipalité et de ses services que cela se ferait tôt ou tard. Voilà bientôt trente ans que les habitants de Montelly demandent à la Municipalité de faire quelque chose : ces escaliers sont « insalubres » selon un employé de l'Administration, « immondes » selon les habitants. La Municipalité n'arrive pas à exiger du propriétaire de les tenir propres, c'est scandaleux !

Deuxième accès : le chemin de la Colline, un chemin également privé. Le propriétaire ne l'entretient pas, personne ne lui demande de le faire. La Municipalité sans doute pas non plus, puisqu'il ne fait rien. Pourtant tout le monde peut y passer. Plus personne ne se souvient de la date à laquelle il aurait été goudronné, mais le nombre impressionnant de trous dans la chaussée témoigne de l'ancienneté de la chose. Pas de trottoir, seulement quelques mètres sous les fenêtres du propriétaire. Pas d'éclairage. Parcage sauvage de longue durée qui bouche la vue. Des camions en constantes manœuvres. Beaucoup de circulation pour éviter les feux du croisement de Provence. Je me suis fait presque renverser par une voiture dont le conducteur estimait que mon vélo et moi n'avions rien à faire sur ce chemin ; en revanche, lui et sa vitesse inadaptée avaient tous les droits.

²²BCC 1998, T. II (N° 13), pp. 38 ss.

Troisième accès: l'absurdité de l'avenue de Provence. L'absence de buissons à certains endroits de l'îlot témoigne du passage régulier des piétons. Peut-être que s'il reste un peu de la peinture que nous avons offerte à M. Français pour l'avenue des Terreaux²³, il pourra l'utiliser ici aussi. Nous demandons un passage piétonnier là où les piétons en ont besoin. L'urbaniste devrait s'en tenir aux besoins des usagers... Le croquis du rapport est très bien fait et montre exactement ce dont les habitants ont besoin: une traversée, un passage pour piétons protégé par des feux pour rejoindre le TSOL.

Depuis deux ans et demi que le quartier est habité, un seul passage pour piétons y a été aménagé. C'est extraordinaire! Comment la Municipalité a-t-elle pu donner un permis de construire sans s'assurer que tous les accès soient réglés avant l'arrivée des familles?

Et le passage piétonnier pour aller vers le quartier de Malley? Un panneau d'interdiction de tourner sur le chemin de la Colline depuis l'avenue de Provence garantirait un peu de sécurité, surtout pour les enfants qui vont à l'école. Ce n'est pas très cher! Le propriétaire de ce chemin n'est pas le roi du quartier mais un simple patron d'entreprise.

Quand est-ce que la Municipalité compte s'occuper de la sécurité des habitants de ce quartier?

M. Jean-Charles Bettens (Soc.): – La pétition des habitants du chemin de la Colline met en évidence plusieurs problèmes qui, à notre avis et en partie tout au moins, auraient pu ou dû être appréhendés au moment où ce Conseil, dans sa séance du 9 mars 2004, a traité le préavis 2003/60, relatif à l'octroi d'un droit de superficie à la Société coopérative Cité-Derrière²⁴.

La pétition en question énonce une dizaine de points négatifs relatifs aux accès et à l'environnement de ce quartier. Depuis son dépôt, en mars 2008, quelques aménagements allant dans le sens de la demande des pétitionnaires ont été réalisés ou vont être réalisés.

Deux points restent non résolus cependant: il s'agit tout d'abord de l'escalier accolé à l'est de l'immeuble chemin de Montelly 46 et qui, depuis le quartier de la Colline, permet aux habitants dudit quartier de rejoindre le chemin de Montelly ou vice versa. Cet escalier n'est ni nettoyé, ni entretenu, ni éclairé. Dans son édition du 26 mars 2008, *24 heures* y a même consacré un article relevant l'insalubrité de ce passage et cet état a été relevé dans le rapport de la présidente de la commission du préavis 2003/60. Malheureusement, cet escalier se trouve sur domaine privé. Sans un accord avec les propriétaires, la situation est figée.

Deuxième problématique: le chemin de la Colline. Comme mentionné à maintes reprises, ce chemin appartient à douze

ou quinze propriétaires divers, dont la Commune de Lausanne, qui en détient quelques mètres carrés. Les travaux d'amélioration requis par les pétitionnaires impliquent que tous les propriétaires se mettent d'accord – ce qui pour le moment ne paraît pas être le cas – et ensuite participent aux coûts d'aménagement. Cela explique probablement pourquoi personne ne se précipite pour améliorer la situation. Nous tenons cependant à relever avec satisfaction et après visite *in situ* que là où la Commune a pu intervenir, c'est-à-dire au bas du chemin de la Colline et derrière l'immeuble de l'entreprise Tinguely, la chaussée a été refaite et goudronnée, les places de parc balisées et l'état des lieux nous a paru mieux maîtrisé que dans la partie supérieure de ce chemin.

D'une manière générale, la situation n'est pas satisfaisante, notamment à l'égard des enfants qui se rendent à l'école en empruntant le chemin de la Colline et des usagers qui utilisent l'escalier d'accès au chemin de Montelly. Nous comprenons par conséquent la requête des pétitionnaires et demandons à la Municipalité de faire tout son possible pour agir en tant qu'initiatrice et médiatrice auprès des copropriétaires afin de trouver un consensus qui permette de débloquer la situation et d'aller de l'avant.

M. Albert Graf (UDC): – A l'endroit portant le numéro 2 sur le plan qu'on nous a remis, est-ce possible d'aménager un rond-point pour accéder aux nouveaux immeubles qui sont derrière? Cela afin que les automobilistes ne doivent pas aller tourner au giratoire Provence-Longemalle et y créer des bouchons?

M. Pierre Santschi (Les Verts): – En tant que presque voisin, je profite de relever un des problèmes qui se posent sur le chemin de Montelly. En principe, cette zone est limitée à 30 km/h. Hélas, on doit constater que beaucoup d'utilisateurs se permettent d'aller à vraiment trop grande vitesse. Il serait possible d'améliorer les choses en peignant le chiffre 30 sur la chaussée, comme c'est pratiqué dans diverses autres zones 30. Je remercie la Municipalité de prendre en compte cette remarque.

M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.): – J'étais rapportrice de la commission de 2004 et je souhaite revenir sur la déclaration transmise et écrite dans le rapport sur la pétition. Celle-ci indique que l'escalier menant à la passerelle est privé et que ce n'est pas à la Commune n'en assurer le balayage. Pourtant, le *Bulletin du Conseil communal* retranscrivant cette séance de 2004, indique précisément que «les services communaux interviendront en cas de nécessité dans ce même lieu». Ce sujet avait évidemment causé beaucoup de souci à la commission et au plenum, et je désire des explications à ce sujet.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux: – Je remercie M. Bettens pour les compléments d'information qu'il a donnés, ce qui m'évitera de rappeler ce qui a été fait au fil du temps. Je relève aussi qu'il l'a fait sans passion, ce qui n'est pas du tout le cas de M^{me} Egli, qui a sans

²³BCC 2007-2008, T. I (N° 6/I), p. 561; *idem*, T. II (N° 13/I), pp. 707-708.

²⁴BCC 2004-2005, T. I (N° 1), pp. 20 ss.

aucun doute très mal lu le rapport de M^{me} Knecht. Pourtant elles sont assises l'une à côté de l'autre. Mais j'ai un peu l'habitude de ce genre de choses. Je considère que les mots restent des mots, ils sont transcrits, et j'ose espérer qu'ils figureront tels qu'ils ont été dits. D'autant plus que nous avons informé les membres présents de la Commission des pétitions des actions entreprises par la Municipalité sur ce site.

Concernant les escaliers de Montelly, nous avons fait part des différents courriers envoyés à la régie, particulièrement après le DDP voté par votre Conseil en mars 2004. Nous avons constaté un net effort de la régie qui s'occupe de l'entretien de ce passage. Mais nous constatons aussi que tous les escaliers situés dans des zones mal éclairées ou à fort passage sont le théâtre d'incivilités. Au fil des ans, celles-ci se reproduisent et, malgré tous les efforts entrepris par le public ou le privé, c'est difficile.

Je vous donne un exemple, Madame Egli. Hier à vingt heures du soir, je prends le métro. Je remarque trois jeunes, qui vont faire une bêtise, je les regarde de loin. Ils font la bêtise : ils appuient sur le bouton vert, embêtant ainsi les exploitants du m2 pour s'amuser. Ils sont partis en riant et en souriant. C'est une première incivilité. Deuxième incivilité : j'arrive sur la place Saint-François. Je vois un monsieur qui se prépare à uriner. Et qui urine devant moi. (*Eclats de rire.*) Sous mes yeux ! Que faites-vous, Madame Egli, quand vous voyez ce type de comportement sur la place Saint-François à vingt heures ? J'interviens, Madame ! (*M^{me} Andrea Egli, hors micro : «Moi aussi !»*) Bien. Je suis intervenu. Je vous passe les noms d'oiseau auxquels on a droit quand on intervient. Ce type d'incivilité est difficile à maîtriser, qu'elles se produisent sur le domaine public ou sur le domaine privé.

C'est ce que nous avons expliqué en commission. Alors aujourd'hui, venir déclarer publiquement que la Municipalité ne fait rien, c'est faux, Madame. Vous le savez, vous avez été informée et je trouve vos propos excessifs.

Tant le gérant de ce site que le Service des routes et de la mobilité, qui est chargé de faire respecter la propreté sur le domaine public, sont confrontés à ce moment difficile où se trouve notre société. C'est particulièrement vrai pour les personnes chargées de faire respecter les règlements. C'est un problème de société que nous devons résoudre ensemble. C'est un constat, comme l'a fait M. Bettens, une problématique que nous devons traiter sans passion.

Nous sommes les premiers inquiets et nous nous demandons si, demain, l'Autorité publique ne devra pas renoncer à laisser de tels escaliers sous responsabilité privée et investir dans des aménagements, en augmentant par exemple l'éclairage, voire pour certains – toutes les hypothèses peuvent être envisagées – y mettre des caméras.

Je vous donne un deuxième exemple d'incivilité courant sur le domaine public. C'est toujours dans le métro. Nous

suivons par caméras, dans une station, une personne qui, tous les jours, urine dans un ascenseur du m2. Vous riez... Mais c'est difficile de maintenir la propreté dans la ville, malgré la caméra et malgré la présence de la police, qui intervient. La personne est insolvable et la police ne sait que faire avec elle.

Donc, chère Madame, invoquer cet escalier pour prétendre que la Municipalité ne fait rien, que nous n'avons connaissance de rien, c'est faux, archifaux.

Pour le chemin de la Colline aussi, vous faites le même constat et vous soutenez que la Municipalité ne fait rien. Pourtant, vos commissaires connaissent les efforts que nous faisons depuis plusieurs années pour trouver une solution sur ce chemin privé. Donc ne dites pas que nous ne faisons rien, ce n'est pas vrai ! Nous cherchons des solutions, dans la concertation, parce que c'est comme ça que nous travaillons.

Je vous ai donné cette information : une séance a réuni tous les propriétaires, parce qu'ils partagent notre vision que cette rue doit être améliorée. Il ne suffit pas de tout goudronner pour montrer que c'est tout propre et tout beau ! Il faut construire un trottoir pour les piétons, il faut une garantie que ce sera fait. C'est là que commencent les difficultés. L'Autorité publique doit dire maintenant : «Stop ! Nous allons faire ce trottoir, mais nous devons entamer la procédure d'expropriation.» Mais avant d'exproprier, il faut dialoguer, échanger. Nous l'avons fait. Sans passion. Nous avons essayé d'apporter des solutions et cela prend du temps. Nous en avons aussi informé votre commission. Je m'étonne donc que vos propos soient aussi rudes. Au contraire, pour apporter une solution à un problème dans la société, il faut dialoguer plutôt que de lancer ce type d'apostrophe.

A propos de l'avenue de Provence, je dois faire rectifier certaines déclarations, parce que les choses ont changé. Peut-être parce qu'un fonctionnaire fédéral a changé. Monsieur Graf, nous avons étudié la possibilité d'installer des ronds-points sur l'avenue de Provence. Cela nous pose quelques problèmes, ce n'est pas automatiquement utile, et je vous rappelle que cela pourrait coûter très cher. Nous avons aussi étudié une deuxième variante, une passerelle, comparable à celle qui relie les bâtiments de l'Administration, ce qui provoque aussi des frais assez importants. A chacune de ses extrémités, il faut mettre des ascenseurs, des rampes ou autres. Cela coûte très cher.

Lorsque j'ai rencontré les commissaires – c'est d'ailleurs indiqué dans le rapport – j'ai dit qu'il était impossible de traverser les rails du TSOL. Jusqu'à la fin de l'année passée, nous avons toujours cette information qu'il était impossible d'y créer un nouveau passage pour piétons comme sur tous les chemins de fer. En effet, la volonté des CFF, c'est de supprimer les passages piétonniers. Mais les fonctionnaires changent. J'ai pu approcher notre répondant actuel pendant la dernière session au Conseil national puis

au début de ce mois ; entre deux, il a étudié le dossier, une dérogation serait envisageable, qui permettrait d'utiliser le passage pour les voitures comme passage pour les piétons aussi.

Aussi, depuis le mois de janvier, avec mes services, et en collaboration avec le Service du logement, nous étudions la création de deux nouveaux passages piétons sur l'avenue de Provence. Un sur le site déjà urbanisé, accordé par votre Conseil le 9 mars 2004, et un autre, en cours de discussion, à l'avenue de Provence secteur ouest, là où il y a le P+R.

Ces propositions seront soumises à la Municipalité qui en débattrà le 23 février, parce que tout cela a un coût et que nous avons des priorités pour les investissements. Le syndic vient de me glisser dans l'oreille qu'il faut apporter une solution... Des trois variantes que je vous ai citées, c'est la dernière la moins coûteuse, c'est une variante rationnelle. Nous ne connaissons pas encore aujourd'hui les frais liés au passage piéton sur le m1. Nous devons maintenant approcher les tl pour connaître le complément du coût que nous devrions demander pour ce type d'opération.

Au chemin de la Colline, les propriétaires principaux du site ont la volonté d'entreprendre. Il est même envisagé – mais malheureusement la conjoncture ne le permettra pas – d'aller plus loin dans la liaison en face du chemin de la Colline en direction de Montelly. Une nouvelle construction serait l'occasion d'améliorer la situation et de construire un passage tout à fait sécurisé, dans lequel l'entretien serait modéré. Nous sommes attentifs à l'évolution de ces parcelles, d'autant plus que l'évolution de l'activité artisanale sur ce site pourrait ouvrir des perspectives positives.

Voilà les étapes que nous envisageons et qui pourraient être décidées prochainement, peut-être cette année encore, en tout cas pour le passage piéton. Je l'espère. La procédure d'expropriation prend du temps et n'aboutit pas facilement, malheureusement. Je le regrette.

Le président : – Merci. Avant de donner la parole aux intervenants suivants, je vous rappelle que la commission était unanime pour renvoyer cette pétition à la Municipalité.

M. Axel Marion (LE) : – Eclairage, mauvais entretien du chemin, problèmes d'insécurité. Cela rappelle la situation du chemin du Cap, dont nous avons parlé il y a quelques mois lorsque j'ai déposé un postulat. Celui-ci avait précisément pour but d'anticiper sur ce type de problèmes, de les identifier à l'avance et d'éviter des problèmes ou rapports de force tels que ceux auxquels on assiste aujourd'hui. Je suis heureux que les intervenants, comme la Municipalité, soient d'accord de s'engager pour résoudre ces problèmes. Mon postulat ne demandait que cela...

Je ne cherche pas à jouer le mauvais perdant, mais j'avais été un peu déçu du mauvais accueil réservé à ma proposition, qui avait précisément pour but d'avancer dans cette direction. Pour le chemin du Cap, nous avons maintenant

des contacts qui laissent penser que la situation pourra s'améliorer. Au moins, nous en discuterons avec le municipal des Services industriels, et je m'en réjouis. Néanmoins, la Ville de Lausanne devra, à terme, se doter des moyens d'anticiper ce genre de problèmes. A moins évidemment qu'elle n'accepte que des pétitions de citoyens en colère, qui ont peut-être de bonnes raisons de l'être, arrivent régulièrement sur sa table ; et que ce Conseil réagisse au coup par coup au lieu de mener une politique coordonnée.

M^{me} Andrea Egli (AGT) : – Depuis trois ans et demi que ce quartier est habité, un seul passage pour piétons a été installé, au bas du chemin de la Colline. Depuis trois ans et demi que ce quartier est habité, d'autres solutions pour sécuriser le passage des habitants et des enfants n'ont pas été cherchées. La Municipalité soutient qu'elle les recherche et qu'elle négociera avec les propriétaires, etc. C'est très bien !

Mais, par exemple, une interdiction de circuler dans le sens de la montée du chemin de la Colline n'est pas très chère. Il n'y a pas besoin de concertations énormes avec les propriétaires et cela permettrait que ceux qui viennent à grande vitesse de l'avenue de Provence ne montent pas à toute allure le chemin de la Colline. Ce n'est ni cher ni difficile à mettre sur pied. D'autres solutions sont plus compliquées, c'est vrai. C'est tout à votre honneur, Monsieur le Municipal, d'essayer de trouver une solution. Mais ne dites pas que je n'ai pas appris à lire.

Le président : – Merci, Madame Egli. La parole ne semble plus demandée. Je clos donc la discussion en demandant à M^{me} la rapportrice de nous rappeler les conclusions de la commission.

M^{me} Evelyne Knecht (AGT), rapportrice : – C'est à l'unanimité que la commission vous propose de renvoyer cette pétition pour étude et rapport-préavis.

Le président : – Merci, Madame Knecht. Je vous propose de voter ceci à main levée. Celles et ceux qui suivent la commission le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Unanimité aussi, après cette bonne discussion.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition des habitants du quartier de la Colline (48 signatures) concernant les aménagements nécessaires et urgents du quartier ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Le président : – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, R103, motion de M. Yves Ferrari, « Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W ». M^{me} Hofner étant démissionnaire, qui la remplace pour le rapport ? Y a-t-il un membre de la commission... (*Hésitations. Silence.*) Personne ne semble intéressé ? M. Mivelaz. Merci de venir à la tribune pour remplacer la rapportrice.

Motion de M. Yves Ferrari : « Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W »²⁵

Rapport

Membres de la commission : M^{me} Marie-Claude Hofner (AGT), rapportrice, M^{me} Monique Cosandey (Soc.), M. Roger Cosandey (Soc.), M. Yves Ferrari (Les Verts), M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE), M. Guy-Pascal Gaudard (LE), M^{me} Nicole Grin (LE), M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), M. Philippe Mivelaz (Soc.), M^{me} Esther Saugeon (UDC).

Municipalité : M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

Rapport photocopié de M^{me} Marie-Claude Hofner (AGT), rapportrice : – La commission chargée de l'examen de la motion citée en titre s'est réunie dans les locaux des Services industriels le 21 mai 2008 de 16 h 00 à 17 h 40.

Elle était composée de M^{mes} et MM. Marie-Claude Hofner, présidente de la commission et rapportrice, Monique Cosandey, Roger Cosandey (remplaçant André Mach), Philippe Mivelaz, Nicole Grin, Martine Fiora-Guttman (remplaçant Adozinda Da Silva), Guy-Pascal Gaudard, Natacha Litzistorf Spina, Yves Ferrari et Esther Saugeon (remplaçant Albert Graf).

La Municipalité et l'Administration étaient représentées respectivement par M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels, et M. Eric Davalle, chef du Service de l'électricité, M. Bernard Krummen, ingénieur adjoint, M. Stephan Henninger, technicien chef de section et M. Nicolas Waelti, adjoint administratif, pour les notes de séance.

La motion déposée le 20 novembre 2007 soulève le problème de la tension produite, d'une part, par les incitations à consommer moins d'électricité et, d'autre part, par le fait que certains en consomment beaucoup, tel ce grand hôtel lausannois qui, en période de fêtes, illumine abondamment ses façades. Les habitants sont ainsi soumis à des injonctions contradictoires, voire paradoxales. La motion relève également le problème de la pollution lumineuse qui perturbe la faune nocturne et les migrations des oiseaux.

La motion demande à la Municipalité d'édicter un règlement, non pas pour interdire, mais pour limiter l'éclairage à but publicitaire, de présenter un rapport sur la consommation des gros utilisateurs durant l'année et de prendre en compte les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en matière d'émissions lumineuses.

D'une discussion animée, il ressort que tous les commissaires sont conscients que le gaspillage d'énergie est néfaste. Cependant la solution d'un règlement contraignant ne satisfait qu'une minorité. Par ailleurs, une solution évoquée qui consisterait en la mise en place de tarifs différenciés dissuasifs est contraire à la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl). M. Pidoux explique aussi que l'éclairage de Noël ne constitue que 0,01 % de la consommation lausannoise. Il rappelle enfin que la tarification électrique comporte une fiscalité écologique qui a été acceptée à l'unanimité par notre Conseil, qu'elle est dissuasive pour les gros consommateurs et qu'une partie du produit de la taxe peut financer les buts poursuivis par le motionnaire.

Devant les problèmes légaux et les divergences de vue sur les moyens d'économiser l'électricité, le motionnaire accepte la transformation de sa motion en postulat. Il estime une réponse détaillée à un postulat préférable à une fin de non-recevoir lapidaire à une motion pour cause d'impossibilité légale.

La présidente prend acte de la transformation de la motion en postulat. La parole n'étant plus demandée, elle passe au vote. Le postulat de M. Ferrari est pris en considération et renvoyé en Municipalité par 8 voix et deux abstentions.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter au rapport de la rapportrice ?

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur remplaçant : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – Je vous remercie, j'ouvre la discussion sur ce rapport.

Discussion

M^{me} Martine Fiora-Guttman (LE) : – Ce qu'il y a d'extraordinaire dans notre Conseil est l'énergie – non électrique, rassurez-vous – que d'aucuns parviennent à dépenser avec un aplomb et un sérieux dont on pourrait s'inspirer pour un excellent vaudeville. Ah ! le bon temps du communisme hérité de l'ex-Union soviétique, où des dirigeants fort éclairés – toujours pas à l'électricité – édictaient maintes lois ou règlements divers, dont le but était de faire le bonheur des gens et de les orienter vers une société parfaite, où les libertés individuelles étaient considérées comme une tare. Ce qui valut à Soljenitsyne un séjour robotique dans un camp de rééducation...

Voilà que nos amis écologistes purs et durs se sentent investis de la mission d'éviter que les oiseaux migrateurs soient

²⁵BCC 2007-2008, T. I (N° 5/1), p. 373 ; *idem*, T. II (N° 12), pp. 645-646.

incommodés par les lumières de Lausanne et en viennent à perdre le nord ! On ne sait pas bien, en la matière, qui perd le nord...

La lumière est gênante pour les humains, c'est bien connu, et l'obscurité est un bien qu'il faut retrouver, voire préserver absolument, car source de bien-être, même si l'on trébuche contre un réverbère éteint. Ah ! Qu'elle était belle l'époque où le manque d'éclairage public favorisait les malandrins et autres détresseurs de riches bourgeois, les pauvres ne pouvant craindre que pour leur vie, n'ayant rien d'autres à offrir aux voleurs. Quelle bonne idée de rendre nos rues à la beauté des périodes de guerre, où le couvre-feu était de rigueur pour éviter de recevoir les bombes destinées à d'autres contrées. Quelle bonne idée aussi de faciliter un peu plus le travail des voleurs de biens en leur offrant une obscurité de qualité, ce qui leur permet de ne pas se faire reconnaître lors de leurs larcins et en leur donnant tout le temps d'utiliser à bon escient et en toute sécurité leur rossignol pour forcer portes et fenêtres.

Tiens, on reparle ici d'oiseaux migrateurs, mais de ceux qui se rendent ensuite en Georgie...

J'irai plus loin dans ces économies. On pourrait demander à ces infâmes automobilistes qui roulent la nuit de ne pas enclencher leurs feux ou de les voiler à l'aide d'un cadre obscurcissant, comme ceux des véhicules de l'armée. On pourrait demander aussi aux restaurateurs de ne plus servir les clients, passé 21 h, afin de pouvoir éteindre leurs plaques de cuisson et réduire leur consommation. On pourrait solliciter les hôteliers de prier les clients de ne pas allumer la lumière lorsqu'ils vont aux toilettes, aussi.

Nous devrions donner l'exemple. Et je propose qu'à l'avenir, on éteigne les lumières lors de nos séances et que des bougies soient distribuées à chacune et chacun, leur permettant d'écrire à la main s'il vous plaît – les ordinateurs consommant beaucoup de courant – leurs rapports et autres postulats. Nul doute que nous en aurions beaucoup moins au vu de l'effort demandé, ce qui permettrait de sauver quelques forêts et ce, chaque année.

Noir c'est noir. Nous restera-t-il encore un peu d'espoir lorsque la nuit nous enveloppera et que nous rentrerons chez nous à pied – ce qui est très sain –, les ti ayant effectué leur dernière course à la fermeture des restaurants, à 21 h 30 ?

M. Ferrari est un fin connaisseur du monde de l'électricité et il sait fort bien que le développement des LED est un pas majeur par rapport aux ampoules à incandescence d'aujourd'hui. Ces ampoules LED composent la grande majorité des éclairages dits de décoration et il le sait fort bien.

A titre personnel, je suis beaucoup plus nuancée concernant les lampes classiques, dites à économie d'énergie, dont les couleurs sont simplement navrantes et les formats désespérants. Un beau lustre art déco habillé de ces ampoules ne

devient qu'un meuble dénaturé pour ne pas dire absolument désolant de banalité.

En conclusion, je dirai simplement qu'il me paraît bien plus judicieux d'encourager l'utilisation de moyens d'éclairage moins gourmands en kilowatts, mais d'éviter d'édicter de nouveaux règlements liberticides au possible. N'oublions pas que chaque action entraîne une réaction et que souvent, ce n'est pas celle que l'on souhaitait.

M. Guy-Pascal Gaudard (LE) : – Un instant, il faut que je sorte mes accessoires... (*Quelques rires.*)

Le président : – Seriez-vous par hasard dans la branche ?

M. Guy-Pascal Gaudard (LE) : – Par hasard... En tant que patron d'une entreprise d'installations électriques à Lausanne, je suis membre de plusieurs associations professionnelles, qui amplifient la démarche pour une utilisation rationnelle de l'énergie électrique. A cet effet, elles publient ce genre de fascicules (... *il en présente un à la salle...*) : « *Simplement éteindre* », ou « *Le Petit malin* ». C'est un rappel des habitudes journalières à adopter pour économiser l'énergie. Par conséquent, je ne peux pas aller à l'encontre du postulat de M. Ferrari. Car que demande-t-il, en somme ? Il demande qu'on diminue le gaspillage dû à l'éclairage des vitrines et de certaines décorations festives.

Par quel moyen ? Simplement en installant des horloges, qui déclencheraient ces illuminations à une heure qui resterait à fixer, et en décalant dans le temps les illuminations festives. Plutôt les allumer à mi-octobre, on attendrait peut-être début décembre.

L'Association des commerçants de Chailly, que je préside, a entièrement remplacé ses illuminations de Noël, composées essentiellement de lampes à incandescence, par des nouvelles technologies. Nous avons allumé nos décorations le 6 décembre ; les Challiérans et les clients, qui ont pu constater leur sobriété, ont apprécié notre démarche.

Notre collègue Ferrari demande qu'un règlement régie ce type de mesures. On peut ergoter sur le terme « règlement », préférer une directive ou une recommandation. Pourtant, dans les immeubles locatifs, il y a des règlements de maison autorisant la lessive jusqu'à 22 h. A ma connaissance, ce n'est pas une source de conflit, les choses se gâtent plutôt lorsque que quelqu'un occupe la buanderie réservée par un autre.

Nous devons prendre une décision politique pour définir le choix des lampes à installer. Je saisis cette occasion pour vous rappeler qu'une directive fédérale interdit depuis le 1^{er} janvier 2009 les ampoules F et G. Je vous fais une démonstration avec une ampoule F. Cette ampoule F (... *il la présente...*) est interdite de commercialisation depuis le 1^{er} janvier 2009. L'ampoule G est aussi interdite de commercialisation depuis cette même date. Le problème, avec ces ampoules, c'est qu'elles n'ont pas d'équivalent en mode

économique. Donc si le client vient chez nous pour en acheter une, la loi nous empêche de le faire et nous devons remplacer le luminaire complet, ce qui engendre évidemment des frais. Cette ampoule (... *il la présente...*) est la plus fréquente. Elle est utilisée partout en Suisse. Elle sera interdite de vente dès le 1^{er} janvier 2012, et elle a déjà son équivalent économique. Si c'est une halogène longue durée, elle coûte environ Fr. 6.–, pour 2000 à 3000 heures de vie. Si c'est une fluocompacte, elle dure environ 15'000 heures et est vendue environ Fr. 20.–.

On peut donc se demander sérieusement pour quelles raisons ces priorités ont été données. On a commencé par interdire les ampoules les plus rares, au profit des ampoules les plus fréquentes. Mais je ne peux pas vous donner la réponse.

Je termine par une anecdote. Le 26 janvier, j'ai eu le privilège d'accueillir ici une classe d'élèves de l'Elysée. C'est une classe de développement. Un élève, qui était assis à la place de Nicole Graber, m'a posé la question : « Monsieur Gaudard, que faites-vous, vous, pour protéger la nature ? » Je lui ai répondu : « Au Conseil communal, j'ai déposé une motion prévoyant qu'on développe une infrastructure de recharge pour les véhicules électriques. » Le jeune homme m'a demandé : « Il en est où, votre postulat ? » J'ai dit : « J'attends une réponse de la Municipalité. » A quoi il a rétorqué : « Maintenant, il faut arrêter de causer, il faut agir. La planète crie, elle souffre. » J'ai trouvé ça très joli.

La part d'énergie consommée par les vitrines et l'éclairage festif, M. Pidoux nous l'a rappelé, est minime. C'est inférieur à 0,5%. Mais il ne faut pas mépriser les petits commencements. Nous devons aller dans la bonne direction. Je ne pense pas que ce postulat soit intrusif, on peut vivre avec. Personnellement, j'accepterai la démarche de notre collègue Ferrari.

M. Alain Hubler (AGT) : – Je constate que les Radicaux se suivent et ne se ressemblent pas. Dans le cas présent, c'est assez heureux.

M. Gaudard a tenu des propos empreints de bon sens – comme on dit souvent chez les Radicaux – alors que M^{me} Fiora est partie dans un délire qu'on pourrait qualifier d'illuminée, en l'occurrence (... *éclats de rire...*), amalgamant tout et n'importe quoi.

Comme l'a dit brièvement M. Gaudard, la motion Ferrari, devenue postulat, demande un règlement limitant, sans l'interdire, l'éclairage publicitaire à certaines heures et en certains lieux. Il vise notamment les décorations de Noël. Ensuite, il demande un rapport de consommation des gros consommateurs. C'est toujours utile de savoir qui consomme trop. D'ailleurs, les Services industriels le font, ils s'intéressent à la consommation des gros consommateurs et peut-être qu'ils discutent avec eux pour savoir comment la diminuer. Afin de suivre les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement.

Je propose de passer un coup d'éponge et d'éteindre la lumière sur les propos de M^{me} Fiora, qui étaient complètement à côté de la plaque... électrique.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Je ne reviens pas sur les propos qu'a tenus une préopinante tout à l'heure. C'est assez facile de pousser une position à l'extrême. J'aurais envie aussi de pousser ses propos à l'absurde et de constater qu'en commission, après un certain temps de débat, personne, absolument personne, ne s'est opposé au postulat. Bien sûr, on peut changer d'avis entre-temps, on peut évoluer dans sa réflexion. Il est toutefois surprenant que des personnes qui étaient présentes, qui ne se sont pas opposées au postulat, affirment aujourd'hui qu'il pose problème et comporte le risque de nous faire perdre le nord. En l'occurrence, je me demande qui s'est perdu dans ces débats et dans ses affirmations.

Je laisse à M^{me} Fiora-Guttman ses propos sur les Géorgiens qui peut-être viendraient voler chez nous, je n'oserai pas affirmer ce genre de choses, mais je suis surpris qu'elle argumente que nous pourrions avoir des problèmes de sécurité dans notre ville. Je l'invite à relire, peut-être à la lumière d'une lampe électrique, le postulat déposé. A son deuxième paragraphe, il est écrit – je cite : « Tenant compte de la problématique de la sécurité et de la problématique qu'il y a une grande vie externe en termes d'animation nocturne ». Elle n'a pas dû lire le texte que j'ai écrit. Son municipal, membre du même parti qu'elle, disait tout à l'heure que les mots restent, heureusement. Ces mots sont écrits. Il est aussi fait mention d'autres propositions, en l'occurrence le postulat de M. Ghelfi pour un « plan lumière » de la ville de Lausanne.

Je ne demande pas d'éteindre l'ensemble des sources lumineuses à Lausanne. Il n'est pas nécessaire d'être un grand connaisseur en l'électricité pour avoir du bon sens. De ce point de vue, j'ai apprécié les propos de M. Gaudard, qui en connaît beaucoup plus que moi. Je ne m'aventurerai pas plus loin...

Je rappelle cependant que si nous optons pour les solutions simples, voire simplistes, énumérées par M^{me} Fiora-Guttman, et si la ville était vraiment éteinte, il serait toujours possible de mettre des voitures. C'est elle qui le disait il y a quelques mois parce là où il y a des voitures, le sentiment de sécurité revient. On peut faire de tels liens, sans causalité avérée, et je suis navré que des personnes trouvent désolante la lumière d'une ampoule et préfèrent avoir une centrale nucléaire sous les yeux. Elle nous permettrait, c'est vrai, d'installer les ampoules adéquates sur un lustre de je ne sais plus quelle époque, un lustre qui se trouve dans un certain hôtel, que je ne nommerai pas ici.

M. Guy Gaudard a mentionné l'aspect non liberticide de la proposition. En outre, la motion a été transformée en un postulat, qui demande à la Municipalité d'être informé sur la limitation de l'éclairage des vitrines à certaines heures en certains lieux. Il ne demande nulle part de tout

éteindre en tout temps et de passer aux bougies. Il demande de limiter les décorations lumineuses de Noël avant une date à définir. Il n'est pas du tout question de ne plus décorer la ville.

Cette motion transformée en postulat se fonde sur un principe simple, le lien entre une action individuelle et ses répercussions collectives. Si cette ville fait des efforts en termes de consommation électrique, il est peut-être envisageable qu'à terme, grâce à ces économies et au rendement énergétique de certaines ampoules, nous puissions éviter la construction d'une nouvelle centrale nucléaire.

Je vous invite, comme l'a fait votre commission, à soutenir ce postulat afin que nous puissions recevoir quelques réponses de la part de la Municipalité.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je regrette que le débat prenne des accents aussi passionnés, parce qu'il y a à boire et à manger dans le postulat de notre collègue Ferrari. Mais tout n'est pas forcément insipide.

Le grand hôtel du centre de Lausanne n'a pas le monopole de l'illumination des façades. Je crois savoir que le Palais de Rumine ou la cathédrale sont éclairés en couleur, avec les deniers publics, ce qui contribue à créer un climat festif. On aurait tort de le sous-estimer. Une ville parée de guirlandes, décorée durant ce mois de décembre contribue à créer un climat... Les esprits chagrins diront que c'est un climat mercantile, qui incite à la consommation... Pour moi, c'est un climat que chacun peut considérer comme une préparation aux fêtes de fin d'année, quelle que soit sa philosophie.

Par ailleurs, il me semble – mais peut-être que je me trompe – que cette illumination et ces décorations commencent chaque année un peu plus tôt. Si la Municipalité disait qu'on ne commence pas avant le 20 novembre ou le 1^{er} décembre, cela pourrait arranger tout le monde, à commencer par les commerçants.

J'en viens à la consommation électrique. M. Gaudard me contredira ou peut-être m'approuvera, parce que je ne suis pas un professionnel de la branche, mais j'ai l'impression que la consommation électrique pour l'éclairage ou l'illumination est modeste par rapport aux deux grands consommateurs que sont l'énergie électrique pour faire tourner des moteurs et surtout celle pour modifier les températures. C'est-à-dire pour chauffer – les chauffe-eau, les machines à laver en tout genre – et pour refroidir – les frigos et les congélateurs. Chacun peut influencer là-dessus parce qu'une grosse consommation d'énergie à certaines heures de la journée, se répercute davantage sur la consommation globale de la ville ou du pays que l'éclairage.

Je renverrai donc ce postulat. Bien compris, il peut contribuer à aller dans le sens que pourraient souhaiter les commerçants, celui de commencer tous ensemble à une certaine date et non de plus en plus tôt.

M^{me} Nicole Grin (LE) : – J'étais membre de la commission. Je n'ai pas refusé le postulat, mais je fais partie de ceux qui se sont abstenus. Nous étions fermement opposés à la motion, mais, après mûre réflexion, je considère que le postulat n'est toujours pas acceptable dans la mesure où il demande un règlement. Je suis sensible à la nécessité d'économiser l'énergie, mais je trouve la solution préconisée par M. Ferrari beaucoup trop contraignante par rapport à un problème assez minime. J'aurais préféré que l'on demande des campagnes de sensibilisation, de l'information, mais demander un règlement, c'est disproportionné par rapport au problème. En outre, un règlement il faut le contrôler, il faut engager des gens pour vérifier son application, sanctionner cas échéant les contrevenants. Cela me paraît excessif par rapport à l'intéressante question soulevée par le postulat. Pour cette raison, je ne l'accepterai pas et j'invite les membres de ce Conseil à faire de même.

M. Philippe Jacquat (LE) : – J'ai l'impression que nous perdons pied. On parle de bon sens, puis de délire. Il faut garder le sens des proportions.

Pour en rester au sens des proportions: le postulat est axé sur la consommation en période de Noël, qui ne représente que 0,01 % de la consommation de la ville. Il faut rapprocher ce chiffre à celui de la consommation d'électronique de loisir des ménages, qui correspond à 17,2%. Si nous voulons que la Municipalité travaille de manière plus efficace et rapide, un rapport sur cette question est peu opportun. Il pourrait être établi sous forme de réponses aux questions sur les taux de consommation des gros consommateurs, par exemple. Le règlement n'est pas acceptable pour une si petite proportion. Je vous engage à voter contre ce postulat.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Quelques éléments factuels et politiques. En effet, il relève de la mission de la Municipalité, et d'ailleurs du Conseil communal, de créer des conditions-cadres encourageant les économies d'énergie plutôt que l'utilisation et la déperdition de celle-ci.

Dans ce cadre, comme l'a excellemment dit M. Gaudard, diverses mesures sont prises au niveau fédéral, dont on peut discuter l'opportunité des priorités, avec des efforts portant sur l'éclairage domestique. Je ne suis pas sûr d'avoir les mêmes chiffres que M. Jacquat. Pour avoir lu un peu de documentation sur le sujet, il me semblait que l'éclairage correspond à peu près à un cinquième ou à un quart de la consommation domestique d'électricité, dont on pourrait imaginer qu'elle correspond à peu près à 50% de la consommation globale d'énergie (hors mobilité). Bref, c'est tout à fait décisif de prendre des mesures en matière d'éclairage, décidées au niveau fédéral. Il faut aussi le faire pour d'autres usages domestiques, dont l'électroménager, en encourageant par exemple l'affichage des consommations de ces appareils, selon le dispositif évoqué par M. Gaudard tout à l'heure.

Du point de vue des propriétaires et des gestionnaires de réseaux, il faut diminuer les pointes, encourager les gens,

s'ils doivent utiliser l'électricité, à le faire à des moments où il n'est pas nécessaire de surdimensionner le réseau parce que les appels de puissance seraient trop grands. On peut mettre en place – j'espère que nous le ferons – des moyens pour encourager les gens à ne pas faire la lessive entre 11 h et midi, par exemple. De même, pour les gros clients, il est possible de taxer la puissance, ce qui les décourage d'utiliser l'électricité au moment où elle est la plus demandée.

Concernant l'éclairage public, vous avez renvoyé à la Municipalité un postulat de M. Ghelfi, qui demande un plan lumière pour la ville de Lausanne. Par ailleurs, plusieurs interventions ont évoqué la question de la sécurité. Nous allons évidemment répondre à ces différentes interventions. Nous espérons élaborer un plan lumière produit avec des énergies propres qui rende justice à la beauté de notre ville et de ses monuments, et d'autres part promouvoir les économies d'énergie aussi dans ce contexte, sans pour autant porter atteinte à l'éventuelle composante sécuritaire que doit apporter l'éclairage public. Ces tâches ne sont pas forcément faciles à arbitrer, mais nous tenons à les remplir toutes.

L'éclairage festif, comme on l'a dit, consomme très peu. J'ai fait quelques rapides calculs, parce que le chiffre indiqué dans le rapport de commission ne me paraît pas exact. Je crois que l'éclairage de Noël représente à peu près 0,02 % de l'électricité consommée pour l'éclairage public. L'éclairage public lui-même correspond à presque 1 % de l'électricité consommée annuellement dans la ville de Lausanne. On peut dire évidemment que 0,02 % de 1 %, c'est extrêmement peu. Mais, comme l'ont dit plusieurs d'entre vous, ces petites économies ne sont pas seulement symboliques, elles sont aussi tout à fait déterminantes pour une image de la ville. Il vaut absolument la peine d'agir pour les éclairages de Noël de la même manière que l'a fait l'association de Chailly, de la même manière aussi que vous le proposent les Services industriels. Pour éclairer divers monuments en période de Noël, comme l'église Saint-François, la cathédrale ou le Palais de Rumine, ils utilisent systématiquement des moyens aussi peu gourmands que possible en énergie, tout en valorisant la beauté des sites qu'ils veulent éclairer.

Les mesures que demande le postulat, de type réglementaire, seront évaluées, évidemment. La troisième de ces mesures, nous l'avons déjà dit, est d'ores et déjà mise en œuvre; il n'est pas autorisé d'utiliser des lasers en ville de Lausanne. Pour les deux premières, il est possible d'atteindre les effets voulus par le motionnaire devenu postulant en négociant avec les associations de quartier, et avec les consommateurs de lumière publicitaire. Je m'engage bien entendu à vous rendre rapport de tout ce que nous pourrons faire, soit sur le plan de la négociation, soit, si cela s'avère indispensable, en élaborant un règlement.

Le président : – Merci, Monsieur Pidoux. La discussion continue. Elle n'est pas demandée. Je vous propose de voter

de manière électronique. Monsieur le rapporteur, pourriez-vous nous rappeler la conclusion, que je l'aie sous les yeux ?

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur remplaçant : – Le postulat de M. Ferrari est pris en considération et renvoyé à la Municipalité par 8 voix et 2 abstentions.

Le président : – Je vous remercie. Celles et ceux qui suivent la commission et demandent le renvoi du postulat à la Municipalité votent oui. Celles et ceux qui s'y opposent votent non.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Par 52 oui, 13 non et 18 abstentions, ce postulat est renvoyé à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Yves Ferrari: «Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W»;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de transformer cette motion en postulat;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour, la pétition de M. Guillaume Morand et consorts, 1759 signatures: «Lausanne n'est pas une poubelle». Pour la Commission des pétitions, M. Jacques Pernet est demandé à la tribune.

Pétition de M. Guillaume Morand et consorts (1759 signatures): «Lausanne n'est pas une poubelle»²⁶

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des pétitions.

Municipalité: M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Jacques Pernet (LE), rapporteur : – La Commission s'est réunie le 10 novembre 2008. Présidence: Adozinda Da Silva. Membres présents: Jean-Charles Bettens; Sylvie Freymond; Sandrine Junod;

²⁶ BCC 2007-2008, T. II (N° 13/I), pp. 701-702.

Evelyne Knecht; Nkiko Nsengimana; Jacques Pernet (rapporteur). Membres excusés: Xavier de Haller; Francisco Ruiz Vazquez.

Le soussigné tient à remercier la secrétaire, M^{me} Vanessa Benitez Santoli, pour ses précieuses notes de séance.

Le pétitionnaire ne se présentant pas, la Commission démarre par une discussion générale entre ses membres.

En rapport aux deux questions posées à la Commission (questions se trouvant en dessous du texte même de la pétition), un membre informe les commissaires présents qu'il a pris contact avec le chef du Service de l'assainissement, qui a répondu comme suit.

1. Il n'y a jamais eu d'importation de déchets napolitains à Lausanne et il n'y en aura jamais.
2. La seule «importation» de déchets est celle des déchets allemands. Ils continueront à être importés en principe jusqu'en 2012.

En effet, pour que Tridel fonctionne correctement et assume sa tâche de chauffage à distance, il est essentiel qu'elle fonctionne à plein rendement. Sans cette importation momentanée, Tridel fonctionnerait en dessous de ses capacités. Rappelons que Tridel doit assurer le 65% de la chaleur utilisée pour le chauffage à distance, qui dessert de nombreux bâtiments de la ville (comme par exemple la Cité, les écoles, la Ville de Lausanne et les grands immeubles d'Ouchy).

Le complément suivant est apporté: les importations allemandes seront en principe arrêtées dès que les ordures de Nyon et d'autres cités de la Côte – qui actuellement sont encore traitées par l'usine de Genève jusqu'à la fermeture d'une de ses lignes – seront acheminées par rail jusqu'à Tridel afin d'y être brûlées (ce sera aux alentours de 2012) et rejoindront ainsi celles traitées depuis 2006 de la Vallée de Joux, du Gros de Vaud, du Nord vaudois et bien sûr de Lausanne.

Le pétitionnaire a doublé sa pétition d'une lettre ouverte adressée à M^{me} de Quattro, M. Brélaz, M. Français et à la Commission des pétitions.

La réponse de M^{me} de Quattro est claire et précise. Il convient de préciser que les scories mentionnées au premier alinéa de la page 4 sont inertes, donc non polluantes, et ne contiennent aucun matériau lourd.

L'audition de la Municipalité permet à la Commission de constater que:

- la réponse de M^{me} de Quattro est complète;
- le département de M^{me} de Quattro (Sécurité et Environnement) est l'Autorité politique de surveillance de l'acheminement et de tri des déchets, l'usine de Tridel étant cantonale;

- Tridel traite les poubelles lausannoises et cantonales. Lausanne a été choisie comme emplacement de l'usine d'incinération pour son bilan écologique;
- l'usine a besoin d'une surcapacité de 15% pour fonctionner correctement. En effet, ces usines s'entretiennent régulièrement et les autres fours doivent pouvoir absorber les surcapacités ainsi générées;
- le Canton de Genève se repositionnant, il est fort possible que les déchets de Nyon viennent plus tôt à Tridel (prévus «officiellement» pour 2012);
- l'acheminement des déchets sur Tridel se fait essentiellement par rail. Il arrive parfois que le Municipal soit informé de cas particuliers où l'acheminement se fait par camion.

Après délibération, la Commission des pétitions décide, à l'unanimité des membres présents, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication en application de l'art.73 *litt. b)* RCCL.

En outre, les membres formulent à l'unanimité le vœu suivant:

La Commission des pétitions souhaite que la Municipalité réponde à la lettre ouverte du pétitionnaire dans sa communication.

Le président: – Monsieur Pernet, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Jacques Pernet (LE): – Oui, Monsieur le Président. La Commission a siégé en l'absence du pétitionnaire. Des problèmes de courrier non relevé ou non arrivé semblent être à l'origine de cette absence.

La réponse à la lettre ouverte adressée à plusieurs Autorités a été faite par M^{me} Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat.

Troisièmement, la Commission a formulé à l'unanimité un vœu, qui souhaite que la Municipalité réponde à la lettre ouverte du pétitionnaire dans sa communication.

En conclusion, la commission vous suggère à l'unanimité de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le président: – Merci, Monsieur Pernet. La discussion est ouverte.

Discussion

M^{me} Diane Gilliard (AGT): – Cette pétition a soulevé une question, que j'adresse à M. Français.

Nous savons que le commerce et le traitement des déchets constitue une activité économique très rentable. Tridel, à Lausanne, ne prend pas de déchets napolitains, il n'y a

aucun doute à ce propos. Mais Tridel achète des déchets en Allemagne. Or l'Allemagne achète des déchets à Naples. M. Français peut-il nous expliquer comment l'usine s'assure qu'il n'y a pas de déchets napolitains dans les déchets allemands qui arrivent à Lausanne ?

M. Olivier Français, municipal, directeur des travaux :

– Je vais essayer de répondre simplement. Tout transport de déchets en Suisse est soumis à une réglementation très stricte, sous contrôle de la Confédération et du Canton. On ne peut pas importer de déchets sans une autorisation de l'Autorité supérieure. Il y a une traçabilité des déchets et la responsabilité du contrôle n'est pas confiée à l'exploitant. L'obligation de Tridel, c'est d'avoir les papiers du transport, qui indiquent l'origine des déchets. Enfin, nous sommes là. Nous faisons des compléments de contrôle, parce qu'on voit tout de suite si c'est un déchet industriel ou si c'est un déchet ménager. Nous pouvons donc remettre en cause l'établissement de ces documents.

Il n'est pas totalement impossible que le type de transit que vous décrivez arrive, mais à ma connaissance, ce n'est pas le cas.

Il n'y a pas de déchets allemands pour l'année 2009, parce que l'Allemagne s'équipe progressivement et que ce type de contrat s'annule. Pour 2009, nous avons un contrat autrichien, et il est soumis aux mêmes règles.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts) : – Qu'en est-il de la fermeture de l'usine de Genève et du traitement des ordures de Nyon ? On ne connaît pas la date. On nous dit parfois que ce serait 2012, et Nyon prétend qu'en 2012, la ville n'acheminera pas ses ordures à Tridel. Ce ne serait en tout cas pas avant 2015. Alors à quelle date Tridel recevrait les ordures de Nyon ?

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– A quel saint se vouer ? La question a plusieurs fois été posée, en petit comité, et aussi ici. Les choses se sont éclaircies depuis l'épisode napolitain et certaines déclarations du Conseil d'Etat genevois. Notre certitude, c'est qu'à terme, une des lignes de four sera fermée. C'était une éventualité, maintenant c'est une réalité. Le transit des déchets de la région de Nyon évolue et, selon la réglementation, la planification des zones d'apport est mise en application comme cela a été décidé par le Conseil d'Etat, il y a quelques années. Tant que le contrat n'est pas signé, je ne peux pas vous donner de date avec certitude. Ce sera au début de la décennie prochaine, je ne peux pas vous dire quelle année ; ce ne sera pas 2015, ni 2012, cela devrait être avant, théoriquement, que les déchets de la région de Nyon devraient se substituer aux déchets «étrangers».

Le président : – La discussion continue. Elle n'est plus demandée. Monsieur le rapporteur, vous nous avez rappelé la conclusion, qui est le renvoi à la Municipalité pour étude et communication. Nous ne voterons pas le vœu. Je vous propose de voter à main levée. Celles et ceux qui suivent la

commission pour le renvoi pour étude et communication le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires ? Merci. Abstentions ? Avec quelques avis contraires, une abstention, vous avez accepté de renvoyer cet objet à la Municipalité pour étude et communication. Merci, Monsieur Pernet.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de M. Guillaume Morand et consorts (1759 signatures) : «Lausanne n'est pas une poubelle» ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Le président : – Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour. J'appelle M. Fabrice Ghelfi pour le rapport sur la motion de M. Claude-Alain Voiblet : «Elimination des déchets ménagers : l'application et l'introduction du principe <pollueur payeur> ou principe de causalité, se fait attendre en Ville de Lausanne».

Motion de M. Claude-Alain Voiblet : «Elimination des déchets ménagers : l'application et l'introduction du principe <pollueur payeur> ou principe de causalité, se fait attendre en Ville de Lausanne»²⁷

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente de politique régionale.

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux.

Rapport photocopié de M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur :

– La Commission permanente de politique régionale (CPPR) a traité de cet objet au cours de trois séances. Au cours de la première, le 21 août, la CPPR a entendu M. le municipal concerné accompagné de ses collaborateurs ; puis, une deuxième séance le 11 septembre, a permis d'entendre le syndic d'Echatlens, Commune qui vient à peine d'introduire une taxe au sac ; enfin, la CPPR a terminé ses travaux par une ultime réunion le 17 novembre. Je remercie M^{me} Domon-Aubort, collaboratrice du Service des études générales et des relations extérieures qui assume parfaitement le rôle de secrétaire de la CPPR depuis la

²⁷ BCC 2007-2008, T. II (N° 14), p. 823 ; *idem*, T. II (N° 15/I), pp. 917-918.

rentrée d'août, et son chef de service, M. Décosterd pour sa participation à nos séances.

Pour mémoire, la motion de notre collègue Claude-Alain Voiblet propose de :

1. mettre en œuvre le principe «pollueur payeur», ou principe de causalité, exigé par la législation fédérale sur la protection de l'environnement et par la Loi vaudoise sur la gestion des déchets, par le biais d'une taxe proportionnelle à la quantité de déchets produite par les consommateurs ;
2. revoir le financement de l'élimination des déchets en réduisant des impôts ordinaires la part de financement directe affectée à l'élimination des déchets.

Lors de la réunion du 21 août, la CPPR a pu bénéficier de la présence du municipal concerné, M. Olivier Français, du chef du Service d'assainissement, M. Fadi Kadri, et de M. Jérôme Moix, que nous remercions pour avoir tenu les notes de séance.

M. le municipal explique que la Ville suit une politique d'incitation au tri avec l'objectif d'atteindre un taux de recyclage de 60% contre 45% aujourd'hui. Selon lui, le tri doit encore être amélioré et d'autres efforts consentis par une politique de proximité et plus incitative. Il ajoute que la collaboration avec les Communes voisines est indispensable et qu'il conviendrait d'associer aux réflexions les grands commerces. Ouvrir des déchetteries de quartier représente un bon outil. Enfin, les résultats obtenus par les quelques Communes qui ont adopté récemment une taxe au sac laisse M. le municipal perplexe.

Au niveau du Canton, les différentes tentatives pour mettre sur pied une solution unique ont toutes échoué. Désormais, les Communes ont l'obligation d'appliquer la loi mais ont toute latitude pour choisir la solution qui leur paraît la plus appropriée. Aucune échéance n'est fixée. Certains commissaires regrettent que l'Autorité supérieure n'ait pas eu le courage d'imposer quand même une seule solution.

En 2007, une commission consultative de Lausanne Région a élaboré un projet qui prévoyait un financement par l'impôt à raison de 30% et par une taxe forfaitaire pour le solde. Une consultation a été organisée qui a abouti au refus de deux Communes : Lausanne et Renens. La proposition a donc été écartée pour être rangée dans un tiroir.

Selon le motionnaire, l'instauration d'une taxe forfaitaire n'induit aucun effet incitatif alors que la taxe au sac encourage véritablement le tri. M. le municipal estime qu'une taxe au sac serait très difficile à mettre en œuvre à Lausanne. Pourtant, si une solution consensuelle pouvait émerger à Lausanne, indépendamment de son contenu, elle éveillerait l'intérêt de la Municipalité et celle-ci essaierait d'accompagner les propositions formulées par le Service d'assainissement. Lausanne a un message fort à donner pour relancer le dossier au niveau de la région.

Le 11 septembre, la CPPR a entendu M. Nicolier, syndic d'Echallens. Cette commune de 5000 habitants a commencé il y a plus de 10 ans par un centre de tri à large ouverture accompagné de campagnes d'information. Ces mesures ont convaincu un tiers de la population à trier ses déchets. Comme cette proportion restait stable, la Municipalité a élaboré un projet qui comprenait une taxe au sac et une taxe forfaitaire de Fr. 90.- par année pour chaque habitant de plus de 20 ans. Le Conseil communal a accepté la taxe au sac, refusé la taxe forfaitaire et n'a pas voulu remplacer les effets financiers de la taxe par une baisse d'impôt, jugeant cette mesure peu sociale. La Commune d'Echallens informe de manière constante la population, notamment en la sensibilisant à l'acte de jeter et en la responsabilisant. L'utilisation d'un sac officiel pour la collecte des déchets participe à cette responsabilisation. La Commune d'Echallens a constaté une diminution des coûts d'élimination des déchets (50% de sacs ramassés en moins) et une augmentation des quantités évacuées par les filières de tri (verre, papier, aluminium, etc.) qui, d'un point de vue financier, s'autofinancent. La quantité globale de déchets ne s'est pas réduite.

La fixation du prix du sac est essentiel : trop haut, il déclenche des comportements de resquille ; trop bas, le caractère incitatif de la taxe s'amenuise. A Echallens, le prix du sac est de Fr. 1.50 pour 17 litres, Fr. 2.- pour 35 litres, Fr. 3.60 pour 60 litres. La Municipalité fixe le prix du sac en respectant un plafond déterminé par le Conseil communal. Echallens ne connaît pas de correctif social. Elle autorise cependant l'évacuation gratuite des couches-culottes dans des sacs transparents. L'expérience challoise montre qu'une famille de quatre personnes qui trie correctement ses déchets utilise environ un sac de 35 litres par semaine ; il lui en coûte donc un peu plus de Fr. 100.- par an. L'introduction de la taxe au sac a été soignée : campagne d'information, séances avec les concierges dans les quartiers d'immeubles, relations avec les gérances, communication publique des résultats atteints. Elle s'est accompagnée d'une attitude très ferme contre les fraudeurs, par les employés communaux assermentés pour l'occasion, afin de montrer la détermination des Autorités et par respect pour les bonnes volontés.

En définitive, la Municipalité d'Echallens tire un bilan très positif du dispositif ; celui-ci recueille toujours un fort soutien politique.

Après avoir discuté de l'expérience de la Commune d'Echallens, le président de la CPPR a sollicité des commissaires qu'ils débattent dans leurs différents groupes du contenu de la motion de M. Voiblet. Par ailleurs, il leur a soumis une série de réflexions visant à construire une proposition susceptible de rassembler une majorité du Conseil communal.

Dans notre séance du 17 novembre, la CPPR a repris la discussion. D'une manière résumée, les positions peuvent être présentées de la manière suivante :

- Un premier groupe déclare son attachement à la taxe au sac et à son caractère incitatif, le but étant d'augmenter le tri et de diminuer la quantité de déchets produits. La taxe ne vise pas l'enrichissement mais plutôt un meilleur bilan écologique.
- Pour un autre groupe, la priorité doit aller à la mise en place du principe « pollueur payeur », la diminution de la quantité de déchets et l'amélioration des filières représentant des objectifs secondaires. Il est ajouté qu'avec la taxe, la responsabilisation au problème des déchets des acteurs (consommateurs, commerces) sera accrue. Par contre, il est exclu qu'une taxe au sac augmente les ressources financières de la Ville sauf à les affecter à la réduction de la dette. Enfin, des correctifs sociaux sont acceptables. Selon ce groupe, le préavis devra présenter les effets financiers précis de l'instauration d'une taxe au sac et aborder la question de la compensation financière.
- Un autre groupe encore estime que les effets financiers de la taxe au sac doivent être compensés fiscalement, c'est une condition sine qua non, et que l'accessibilité aux lieux de dépôt des sacs devra être étudiée. Ce groupe accepterait les correctifs sociaux ou familiaux, à la condition qu'ils soient clairement financés.
- L'avant-dernier groupe à s'exprimer formule d'ores et déjà la menace d'un référendum car il conteste tout transfert de la fiscalité progressive sur une taxe. Selon lui, on ne règle pas des problèmes écologiques par un outil qui n'est qu'une punition pour les mauvais trieurs. Le problème des déchets est d'abord celui des commerçants et du marketing. Il est ajouté que les filières du verre et du papier affichent des taux de recyclage importants sans taxe apparente.
- Le dernier groupe à s'exprimer répète son attachement à l'idée selon laquelle l'impôt représente le meilleur moyen de financer l'évacuation et le traitement des déchets. Il pourrait adhérer au principe « pollueur-payeur » mais sans diminution des impôts – comme à Echallens – et en envisageant un système de redistribution ou de compensation sociale.

Après ces échanges, la CPPR a estimé que le texte du motionnaire n'intégrait pas suffisamment d'éléments pouvant permettre à la Municipalité d'élaborer un rapport-préavis solide et étayé. La CPPR a donc accepté la proposition de son président visant à compléter la réflexion par une série d'autres éléments afin d'orienter au mieux la Municipalité. Après une série d'échecs au niveau cantonal et dans la région, il est impératif que le Conseil communal travaille de manière constructive. C'est pourquoi, le processus suivant a été discuté :

a) *Transformation de la motion en postulat*

Compte tenu de l'ampleur de la problématique (effets financiers, régionaux, environnementaux, sociaux) et vu que l'auteur de la motion exige une diminution des impôts

par effet de compensation, mesure largement contestée, la transformation en postulat a été sollicitée.

b) *Politique soutenue de communication et d'information*

La Municipalité doit renforcer les mesures d'amélioration du tri des déchets (information, collaboration avec les régies et les concierges, déchetteries pratiques, etc.). Il s'agit de faire en sorte que les comportements individuels évoluent et que soient mis à la disposition des habitants tous les supports permettant de procéder au tri (équipements de collecte au bas des immeubles, déchetteries de quartier, formation des concierges, mobilisation des gérances privées, etc.).

c) *Application du principe « pollueur payeur » par une taxe au sac ou une taxe forfaitaire au ménage*

Compte tenu des conséquences antisociales et des effets douteux sur la production de déchets de la taxe forfaitaire, il est demandé à la Municipalité d'abandonner cette piste. La seule taxe envisageable est une taxe proportionnelle au volume ou au poids des déchets produits (taxe au sac).

d) *Affectation de la taxe et ses modalités d'application*

Le produit de la taxe sera affecté à la couverture du coût de traitement des déchets, réduisant simplement le déficit de cette prestation.

Les modalités d'application devront prévoir des compensations sociales. Au premier rang de celles-ci figurera l'instauration du principe d'une franchise de sacs gratuits (dont le nombre serait déterminé en fonction de la taille du ménage et correspondrait au volume de déchets considéré comme normal ou incompressible). La réflexion doit s'engager sur le mode de distribution de ces sacs (ou de leur équivalent financier). Ainsi, il devrait être possible pour un ménage qui adopte un comportement civique et citoyen de réduire au minimum les effets financiers de la taxe. Sans cette franchise, la taxe risque d'être perçue comme punitive par les ménages qui agissent correctement et qui effectuent le travail de tri. Ensuite, il faudrait permettre le ramassage sans taxe de sacs transparents pour les couches. La taxe poubelle doit être efficace et encourager l'adoption d'un comportement responsable. Pour atteindre ce but, elle doit être suffisamment incitative pour que les gens aient un avantage à trier leurs déchets (en dessous, le tri n'est pas intéressant) et pas trop haute pour éviter que les gens préfèrent frauder. La Municipalité est invitée à proposer au Conseil communal un prix du sac standard de 35 litres entre Fr. 2.– ou Fr. 3.–, le tarif des autres sacs dépendant de ce prix-là.

e) *Calendrier des opérations, délai de réponse municipale, exigence de la fourniture d'un rapport intermédiaire et consultation de la CPPR*

Compte tenu de la difficulté entourant la mise en œuvre d'une taxe au sac, la CPPR propose d'agir en plusieurs temps :

1. Production d'un rapport-préavis intermédiaire présentant notamment :

- les bases légales et réglementaires ;
- les expériences réalisées en Suisse et à l'étranger dans des villes de taille comparable et les modalités retenues dans ces centres urbains ;
- les pistes possibles de réflexion et de mise en vigueur des principes légaux ;
- une analyse de la dimension régionale en présentant les avis et les projets des Communes environnantes ;
- une analyse de la situation lausannoise du point de vue de la production des déchets (volume, taux de recyclage, filières, évolution du prix des matériaux recyclés, etc.) et de son évolution récente ;
- une analyse des autres modes de recyclage et de traitement actuellement testés ou appliqués en Suisse ou en Europe ;
- plusieurs propositions de mise en vigueur des principes légaux avec leurs conséquences estimées (positives ou négatives) à tout point de vue : réalisation, activité administrative, effets financiers, environnementaux, sociaux, etc.

De plus, ce rapport-préavis intermédiaire requerra du Conseil communal les ressources pour financer le point *f)* ci-dessous.

La CPPR demande à la Municipalité de lui présenter pour validation la table des matières de ce rapport avant les travaux de rédaction.

2. Une fois rédigé, ce rapport-préavis intermédiaire fera l'objet d'un premier débat au sein de la CPPR, puis en plenum.

Délai : un an depuis le renvoi du postulat à la Municipalité.

A partir de cette échéance et si le plenum l'accepte, les campagnes de communication et d'information et les opérations de la phase préalable seront lancées.

3. Une fois ce premier débat réalisé, le Conseil aura pris un certain nombre d'options fortes. En fonction de celles-ci et le cas échéant, la Municipalité sera chargée de la phase d'élaboration du règlement visant à l'instauration d'une taxe au sac. Dans ses réflexions, la Municipalité s'inspirera des éléments présentés dans les points *c)* et *d)* ci-avant. Durant cette phase, la Municipalité devra concrétiser ces options en accord avec les Communes de la région tant au niveau de l'éventuelle taxe au sac elle-même qu'au niveau des filières de tri et de recyclage ou encore de la communication.

Délai : 30 mois depuis le renvoi du postulat à la Municipalité.

f) Communication, informations et phase préalable

Une large campagne de communication et d'information visant à inciter les gens à trier leurs déchets doit être mise en œuvre à l'issue de la publication du rapport intermédiaire. En effet, c'est dans les deux ou trois ans qui précèdent l'introduction d'une taxe au sac qu'il faut fournir un maximum d'explications aux habitants de telle manière qu'une large partie de la population soit informée des enjeux.

Cette période doit aussi être mise à profit pour mettre en place une série d'opérations concrètes (équipement des immeubles, formation, etc.) financées par le budget de fonctionnement ou par le premier préavis présenté ci-avant. Cette phase doit permettre de mesurer le sens des responsabilités des habitants de la ville en l'absence de taxe au sac.

A l'issue de nos délibérations et au final, la CPPR décide par 7 voix favorables, 1 voix opposée et 2 abstentions de :

- a) prendre en considération le postulat de M. Voiblet ;
- b) demander à la Municipalité de suivre les éléments décrits dans les points *a)* à *f)* ci-dessus.

Le président : – Monsieur le rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur : – Oui, Monsieur le Président. Je n'ai rien à ajouter à mon rapport, mais j'ai deux commentaires à faire sur les travaux de la Commission.

Je tiens à exprimer ma satisfaction du travail de la Commission et de ses membres. Ceux-ci, en quelque quatre mois, n'ont pas ménagé leurs efforts et leur volonté de débattre pour arriver à une solution que je dirai « de consensus ». En effet, *in fine*, une seule voix s'est élevée pour s'opposer au texte qui vous est présenté ce soir.

Nous verrons comment le débat se déroulera ce soir, mais en commission, les commissaires ont fait preuve d'une grande sérénité. C'est tout à fait satisfaisant pour un sujet qui, a priori, peut présenter des aspects plutôt « chauds » et marqués par des positions partisans, puisqu'il touche à la fois la question des déchets et la fiscalité.

Ma seconde remarque porte sur le fond de l'affaire. Là aussi, en tant que président de cette Commission, je suis satisfait du travail accompli. Nous sommes arrivés à une solution médiane, qui respecte les positions spécifiques des groupes politiques, tout en traitant la question comme la planification d'une étape dans la réalisation de la diminution de l'incinération des déchets au profit de l'amélioration des filières de recyclage.

Je tenais à dire aux membres de la Commission présents ce soir la satisfaction que me procurent ces deux aspects de leur travail.

Discussion

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Durant mon enfance campagnarde, nous aimions bien jouer en forêt, monter sur le tracteur des paysans. Il nous arrivait parfois d'aller au «ruclon». Pour ceux qui ne parlent pas le vaudois couramment, c'est une décharge à ciel ouvert. Nous y trouvions des trésors; nos parents n'étaient pas très contents parce que nous sentions mauvais quand nous en revenions.

C'était le temps de l'innocence. Depuis, nous avons pris conscience de certaines choses et aujourd'hui, j'ose à peine imaginer le jus qui devait couler de ce «ruclon» vers la Broye, la région où j'ai grandi.

A l'époque, la pollution était partagée par tout le monde, de la Broye à la mer du Nord. C'était un problème collectif. Actuellement, on cherche à individualiser le traitement des déchets, notamment en invoquant le principe du pollueur payeur. Le groupe socialiste est très réservé à l'égard d'une taxe, en raison de ses aspects anti-sociaux. En effet, elle n'est pas proportionnelle au revenu et ce qui était assumé par la collectivité sera assumé individuellement.

Certains rétorqueront qu'une partie de la population ne paie pas d'impôts et que par conséquent ce sont d'autres qui paient le traitement des déchets. Pourtant, personne ne s'étonne que les impôts des célibataires servent aussi à financer les écoles. D'ailleurs, aucun parti politique ne promet la défense des célibataires, tous défendent toujours les familles. Il est de notoriété publique et jugé assez normal que les célibataires soient solidaires des familles et paient des impôts. Le principe du pollueur payeur met cette solidarité à mal.

D'autre part, nous ne sommes pas totalement libres de notre production de déchets. Lorsque nous nous fournissons dans les magasins, nous n'avons souvent pas le choix. Nous avons évoqué en commission la question des langes. Pour les enfants, cela ne pose pas trop de problèmes. Mais il y a aussi des adultes qui doivent porter des langes... On peut bien prendre des mesures correctrices, mais je peux imaginer que personne ne viendra réclamer des sacs gratuits pour les langes d'adultes. Cela aussi a des conséquences sur le tri des déchets.

Le Parti socialiste soutiendra néanmoins ce postulat dans le sens où l'a débattu la Commission, c'est-à-dire en faveur d'une démarche centrée sur le traitement des déchets. Nous ne sommes pas convaincus qu'une taxe au sac soit réellement incitative. Nous demandons donc des moyens pour aller dans ce sens, et notamment la mise en place d'une politique d'information et d'infrastructures.

Certaines choses se déploient, il faut le reconnaître, nous en avons tous été informés au début de l'année. Nous voulons en observer les effets et nous restons ouverts à la solution d'une taxe au sac socialement et solidairement soutenable, mais nous demandons une réflexion à ce sujet.

C'est dans ce sens que le groupe socialiste soutiendra ce postulat: pour participer à cette réflexion avec nos partenaires.

M. Alain Hubler (AGT) : – M. le président de la Commission permanente de politique régionale (CPPR) a dit que les travaux en commission s'étaient bien déroulés, qu'il n'y avait eu qu'un «non» à l'entrée en matière sur ce postulat. C'est le mien. C'est celui d'A Gauche Toute!

Le président a dit aussi: «On touche à la fois aux déchets et à la fiscalité.» La formulation n'est pas précise. En réalité, on veut toucher la fiscalité avec une arme de destruction massive: le déchet. C'est là le contenu du postulat UDC. En effet, ce postulat, qui était une motion à l'origine, ne vient pas de chez les Verts, contrairement à ce qu'on pourrait croire. Il vient bel et bien de la partie droite de l'échiquier politique, c'est-à-dire de l'UDC. Cela donne d'ailleurs une alliance un peu contre nature, entre des UDC qui utilisent les ficelles des Verts et des Verts dépassés par leur droite qui piétine leurs plates-bandes.

En matière de taxe sur les déchets, la position du groupe A Gauche Toute! est limpide: c'est non! Ce non n'est pas du je-m'en-foutisme écologique, mais parce que la taxe poubelle est une mauvaise solution à un réel problème. Une solution appliquée au mauvais bout de la chaîne, surtout. En effet, la doctrine actuelle du pollueur payeur pose problème. Certains tentent d'appliquer ce principe au consommateur, alors que celui qui produit le déchet, c'est bel et bien le producteur. Le plus souvent, lorsque le consommateur acquiert un produit, avec son lot de déchets, il le fait à son corps défendant. Mais il le fait aussi pour le plus grand bonheur des mercaticiens.

Les débats en commission ont pleinement révélé cette vision du problème en amont de la chaîne: la simple évocation de la décroissance des emballages et autres futurs déchets a fait l'effet d'un électrochoc sur les représentants des partis de droite. Pour ceux-ci, limiter la production des déchets est synonyme de récession, de catastrophe économique. Certains affirment même que les déchets sont une source de revenus pour les collectivités publiques, pour autant qu'elles arrivent à les revendre. Ce n'est pas M. Français qui dira le contraire.

Les intentions de ces défenseurs de la taxe poubelle sont claires: continuer à produire des déchets, toujours plus, si possible, les faire trier par les usagers, qui du coup deviennent des bénévoles du tri, les revendre pour gagner quelques sous, taxer les récalcitrants, ce qui permet de gagner encore un petit peu de sous, et baisser les impôts. C'est le plan proposé par l'UDC. Qui veut baisser les impôts, le plus bel outil de redistribution des richesses, comme chacun sait...

Le récent krach économique nous a fait faire la connaissance des fonds pourris. Cette taxe tente de nous faire découvrir les fonds de poubelle, tout aussi pourris.

Pour A Gauche Toute!, il est essentiel de diminuer la production des déchets à la source. C'est sans doute politiquement beaucoup plus difficile que de mettre en place une taxe poubelle édulcorée, comme on en discute ce soir. Mais c'est possible. C'est une question de volonté politique. Une volonté d'ailleurs dont le Grand Conseil jurassien a fait preuve récemment, en interdisant purement et simplement les sachets en plastique dans les magasins.

A Gauche Toute! préfère, de loin, la pédagogie à la répression. Pour nous, il est insultant de croire, et surtout de faire croire, que les gens se fichent des déchets qu'ils produisent. C'est faux. Preuve en est que les habitants de la Suisse ont été capables, essentiellement avec des mesures incitatives, de recycler 90% du verre. A ce sujet, j'ai demandé à quelqu'un qui travaille dans l'assainissement de la Ville de Lausanne comment on était parvenu à recycler plus de 90% du verre? Sa réponse fut limpide, simple et courte: «C'est une question de volonté politique. Nous avons mis des conteneurs de tri un peu partout. Nous avons diffusé de l'information. Les gens se sont mis à trier.» Ce monsieur a tout compris: le traitement des déchets, c'est une question de volonté politique, et pas de taxe.

Cela dit, il est vrai que la motion UDC – dont les intentions sont beaucoup plus fiscales qu'écologiques, mais le deuxième aspect permet sans doute de faire passer la pilule du premier – a été considérablement édulcorée par la CPPR. Mais la taxe est toujours là. Elle plane. Elle rôde. Elle plane comme une fin en soi, plutôt que comme un outil. C'est pourquoi le groupe A Gauche Toute! est unanime à vous recommander le classement pur et simple de cette motion, même si elle est devenue un postulat.

Pour terminer, je citerai M. Olivier Français, qui s'exprimait dans *Le Courrier* en 2002 au sujet de la votation sur la taxe déchets soumise à référendum. Un référendum gagné par les Socialistes – qui semblent aujourd'hui nous lâcher un peu –, le POP et une partie des Verts. C'était une taxe sur les déchets mais aussi au forfait. Ce sont d'ailleurs ces deux mêmes taxes qui se sont fait balayer cet après-midi au Grand Conseil. Décidément, on est raisonnable au Château. Donc Olivier Français disait à l'époque – je le cite: «La taxe au sac est une aberration. Toutes les statistiques existant en Suisse prouvent qu'elles génèrent 10 à 15% d'élimination sauvage des déchets.» Je recommande à ce Conseil d'écouter religieusement M. le municipal des Travaux qui avait, pour une fois, bien raison.

M. Serge Segura (LE): – Le groupe LausanneEnsemble ne peut que soutenir le principe du pollueur payeur. C'est la traduction claire, simple et nette d'une valeur qui nous est chère, la responsabilité individuelle. Evidemment, un principe entraîne l'autre...

Toutefois, plusieurs aspects nous semblent potentiellement problématiques dans l'application de ce principe. Selon M. le président de la Commission, ce postulat mêle écologie et fiscalité. L'écologie, c'est clair, nous y sommes

favorables. Nous soutenons le tri des déchets, il faut tout mettre en œuvre pour le favoriser. Nous avons d'ailleurs soutenu tous les préavis concernant les déchetteries de quartier et l'encouragement à ce tri. C'est un des moyens les plus aisés d'améliorer l'utilisation de nos ressources. Le tri fait appel à la responsabilité, au principe d'écologie, c'est donc, en soi, une valeur radicale, libérale et PDC.

Je rappelle à M. Hubler que le refus du Grand Conseil cet après-midi n'a pas tant traité de la taxe, au sac ou à l'habitant, mais s'il fallait forcer les Communes à l'introduire. Deux cent vingt Communes ont déjà inscrit une taxe écologique dans leurs Règlements. Ce n'est pas rien, deux cent vingt Communes et c'est pourquoi le Grand Conseil a voté que cette décision relève du domaine communal et non cantonal.

Côté pédagogie, les programmes d'encouragement sont déjà très nombreux. Nous avons vu les campagnes d'affiches de Gedrel, les démarches spécifiques distribuées dans toutes les boîtes aux lettres, l'ouverture de déchetteries et la pose de conteneurs un peu partout.

L'objectif, c'est d'aller plus loin. Une taxe, même si nous ne sommes pas favorables à l'augmentation de la fiscalité, est un moyen d'y arriver. Toutefois, ce moyen doit s'intégrer dans un vrai concept. Il s'agira d'abord de s'assurer que les infrastructures nécessaires à la récolte des déchets seront performantes. Sans récolte, il ne sert à rien de faire du tri. Le ramassage, donc les déchetteries, doivent avoir des horaires compatibles avec les usagers et se trouver dans des lieux accessibles. Je l'ai dit en commission: on ne peut pas imaginer un tri des déchets performant si on ne tient pas compte de la topographie particulière de Lausanne

Il faut aussi prendre des mesures de solidarité. La taxe au sac ne doit pas être trop élevée. On ne saurait pas inciter à quoi que ce soit en écrasant le contribuable sous une taxe qu'il aura de la peine à payer. Faute de quoi, on risque de voir proliférer les «mesures annexes» au tri des déchets, des sacs déposés dans d'autres communes ou des déversements sauvages.

Des mesures sociales importantes doivent être prises pour encadrer une éventuelle taxe. Les familles, notamment, ne doivent pas être pénalisées par l'introduction d'un tel système. On a parlé des pampers, on peut parler des déchets de nourriture, etc. Chaque fois que c'est possible, il faut tenir compte des spécificités sociales pour que le tri soit performant et que la taxe elle-même ait l'effet recherché.

C'est la Commission de politique régionale qui a traité de ce sujet. On ne saurait trop dire que toute réflexion sur la taxe poubelle doit être intégrée à une politique réellement régionale. En effet, si nous voulons que cela fonctionne, il faut que les autres Communes, la région entière, accompagnent ce processus. Toute démarche dans ce sens devrait prendre en compte cette régionalisation.

Enfin – et ce n'est pas l'aspect le moindre, nous sommes très fermes sur ce point – des mesures de compensation financières doivent impérativement être intégrées à la réflexion. J'ai été très surpris, voire navré, de la décision de la Commission, respectivement des déclarations faites, écartant totalement cet aspect. Il ne fait pas du tout partie des propositions émanant d'une partie de la Commission qui ont donné lieu au renvoi du postulat Voiblet. Ce n'est pas admissible. On ne peut pas faire payer le contribuable lausannois deux fois pour la même prestation. Actuellement, il paie des impôts généraux, équivalents à trois points, pour cette prestation. Et maintenant, on veut lui imposer une taxe supplémentaire pour le même objet. Certes, cela permettra de financer d'autres choses, des actions de prévention, par exemple. Mais ces actions existent déjà. L'objectif, c'est bien de trouver un autre moyen incitatif, il ne s'agit pas de répéter ce qui existe, ou de le financer davantage. Il s'agit de prendre en compte les besoins du citoyen et celui-ci n'a pas à être écrasé par la fiscalité lausannoise.

Nous avons dit en commission que nous pourrions être ouverts à des compensations financières d'un autre type que fiscal, à condition qu'elles soient le reflet d'une saine gestion des deniers publics. Pourquoi pas assainir par ce biais la dette de notre Ville, qui devient presque colossale ? Mais ces propositions sont tombées dans les oreilles de sourds ou au moins de personnes qui faisaient semblant de l'être.

Dès lors, sans aucune assurance que des compensations financières d'un quelconque type seront intégrées au préavis municipal, conscients que la majorité de la Municipalité ne nous est pas favorable, que la majorité du Conseil communal n'y serait pas favorable, nous ne pouvons pas approuver le renvoi du postulat Voiblet à la Municipalité pour étude et rapport. Nous pourrions, en revanche approuver le renvoi de la motion Voiblet, telle qu'elle existait au départ. En effet, elle prévoyait ces compensations financières. Nous invitons donc ce Conseil, et en particulier le motionnaire, à repenser cette notion et à en refaire une motion, de manière à ce que nous puissions y souscrire le cœur vaillant.

A défaut, une grande partie du groupe LausannEnsemble s'abstiendra, le reste refusant la transmission de ce document. Cela à regret, car nous approuvons les principes qui le fondent. Mais c'est la volonté politique d'une partie de cet hémicycle qui nous force à de tels expédients.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Nous débattons si nous demandons à la Municipalité d'appliquer la loi ou si nous continuons de tergiverser.

Pour des questions comme l'ouverture des magasins, nous tenons à l'application de la loi. Les Verts y tiennent aussi lorsqu'il s'agit de la Loi sur la protection de l'environnement. Or, sont conformes au principe de causalité stipulé dans cette loi la taxe au poids ou la taxe au sac, ou même la combinaison des deux. C'est ce que la Commission propose dans son rapport.

Nous avons la confirmation, suite au débat du Grand Conseil, que le Canton ne fera rien. Lausanne peut jouer un rôle phare dans la gestion des déchets et relancer le dossier au niveau régional. Des personnes expérimentées dans le domaine de la coopération régionale pourront retracer l'historique des déboires de la taxe dans la région lausannoise. Aujourd'hui, nous avons l'occasion de sortir de l'impasse et de faire confiance à la proposition adoptée en majorité par la Commission.

Fabrice Ghelfi, son président, a su en effet rallier une majorité en élaborant un plan d'action sur plusieurs années, qui aboutira ensuite à l'introduction de la taxe au sac. Les Verts, pour adopter un plan aussi long, aussi lent, ont dû faire le poing dans leur poche. Nous l'avons fait en comprenant qu'ainsi les Socialistes, l'UDC et une partie de LausannEnsemble se ralliaient au projet consensuel, chacun devant faire des concessions, mais en créditant tous la taxe au sac de meilleurs résultats de tri et de valorisation des déchets.

Si les Verts sont aussi unanimes sur ce sujet et défendent bec et ongles la taxe au sac, c'est parce qu'elle est réellement incitative et que le bilan écologique est meilleur suite à son introduction. Une étude de l'Office fédéral de l'environnement démontre noir sur blanc que le taux de recyclage a augmenté dans les communes avec taxe au sac et que la quantité d'ordures ménagères a diminué. Trois quarts des personnes mentionnent un tri plus poussé des déchets. Plus de 80% des personnes interrogées s'estiment bien renseignées sur les possibilités d'élimination offertes dans la commune où elles résident.

A Gauche Toute ! exhorte à s'en prendre aux gros distributeurs. Beaucoup d'entre eux vendent en effet des produits sureballés. Mais le choix des produits vendus sur le marché n'est pas de compétence communale. En revanche, chaque consommateur peut influencer par ses achats la popularité d'un produit et, surtout, si la Ville introduit la taxe au sac, chaque consommateur pourra déballer la marchandise dans le magasin et laisser au grand distributeur le soin et les frais d'élimination des déchets qu'il produit.

Soyons pragmatiques. Introduisons la seule mesure susceptible de faire une réelle différence dans le tri des déchets. La Ville ne s'enrichira pas, elle diminuera légèrement ses coûts de traitement des déchets, principalement en optimisant ses filières d'élimination et parce que le volume des déchets aura diminué. Elle valorisera en outre des déchets pour l'instant inexploités. C'est économiquement intéressant.

Enfin, pour tordre le cou à la légende selon laquelle la population s'élèverait massivement contre une telle mesure, les chiffres de l'Office fédéral de l'environnement indiquent qu'environ 80% de la population sont favorables à l'application du principe de causalité et que l'assentiment pour une taxe au sac est plus élevé dans les communes qui en ont une que dans celles qui n'en connaissent pas.

Je vous recommande donc de faire le pas et de choisir également la taxe au sac.

M. Ulrich Doepper (Les Verts) : – Depuis quelques temps, cela n’a pas échappé à M. Hubler, l’UDC lausannoise fait régulièrement des propositions dénotant un certain intérêt pour la cause de l’environnement. En particulier le sujet qui nous occupe en ce moment. Loin de l’embarrasser, cela réjouit le groupe des Verts.

Les Verts ne peuvent que soutenir un principe figurant non seulement dans leur programme de législature, mais aussi ancré dans la loi fédérale. En effet, depuis douze ans, ce principe trouve son application dans toute la Suisse. Toute? Non! On a parlé des irréductibles, un coin de pays résiste encore et toujours.

Si les Verts tiennent à cette mesure, ce n’est pas parce qu’ils sont plus légalistes qu’un autre parti, ce n’est pas non plus parce que pour eux la taxe au sac est une fin en soi. Celles et ceux qui nous attribuent des vues aussi bornées ne nous ont pas bien écoutés. La taxe n’est pas un but, c’est un moyen éprouvé. Il vise premièrement une réduction globale de la masse des déchets, et deuxièmement une amélioration du tri à la source pour permettre une meilleure valorisation des déchets. Troisièmement, ce qui n’est peut-être pas sa dimension la moins importante, c’est une idée de solidarité, de justice et d’équité. Oui, parfaitement! Pas seulement en fonction des seuls critères économiques ou de capacité contributive, mais aussi de la responsabilité individuelle et de l’engagement en faveur de l’environnement.

Certes, contrairement à une taxe, l’impôt est un outil de justice sociale. Il redistribue une partie des richesses, il demande à chacun et chacune de participer à l’effort commun en fonction de ses possibilités. Mais le principe de causalité est aussi un principe de justice, puisqu’il charge celui qui occasionne la pollution de supporter les frais de celle-ci. Pour les Verts, il n’y a pas, il ne doit pas y avoir de droit de polluer.

Toutefois, si l’initiative de Claude-Alain Voiblet pose une bonne question, force est de constater que personne, ni à Lausanne ni dans le canton, ne semble avoir de réponse à celle-ci. Comment sortir du blocage actuel? Sa demande a été confiée à la toute jeune Commission permanente de politique régionale dont s’est doté ce Conseil parce que tout le monde sait que le problème dépasse les limites communales. Pourtant, la question a déjà été débattue au niveau cantonal et régional, elle y a trouvé des réponses qui n’ont pas convaincu. Dans un canton, dans une région lausannoise, où les sensibilités sont diverses, la tentation a existé et existe encore d’imposer à la capitale une solution qui ne lui convient pas. Et même la pire des solutions, on l’a vu avec une taxe forfaitaire, ni équitable ni incitative. Lausanne et la majorité des habitants de ce canton ne veulent pas d’une telle taxe inefficace et antisociale.

L’occasion nous est donnée de montrer ce que veut Lausanne. Votre commission propose que la taxe demandée par la motion devenue postulat soit assortie des mesures nécessaires pour corriger son caractère antisocial tout en maintenant sa dimension incitative. Celui qui joue le jeu du tri des déchets ne sera pas pénalisé. Le large consensus que la majorité que la Commission a trouvé en son sein, grâce aussi à l’habileté du président Ghelfi, a été atteint en assortissant le postulat de l’UDC de propositions qui créent un bon cadre de travail pour la Municipalité: une juste application du principe du pollueur payeur, une prise en compte des effets de la taxe sur les familles et les petits budgets et un développement conséquent des filières de tri, de recyclage et de valorisation des déchets.

En conséquence, je vous recommande de prendre en considération le postulat de M. Voiblet, tel qu’il a été commenté et corrigé par votre Commission.

M^{me} Myriam Tétaz (AGT) : – Pour aller régulièrement en Haut-Valais, où l’on paie une taxe au sac, je puis vous assurer que cette solution est la plus mauvaise possible, la plus anti-écologique. Il y a moins de déchets, oui! Moins de déchets dans les sacs. Et beaucoup hors des sacs. Pas de pollueur payeur, mais des pollueurs de nature. Le long des chemins, sous les rochers, dans les ravins, dans des décharges sauvages. Du reste, depuis quelque temps, on assiste à des vols de corneilles, corbeaux et autres charognards – vous pourrez recycler vos affiches, Monsieur Voiblet – tel qu’il n’y en avait pas auparavant.

Je pourrais aussi vous faire un recueil des mille astuces pour ne pas payer de taxe poubelle: utiliser les poubelles communales, qui débordent, doubler la capacité des sacs en ajoutant par-dessus un sac non taxé qu’on fait tenir avec du ruban adhésif et de la ficelle, au point que les éboueurs doivent se mettre à deux pour les soulever. Ne parlons pas de ceux qui estiment que puisqu’ils paient le sac, on ne trie plus, on y met ce qu’on veut. On voit régulièrement des automobilistes enfourner des sacs non taxés dans leur coffre, dont on aime mieux ne pas savoir où ils les déversent. Je me suis laissé dire qu’ils les laissaient au bord des routes ou simplement dans les conteneurs des villes ou villages voisins, où ils ne seront pas repérés.

Je m’étonne que quand on parle de responsabiliser les citoyens – tout à l’heure j’entendais parler de campagne de sensibilisation – on en parle pour l’électricité, mais pas pour les déchets. Car inciter les citoyens à trier leurs déchets comme le fait la Ville de Lausanne – et je crois que nous passons pour exemplaires – donne un résultat écologiquement et visuellement bien meilleur.

Je ne reviens pas sur le fait que le coût des sacs défavorise les familles nombreuses. C’est aussi pour les personnes seules... Le sac de dix-sept litres est comparativement beaucoup plus cher que celui de soixante litres. Or une personne seule qui trie ses déchets n’arrive pas à remplir un sac de dix-sept litres avant qu’il ne sente mauvais ou attire les

moucheons. D'autre part, cela a déjà été dit, c'est terriblement discriminant pour les personnes incontinentes d'afficher leur handicap dans la rue.

Toutes raisons confondues, A Gauche Toute! a parfaitement raison de s'opposer à la taxe au sac et de refuser cette initiative, qu'elle soit postulat ou motion.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Je commence par les propos d'A Gauche toute! et les sempiternelles accusations portées à l'UDC. Cessons, ce n'est pas l'heure de ce débat, Monsieur Hubler, Madame Tétaz. Pour parler d'écologie, on peut aussi être UDC, il n'est pas nécessaire d'être à gauche.

Monsieur Hubler, il y a vingt ans, dans un autre Parlement, j'ai eu la chance de discuter de la mise en œuvre de la taxe au sac. Je serai franc avec vous: j'y étais alors opposé. Cinq ans plus tard, comme municipal dans une Commune, j'ai dû la mettre en œuvre. J'ai vu combien c'était simple. Si je dépose une initiative à ce sujet dans ce Conseil, c'est parce que je connais la matière. J'espère que vous la connaissez aussi bien que moi.

Madame Tétaz, peut-être que les corbeaux en Valais volent la même chose qu'à Lausanne. A Lausanne, je vois surtout des pigeons: les contribuables qui, depuis des années, paient les déchets de tous les citoyens de cette ville. Renseignez-vous, Madame Tétaz: le Valais a adopté le système de la taxe d'habitation. C'est un autre moyen d'appliquer le principe du pollueur payeur.

J'en viens au principe du pollueur payeur. J'aimerais rendre à César ce qui est à César et à M. Hubler ce qu'il dit. Si vous trouvez dans ma motion une seule fois l'expression «taxe au sac», je suis prêt à vous offrir un repas. Je parle du principe du pollueur payeur, prévu à l'article 32 de la loi fédérale introduite en 1983 par le Parlement, à la demande de la gauche, avec le soutien des Verts. C'est ce que je demande.

Mais pourquoi un UDC en 2008, vingt-cinq ans plus tard, demande-t-il à Lausanne de mettre en œuvre cette taxe? Parce que jusqu'à preuve du contraire – certains l'ont dit, parmi les Verts, et je crois même des Socialistes – c'est le seul système qu'on a trouvé pour responsabiliser les consommateurs, donc les producteurs de déchets. Et pourquoi taxer? Parce que la loi fédérale stipule que si la source de production des déchets est connue, on a l'obligation de taxer la personne qui les produit.

Vous me répliquerez peut-être qu'à Lausanne, à l'inverse de 80% des habitants de ce pays, on n'est pas capables d'identifier le pollueur. Mais je crois que la raison est tout autre: elle est en rapport à la situation sociale d'une certaine couche de la population. En effet, on ne peut pas l'ignorer.

Et puis les pampers. La Ville de Berne, qui n'est pourtant pas UDC, a trouvé une solution simple. Il suffit que les

personnes qui produisent des pampers les mettent dans des sacs transparents. Evidemment, A Gauche Toute! dira que les bébés ne sont pas seuls à utiliser des pampers, il y a aussi des adultes souffrant d'incontinence, des personnes âgées. Mais le sac transparent fonctionne aussi pour des pampers de grande taille. On peut adopter le même système.

C'est vrai que certaines personnes ont des problèmes financiers. Les villes de Berne, de Zurich, de Bâle, qui sont socialistes, tiennent compte du prix des sacs poubelle dans le calcul de l'aide sociale. Lausanne ne pourrait-elle pas le faire? A mon avis, oui. Je ne vois rien qui nous empêche de tenir compte de cette réalité. C'est possible partout ailleurs en Suisse.

Certains diront que c'est le Canton qui décide. Non. Le Canton, cet après-midi – ça tombait bien pour le calendrier – a eu l'occasion de discuter de cette question du pollueur payeur. Et non de la taxe au sac. En cours de discussion, un Vert a fait une proposition que je salue et à laquelle j'aurais pu souscrire, celle de s'intéresser à l'application d'un principe commun. Cela avait déjà été proposé il y a quelques années, et avait été refusé. Je comprends aussi les députés qui ont demandé s'il ne faudrait pas, par rapport à Lausanne, prendre la tangente et imposer une solution cantonale, une majorité des Communes vaudoises s'étant déjà mises en conformité avec la loi.

En commission, nous avons eu des discussions importantes. Le 11 septembre, le président a demandé aux commissaires de prendre la température de leurs groupes respectifs. J'ai pris pour argent comptant les positions des groupes politiques que j'ai entendues lors de la séance suivante. Cette semaine, en lisant la presse, j'ai été étonné de la position prise par certains. Il semblerait que l'information soit fautive; dans ce cas, il serait bon qu'elle soit corrigée clairement à cette tribune, cela clarifierait le débat.

Je reviens maintenant au travail de la Commission. Contrairement à ce que pense M. Hubler, ma première démarche visait à trouver une solution pour réduire la production de déchets et utiliser les filières d'élimination de déchets triés pour en tirer des revenus. Nous avons entendu un syndic, j'ai moi-même parlé avec plusieurs syndics vaudois qui ont introduit ce système. Tous ont confirmé que grâce au tri des déchets, ils avaient pu utiliser des filières d'élimination, en particulier des déchets spéciaux, ce qui avait permis d'améliorer les finances des Communes. Ils avaient aussi pu financer ainsi une partie de l'élimination des déchets. Pour moi, ce n'est pas nouveau, cela existe dans plusieurs cantons de Suisse depuis une vingtaine d'années.

J'ai longuement réfléchi à ce que je devais proposer en tant que motionnaire. J'ai fait un pas, j'ai accepté que mon initiative devienne un postulat, en pensant que tous les groupes politiques pourraient s'y reconnaître. Il y a eu des menaces claires de référendum si nous allons dans cette direction. Maintenant, je me demande si, au terme de cette

discussion, je ne vais pas revenir en arrière et demander le vote nominal sur une motion. Cette démarche est peut-être un peu compliquée. J'ai consulté notre Règlement, il ne spécifie pas qu'une telle démarche est impossible. S'il ne la mentionne pas, je crois que la loi est de mon côté et que je peux revenir sur ma première proposition.

Cependant, j'aimerais écouter le débat jusqu'au bout. Des éléments nouveaux pourraient surgir. En effet, un aspect me pose problème : le cadre fixé pour traiter ma motion est tellement rigide qu'il faudra trois ans et demi, voire quatre ans, pour mettre sur pied cette mesure à Lausanne. Pourtant, l'expérience a été faite ailleurs, des analyses spéciales ne sont pas nécessaires. Il suffit de demander aux Villes de Berne, Bâle, Zurich comment elles s'y sont prises. Elles nous transmettront les prises de position et les détails ajoutés par les Conseils où il n'y a plus aucun problème avec les taxes au sac, et nous diront combien c'est simple. C'est simple, Mesdames et Messieurs !

Ce qu'il faut, c'est une volonté politique. Mais visiblement, il y en a peu dans ce dossier, et je m'en étonne. Si nous avons cette volonté politique, ce qui avait été proposé de manière constructive au Parlement fédéral par les Socialistes et les Verts il y a vingt-cinq ans aurait été mis en œuvre depuis des années à Lausanne.

J'écoute la suite du débat, et je me réserve la possibilité de proposer le retour à la motion.

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.) : – Je souhaite exprimer la position d'abstention qu'une petite minorité du groupe socialiste adoptera. Mais je commence par saluer le travail effectué par la Commission et les compromis passés de part et d'autre.

Avant d'entrer en matière sur une introduction du principe du pollueur payeur directement auprès des habitantes et habitants de Lausanne, nous estimons qu'il est important de renforcer la politique de gestion des déchets. Tout d'abord en fixant de façon précise les buts à atteindre, en renforçant les possibilités de tri à la disposition de la population et en mettant un accent fort sur la communication à cette même population. Cette politique doit également viser une forte réduction de la production des déchets à la source, notamment en œuvrant auprès des producteurs et des distributeurs. Cette action doit se faire à travers une action collective, solidaire et citoyenne, en faisant par exemple pression sur les distributeurs afin qu'ils diminuent la quantité d'emballages, en sensibilisant la population et en développant une véritable politique de proximité des déchets. En bref, par un service public performant.

La responsabilisation individuelle de limitation et de tri des déchets doit bien entendu aussi être encouragée, mais elle ne doit pas nécessairement passer par une taxation individuelle et antisociale. Dans ce sens, je salue les conclusions de la Commission, qui a décidé de renforcer les différentes mesures que je viens d'énumérer et, point très important, de les évaluer après un nombre de mois significatif.

Mon abstention portera sur le fait que la Commission envisage une entrée en vigueur automatique de la taxe au sac au cas où l'évaluation des différents trains de mesure refléterait des résultats insatisfaisants. N'envisageant pas la taxe au sac comme une fin en soi, j'estime que si l'évaluation des différentes mesures déployées devait refléter des résultats insuffisants par rapport aux objectifs fixés, il serait nécessaire de procéder à des corrections de cette politique publique, voire d'ajouter des moyens pour parvenir à atteindre les objectifs premiers et de nous reprononcer à ce moment-là sur l'introduction d'une taxe au sac et ses éventuelles modalités. Je ne pense cependant pas qu'il faille entériner aujourd'hui l'automatisme de son application, d'où la raison de mon abstention.

En revanche, comme l'a dit auparavant Philippe Mivelaz, et contrairement – je l'affirme clairement – à ce qui a été rapporté dans la presse du jour, la majorité du groupe socialiste soutiendra les travaux de la Commission.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – A écouter les arguments de M. Voiblet en faveur de la taxe au sac, je constate qu'il met la tête dans le sac. Il ne répond nullement à ce qui est la véritable cause de l'augmentation problématique des déchets, et qui justifie en effet une politique de tri visant surtout un principe de causalité. En effet, qui est le pollueur ? Qui doit payer ? Le pollueur qui doit payer, c'est celui qui produit des objets dont on sait à l'avance qu'ils ne sont pas durables, qu'ils sont fabriqués pour ne pas durer, et qu'il faut ensuite jeter. Le pollueur qui doit payer, c'est le grand distributeur, qui met à la disposition de ses clients des sacs en plastique non biodégradables. Voilà comment il faut appliquer ce principe de causalité.

Qu'on ne vienne pas nous dire que l'application du principe de causalité, c'est la taxe au sac. Non ! Les vraies raisons de l'augmentation massive des déchets, dont A Gauche Toute ! est tout à fait conscient, sont au niveau de la production, de la grande distribution, et aussi parce que les emballages sont disproportionnés par rapport à la taille des objets. Il est inadmissible que ce gaspillage se poursuive et c'est contre ce type de gaspillage, qui est polluant, qu'il faut agir. Le Canton du Jura a pris une mesure tout à fait intelligente, en interdisant les sacs de plastique non biodégradables dans les magasins.

Nous demandons une véritable application du principe du pollueur payeur et pas une fausse application, injuste socialement. C'est d'ailleurs pourquoi l'UDC présente cette mesure comme écologique et la soutient, parce qu'au fond, elle souhaite une mesure injuste socialement. Cela lui permettra, demain, de dire que puisqu'il y a une taxe, on peut baisser les impôts, que le service public chargé de l'élimination des déchets n'est plus nécessaire, et que c'est un moyen de faire des économies.

A Gauche toute ! refusera cette taxe au sac qui ne va pas au fond de la question et ne pose pas les problèmes comme nous souhaitons que la collectivité publique les pose.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Dans cette discussion, que je trouve passionnante, M. Doepper a dit que le problème dépasse les limites communales. Il dépasse aussi les limites partisans. En effet, tout le monde s’entend sur le constat : nous devons maîtriser l’augmentation des déchets, mais comment ? M. Doepper développe un excellent plaidoyer pour la taxe au sac, et immédiatement derrière, M^{me} Tétaz dit exactement le contraire. Ce qui montre qu’il y a plusieurs façons d’aborder la question. Le syndic d’Aigle pourrait en parler. C’est une des dernières Communes assez importantes à avoir introduit la taxe au sac. Au début, ce fut une sacrée bagarre. Il y avait une proportion importante, trop importante, de sacs sauvages dans les conteneurs. Il a fallu trier, verbaliser, sévir. Aujourd’hui, après une année de bagarres, il constate avec satisfaction que la situation semble s’être normalisée. Donc c’est possible.

Ce qui m’étonne, c’est la marge de liberté qu’on voudrait avoir à Lausanne. Il y a une loi fédérale, qui date de quinze ans. Il y a une loi d’application cantonale, qui a deux ans. La loi fédérale dit que, selon le principe de causalité, 70 % des frais inhérents au conditionnement de déchets – qui peut passer par l’incinération – doivent être payés par celui qui produit ces déchets et un maximum de 30 % par l’impôt. Elle ne dit pas plus. Elle laisse ensuite aux Cantons ou aux Communes la liberté de choisir une taxe forfaitaire à l’habitant, à la maison, ou ce qu’on appelle la taxe au sac. La taxe au sac ne diminue pas la quantité globale des déchets, elle diminue la quantité des déchets incinérables. Nous ne pouvons pas introduire la taxe au sac si nous n’avons pas des alternatives à offrir sous forme de déchetteries fixes, mobiles ou de centrales de logistique. Lorsque la loi a été votée au Grand Conseil, Lausanne était très peu équipée. Deux ans et demi après, Lausanne a mis les bouchées doubles et, au terme d’investissements marathon, elle est quasiment prête à appliquer la loi.

Notre collègue Hubler parle de Tridel, et du profit qu’on peut tirer de l’élimination des déchets, mais je rappelle que cette usine a coûté un peu plus de Fr. 300 millions ; il serait souhaitable non seulement de la rentabiliser, mais de tirer profit de ce combustible, dont Pierre Tillmanns disait il y a un peu plus de dix ans qu’on le trouve gratuitement sur les trottoirs de la ville et qu’on peut le transformer en énergie calorifique ou en électricité.

En effet, aujourd’hui le Grand Conseil a décidé à une faible majorité de ne rien faire, c’est-à-dire de laisser la liberté aux Communes de décider elles-mêmes la façon la plus appropriée d’empoigner le problème, soit par une taxe forfaitaire, soit par une taxe au sac. C’est ce que nous faisons aujourd’hui, et nous sommes là pour en parler.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Cette discussion est en effet très intéressante, elle nous montre combien on s’entend, entre partis, sur le principe écologique.

Je souhaite revenir sur un aspect plus complexe que M. Segura a souligné tout à l’heure, à la base de l’amende-

ment demandant le retour à la motion Voiblet originale. Il s’agit de savoir ce qu’il adviendrait, une fois la taxe introduite, des deux ou trois points d’impôt – on peut se battre sur les chiffres – actuellement dévolus à la gestion des déchets et à leur recyclage. D’après M. Segura, c’est surtout cet aspect qui l’incite à remettre en question la version de l’initiative qui nous est proposée par la Commission de politique régionale.

Il est important de préciser quelques points par rapport à la loi. Je ne suis pas juriste, j’appelle d’ailleurs les juristes à me corriger si j’interprète mal cette loi que j’ai lue dans tous les sens. Il semble que la Loi fédérale sur la protection de l’environnement ne stipule pas que le recyclage des déchets doit être payé uniquement par une taxe ou un financement répondant au principe du pollueur payeur. Une partie seulement des frais de recyclage doit répondre à ce principe. M. Segura affirme que la taxe peut fonctionner seulement si le sac n’est pas trop cher ; il est donc évident qu’une telle taxe ne peut financer la totalité du traitement des déchets. Preuve en est que les Communes qui ont introduit la taxe au sac n’y parviennent pas ! Si 40 % ou 50 % des frais du recyclage des déchets sont couverts, la taxe dans ces communes doit être assez chère. Ce n’est pas crédible de couvrir le financement global du recyclage des déchets uniquement par la taxe au sac.

Or un alinéa de la loi précise qu’il y a une exception possible à l’application du principe du pollueur payeur. Elle intervient dans le cas où l’instauration de ce principe peut nuire au but écologique poursuivi par cette loi. Par exemple, si le sac est trop cher, ce qui incite les habitants à déverser leurs déchets dans la rue ou dans la forêt voisine, le principe du pollueur payeur nuirait alors au but écologique primaire de la loi, ce qui autoriserait une exception. Par conséquent, le coût d’un éventuel sac poubelle est important et ne pourrait en aucun cas être assez élevé pour couvrir les frais de recyclage des déchets.

De surcroît, si les points d’impôt étaient maintenus simultanément au produit de la taxe, ils pourraient servir plusieurs buts incontournables. Premièrement, une compensation sociale pour la partie de la population qui souffrirait d’une taxe linéaire – beaucoup moins acceptable qu’un impôt. Cette compensation devrait être majeure.

Ensuite, nous sommes habitués à Lausanne à un ramassage devant la porte. Si un jour une taxe au sac devait exister, le ramassage serait moins efficace ou l’ensemble formé par les déchetteries et le ramassage deviendrait probablement plus coûteux que les structures actuelles. Le prix de l’élimination des déchets augmenterait par l’instauration d’un principe écologique auquel nous tenons tous. Si c’est plus cher, il faut trouver des moyens de financement plus importants.

Enfin, si on veut améliorer le rendement écologique de la gestion des déchets à Lausanne, ce ne sera sûrement pas meilleur marché qu’aujourd’hui. Elle sera probablement

plus coûteuse à l'avenir, à Lausanne, dans le canton de Vaud et en Suisse.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts): – La taxe au sac a été introduite pour la première fois en Suisse en 1975. Actuellement plus de 75 % de la population suisse paie cette taxe. Malheureusement, de nombreuses Communes de Suisse romande et du Tessin restent réticentes.

En 2001 et 2002, l'Office fédéral de l'environnement des forêts et du paysage a réalisé deux études sur les déchets. On peut d'abord conclure de ces études que la taxe au sac est efficace. Selon la première, les quantités de déchets à incinérer dans les communes avec taxe sont de 34 % inférieures à celles observées dans les communes sans taxe. Cela se traduit par une diminution de 41 % à 60 % des quantités de papier, biodéchets, verre et métaux ferreux incinérées.

La seconde étude montre que la taxe au sac est bien acceptée. Dans les communes recourant à cette taxe, 87 % des personnes interrogées estiment qu'elle est financièrement acceptable. Seuls 3 % des participants à l'enquête souhaiteraient son abolition.

La taxe au sac doit servir à financer l'élimination des déchets. Mais son but est avant tout d'encourager les ménages à jeter moins et à recycler. Les modalités d'application sont souples, ce qui fait que les Communes ont suffisamment de marge de manœuvre pour supprimer tout effet anti-social que cette taxe pourrait avoir.

Au vu de ces faits, il me semble que l'introduction de la taxe au sac à Lausanne va de soi. Je voterai donc, comme les autres Verts, pour le renvoi du postulat Voiblet à la Municipalité.

Le président: – Puis-je vous encourager à la concision, vu le nombre de personnes qui désirent intervenir ?

M. Serge Segura (LE): – Je m'efforcerai d'être concis. J'aimerais rappeler certains éléments par rapport aux interventions qui ont jalonné cette soirée. Je salue l'intention de M. Voiblet de réfléchir à revenir à la forme motion pour son texte. Je ferai même plus que l'inviter à réfléchir, j'espère qu'il le fera. Je me propose de déposer un amendement dans ce sens afin que notre Conseil puisse décider en bonne et due forme.

J'ai entendu de nombreuses déclarations sur le principe du pollueur payeur. Plus on va à gauche de l'hémicycle, moins ce principe et sa nécessité semblent acquis. J'ai entendu très peu de déclarations sur les compensations financières. Ce que j'ai entendu de M^{me} Peters me laisse pantois. Je n'ai jamais dit que la taxe au sac, quelle qu'en soit la forme, devait couvrir l'entier du traitement des déchets. La loi fédérale le dit d'ailleurs, et c'est une évidence pratique, c'est impossible. Une partie de l'impôt général servira toujours à financer le traitement des déchets et nous ne nous y opposons pas. C'est d'ailleurs ce qui se fait actuellement et

nous n'avons pas poussé des cris d'orfraie en disant que c'était un scandale. De la même manière, les représentants de LausanneEnsemble, et je crois d'ailleurs les représentants d'à peu près tous les partis, ont dit clairement en commission qu'ils ne désiraient pas une taxe linéaire, forfaitaire, à l'habitant – quel que soit le nom qu'on lui donne. En effet, elle a plus d'effets antisociaux que l'on pourrait penser et elle n'atteint probablement pas l'objectif primaire, le tri des déchets. En effet, avec une taxe forfaitaire au ménage, il n'y a pas de rapport clair entre le déchet lui-même et le montant payé. Cela nous paraît par conséquent moins efficace et nous avons parlé de taxe au sac, même si ce n'est pas mentionné clairement dans la motion Voiblet.

Un élément m'étonne : pourquoi faudrait-il toujours, quand on fait mieux, que ce soit plus cher ? Je ne crois pas. Je crois que la technologie, notamment dans le traitement des déchets, évolue à grands pas. Elle fait des bonds incroyables chaque année et faire mieux peut même coûter moins cher. Dans cette perspective, la compensation financière, fiscale, ou autre, n'est pas une aberration. Ce que j'entends de la part du groupe socialiste – c'est à peu près la seule chose que je comprends dans ce qu'ils disent – c'est qu'il faut augmenter les impôts, ce qui permettra de faire plus de choses. C'est attristant et je ne suis pas certain que le citoyen lausannois soit favorable à cette manière de penser. Mais nous verrons, un référendum est déjà annoncé.

J'ai aussi été étonné par M^{me} Ruiz. Elle dit : il faut pouvoir se déterminer sur le principe de la taxe au sac. Evidemment, il y aura un préavis de la Municipalité ! Nous pourrions nous déterminer sur le principe et sur ses modalités. Chacun d'entre nous pourra « être satisfait ». C'est pourquoi le groupe LausanneEnsemble, en cas de postulat, s'abstiendra. Il ne refuse pas la prise en considération, parce que nous laissons encore une chance à la Municipalité de nous apporter les réponses que nous désirons. Ceux qui refuseront sont beaucoup plus désabusés. Nous ne sommes pas très confiants, c'est vrai, mais il y a peut-être des raisons à cela...

Je vous invite à approuver mon amendement qui vise à retransformer l'initiative de M. Voiblet en motion. Son texte retrouvera sa virginité d'antan, permettant à chacun de savoir quel sort il réservera au préavis à venir.

Une dernière remarque : je suis lassé d'entendre A Gauche toute ! dire qu'une taxe est fondamentalement antisociale, et qu'il n'en veut pas. Je comprends bien le principe, mais j'en ai assez d'entendre systématiquement que de toute façon, la fautive, c'est la consommation, la consommation, la consommation. Nous avons des habitudes de consommation, que nous pouvons changer, je suis d'accord. Mais dire que le fautif est celui qui produit les biens, c'est un peu lassant. Si on ne produisait plus rien du tout, on ne mangerait plus, on ne s'habillerait plus, on ne ferait plus rien.

M. Yves Ferrari (Les Verts): – Je ne reprends pas les arguments, mais les caractéristiques des oppositions au principe du pollueur payeur.

Certains affirment qu'à Lausanne, c'est différent qu'ailleurs dans le canton. Si 220 Communes l'ont fait, à Lausanne, on ne peut pas le faire, pour diverses raisons. Ça peut être la topographie, qui pose divers problèmes, ou autre chose... Est-ce vraiment une raison pour que nous soyons les seuls, à Lausanne, à refuser ce principe de pollueur payeur ?

J'ai aussi entendu dire, et là je rejoins mon préopinant, que ce sont les producteurs les fautifs, c'est sur eux qu'il faut agir. Pratiquement, je me demande comment nous, Conseil communal, pouvons dire aux producteurs français, chinois, japonais ou autres, d'emballer moins leurs produits. Nous n'avons pas cette capacité. Cessons de mettre systématiquement la faute sur des gens sur lesquels nous ne pouvons avoir une influence quelconque. C'est un brin naïf.

Il y a encore l'argument : au lieu d'imposer, soyons pédagogiques. J'entends bien, mais je suis surpris que cela vienne des rangs du POP, alors même qu'il prône le prélèvement de la taxe Tobin sur les transferts boursiers. Ce n'est pas très pédagogique ! On pourrait simplement conseiller aux gens de prendre conscience de l'importance de leurs actions et les encourager à verser une obole à certaines personnes. Ce n'est pas très cohérent d'affirmer d'une part qu'il faut plus de pédagogie et, d'autre part, quand c'est financier, de mettre le paquet parce que ce sont des gens qui ont les moyens.

Lorsque nous évoquons les questions liées au principe du pollueur payeur, nous disons que la Municipalité, qui est composée de trois socialistes, d'un popiste, de deux Verts et d'un LausannEnsemble, ne serait pas capable de traiter les problèmes auxquels 220 autres Communes vaudoises ont trouvé des solutions. Et même pour l'incontinence des adultes. J'ignore combien vous faites confiance à cette Municipalité, mais je suis sûr que si nous lui renvoyons ce projet, elle sera suffisamment intelligente pour y répondre de façon adéquate.

Il y a des rhétoriques affirmant qu'une taxe engendrera toute une série d'effets indésirables, comme les poubelles jetées dans la forêt, etc. Si, pour chaque loi, règlement ou autre, on voulait éviter la moindre dérive... on peut se demander s'il faudrait même voter. Il y a toujours eu de la tricherie ! Ce n'est pas une raison pour refuser quelque chose. S'il y a un impôt sur les successions, des gens trichent et cèdent leurs biens avant de mourir, etc. Ce n'est pas une raison pour refuser cet impôt. Certains, dans cet hémicycle, souhaitent de telles lois. Ils ne disent pas pour autant qu'il ne faut pas les promulguer puisqu'on peut les transgresser.

Ces arguments n'en sont pas et ne visent qu'à refuser le principe du pollueur payeur. Celui-ci date de 1983, il a été voté avec l'ensemble des socialistes au Conseil national. Je ne reviens pas sur la taxe forfaitaire, qui est antisociale et pas écologique. Je remercie néanmoins les deux Socialistes qui se sont exprimées pour clarifier la position de leur parti. En effet, la résolution qui figure sur leur site internet n'est

pas si claire ! Les conclusions sont un peu sibyllines, et je remercie M^{me} Ruiz pour ses informations supplémentaires.

Je réponds maintenant à LausannEnsemble et à son représentant, qui s'est exprimé en faveur des compensations financières. Je veux bien. Les Verts tiennent absolument au principe du pollueur payeur, mais ne sont pas favorables à une diminution des points d'impôt. Je prends pour exemple la situation actuelle. LausannEnsemble propose, dans une initiative, de supprimer ce qu'on appelle une taxe, mais qui est un impôt sur le divertissement. Cela réduira les recettes fiscales de la Commune. LausannEnsemble prône – c'est normal, je ne leur en veux pas – de voter deux fois oui ce dimanche²⁸. Ce qui aura pour conséquence des financements et des prestations en moins pour la Commune. Maintenant, LausannEnsemble demande une réduction d'un à deux points d'impôts si cette taxe est introduite. Evidemment, on peut continuer à supprimer des impôts, c'est assez populiste. Tout le monde sera d'accord, mais à un moment donné, il faudra cesser de dire que cette Municipalité ne sait pas gérer les deniers publics ! On ne peut pas lui demander de faire plus ou mieux, et simultanément proposer trois baisses d'impôts en une fois.

J'invite les partis de ce plenum à trouver des compensations allant non pas dans le sens d'une diminution d'impôts, mais dans celui d'une réaffectation ciblée. Je ne suis pas d'accord avec mon préopinant, qui disait qu'une diminution de la dette ne rencontrerait pas d'écho. J'ai proposé de réduire la dette, mais cela n'a de sens que si les comptes de la Ville sont bénéficiaires. Ce n'est pas le cas, on peut trouver autre chose. J'invite l'ensemble des partis qui sont prêts à accepter le principe du pollueur payeur à trouver une solution pour les points d'impôts supplémentaires et à en discuter afin que nous puissions aller de l'avant.

Dans l'immédiat, et compte tenu de ce que j'ai entendu de la part de M^{me} Ruiz, et pour que nous puissions avancer, je voterai les conclusions de la Commission, sans en être tout à fait satisfait. Je comprends le consensus auquel la Commission est parvenue et j'espère que nos amis socialistes iront jusqu'au bout, et ne lanceront pas de référendum.

M^{me} Myriam Tétaz (AGT) : – Je renonce, sachant qu'une partie importante de la population est d'accord avec A Gauche toute !

(Exclamations. Rumeurs.)

Le président : – Je vous remercie et j'applaudis votre optimisme.

M. Axel Marion (LE) : – Dans ce débat, il y a une question de forme, ou politique, et une question de fond. Je ne reviens pas sur la question de fond, tous mes préopinants ont donné beaucoup d'informations.

²⁸ Votations du 8 février sur la réforme fiscale proposée par le Conseil d'Etat vaudois.

Je me contente de dire à mes collègues d'A Gauche toute ! que leur combat me semble pour le moins idéologique et de leur rappeler qu'au niveau fédéral, c'est notamment le PDC qui a proposé diverses mesures pour limiter la production de sacs en plastique. Cela venait sauf erreur de notre conseiller national, M. de Buman.

L'enjeu qui est sur la table maintenant, c'est de savoir si les Socialistes vont rejoindre ou non un référendum lancé par A Gauche toute ! Comme l'a dit au début M. Ghelfi, j'ai été séduit par le consensus qui s'est dégagé dans cette Commission. J'ai voté aussi ses conclusions. La situation dans laquelle nous nous trouvons maintenant m'ennuie un peu parce que je vois qu'il y a un consensus sur le principe du pollueur payeur, sauf avec A Gauche Toute ! Pour le reste, il y a une bataille en cours pour déterminer s'il s'agit d'un postulat ou d'une motion. Selon que cela tombe d'un côté ou de l'autre de la barrière, le plus important groupe de ce Conseil risque de ne pas suivre la décision.

Le forcing fait pour que la motion devenue postulat soit retransformée en motion me met mal à l'aise. Je le dis clairement. Si on me propose une motion, je la voterai, parce que je crois dans ce principe. Mais les conclusions de la Commission et le travail accompli par le président de la CPPR pour arriver à un consensus étaient bons. Nous avons répondu à M^{me} Ruiz sur le fait que les conclusions ne sont pas encore abouties, et qu'un préavis se dégagera de ce travail. Sur la question des compensations, nous sommes sensibles à ce qui peut frapper les familles en matière de taxe. Cela doit être pris en compte.

Nous sommes confrontés à un problème politique majeur, que nous ne parvenons pas à résoudre à Lausanne et qui n'est pas réglé au niveau du Canton. Il serait dommageable d'arriver à un blocage, après avoir réussi à faire passer une motion à quelques voix près, mais pour nous retrouver d'ici à quelques mois face à un combat majeur. Si c'est une motion qui nous est présentée, je la voterai en mon âme et conscience. Mais je persiste à penser que le projet présenté par la Commission était bon.

Enfin, pour conclure par un trait un peu plus léger, si on pouvait appliquer le principe du pollueur payeur au Conseil communal, et si ceux qui polluent les débats payaient un peu de leur... Mais j'arrête là, sinon je me retrouverai dans le coin des pollueurs, précisément.

M^{me} Nicole Grin (LE): – Je renonce, Monsieur le Président, ne souhaitant pas polluer le débat davantage.

Une remarque, cependant, à ceux qui dénoncent l'injustice ou l'iniquité de la taxe au sac. Trouvent-ils plus juste que les gens qui prennent la peine de trier leurs déchets, d'en produire le moins possible, paient autant par les impôts que ceux qui ne le font pas ?

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Un ami huron a bien entendu les arguments au sujet du caractère antisocial

de la taxe au sac. Mais, me dit-il, vous ne parlez que de la destruction des emballages. Le yoghourt que vous achetez a-t-il un prix social, fixé en fonction du revenu de l'acheteur ? Non, répondis-je, et personne n'y songe. Mon Huron, pensif, me fit alors remarquer qu'il était pour le moins étrange qu'on parle d'inéquité sociale lorsqu'il s'agit d'éliminer un emballage pour un coût qui n'est qu'une infime partie de celui payé pour le contenu.

Le Huron a conclu que tout cela lui paraissait peu logique. A quoi je lui ai répondu sèchement que peu importe, c'est politique ! Il est reparti goguenard en marmonnant qu'il se réjouissait de nous voir débattre de la composante sociale à donner au prix du pain. Là, j'ai renoncé à répondre, mais je me réjouis d'assister à une rencontre fortuite Huron-Hubler.

(Rires.)

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– La Municipalité attend beaucoup de ce débat. J'espère que les notes de séance nous permettront de dégager des propositions. Ce débat est aussi le résultat de la demande de la région. Par suite, la Municipalité a demandé leur avis aux partis politiques sur une proposition de la région pour un contrat, que vous avez refusé, comme la Commune de Renens.

La région lausannoise attend une décision de ces deux Communes. Et les trois années et demie que vous proposez vont poser problème aux collectivités environnantes. En effet, elles veulent un règlement si possible identique dans Lausanne Région.

C'est un débat très politique. Depuis que je suis responsable des déchets, c'est-à-dire depuis l'an 2000, j'ai partagé toutes vos réflexions, qu'elles soient de droite ou de gauche, avec la conviction, comme l'a rappelé M. Hubler, que la taxe au sac avait des effets pervers. Cela valait aussi pour le côté antisocial de la taxe forfaitaire, et l'absence de cohérence qui fait qu'une loi votée par les Chambres fédérales il y a plus de vingt ans n'est toujours pas appliquée.

Vous me permettez donc d'émettre quelques critiques, et notamment que vous faites votre propre autocritique en critiquant la politique menée en matière de déchets. En effet, chaque année vous votez les budgets, chaque année aussi des propositions vous sont faites, qui émanent de votre assemblée ou de la Municipalité et il vous arrive même d'amender les préavis municipaux qui vont dans le sens que vous demandez aujourd'hui.

Il y a les équipements. Les équipements individuels ou semi-collectifs des habitations, de la cuisine au conteneur. Les déchetteries, de quartier, mobiles, ou intercommunales. L'augmentation constante des budgets destinés à la communication. La demande d'augmenter la responsabilité individuelle pour appliquer cette Loi sur la protection de

l'environnement, donc le principe du pollueur payeur, et surtout atteindre les 60% de taux de tri. En effet, c'est à ce niveau que la barre est fixée pour ne pas avoir de taxe.

Vous devez avoir un peu d'humilité : certaines régions atteignent déjà ces 60%, c'est le cas de la Commune de Savigny depuis deux ans. Mais dans les milieux urbains, à Lausanne ou dans d'autres villes, c'est très difficile, à cause d'un certain individualisme, d'une certaine perversité aussi, et de la facilité qu'on trouve en ville.

Que vous attendiez trois ans et demi ou que vous décidiez aujourd'hui, le phénomène est là et il faut nous accompagner dans l'application de la Loi sur la protection de l'environnement. La Municipalité vous demande, à vous, partis politiques, de vous mettre autour de la table. Vous avez donné un signal l'année dernière quand vous avez demandé que ce soit traité par la Commission de politique régionale et non par une commission ad hoc. J'ai compris que votre volonté est de travailler avec la région, d'aller de l'avant et de répondre rapidement.

Vous parlerez d'argent, et notamment de retour sur l'investissement. Plus on améliore le prix plus on arrive à un déchet valorisable. La crise est sujette à des fluctuations importantes, et nous dépendons de l'évolution de la matière première, il ne faut pas l'oublier.

Bref, il y a trois types de recettes. Celle d'aujourd'hui, l'impôt. Celle de la taxe au sac, celle de la taxe forfaitaire. Nous pouvons appliquer les trois recettes. Et pour répondre à certains intervenants, oui, nous pouvons encore accepter une certaine part de l'impôt. Quand je présidais la commission chargée de traiter ce dossier avant les votations cantonales, nous avons trouvé un consensus, il n'y a pas eu d'opposition. Il y a eu un accord de tous les partis sauf un, qui refusait la taxe, mais s'était abstenu en commission. Evidemment, en plenum, les choses ont changé. Mais l'Administration fédérale est venue dans cette commission et nous a informés que nous pouvions prendre jusqu'à 30% de la charge financière du traitement des déchets par l'impôt. Cela indique jusqu'où on peut aller.

L'autre souci des partis politiques, c'est le coût du sac. S'il est trop cher, on augmente la perversité et on retrouve des comportements soulignés par un parti, et que j'ai aussi évoqués à l'époque. Pour la taxe forfaitaire, on peut trouver des solutions pour les gens en difficulté. On a parlé des couches culottes, mais on peut aussi parler d'autres problèmes présents dans la société.

Alors choisissez la solution la meilleure. Mais surtout faites-le dans les plus brefs délais. Que nous nous retrouvions autour de la table et que les partis politiques de la région lausannoise apportent une solution pour un règlement régional. C'est ce que nous attendons tous.

Je vous rappelle aussi qu'un citoyen de notre région peut tout à fait nous faire remarquer que nous n'appliquons pas

la Loi sur la protection de l'environnement. Aucun citoyen ne l'a fait à ce jour, même dans le canton de Genève, je ne sais pourquoi. Peut-être parce qu'il est difficile d'adopter une solution donnée par les juristes. Il faut rapidement nous mettre autour de la table pour parvenir à un règlement et atteindre collectivement l'objectif des 60%.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Je souhaite dire encore deux ou trois choses, si possible sans faire monter les débats.

Une remarque, cependant, à l'intention de M. Dolivo. Peut-être que j'ai la tête dans le sac, Monsieur Dolivo, mais j'ai les idées claires. Si je ne suis pas juriste, je sais lire, et j'arrive à lire la jurisprudence du Tribunal fédéral du 7 juillet 2003. Vous la connaissez probablement. Vous n'y avez pas fait référence ici, mais vous en avez parlé cet après-midi au Grand Conseil. Vous savez donc exactement ce qui se passe si un citoyen intervient contre l'Autorité qui perçoit par l'impôt, aujourd'hui encore, une taxe qu'elle devrait prélever autrement. Je n'allonge pas, mais je n'ai pas la tête dans le sac, comme vous le pensez.

Maintenant, M^{me} Peters. Si le pollueur payeur pose autant de problèmes que ceux que vous avez cités tout à l'heure, alors activez vos conseillers nationaux ! Il y a vingt-cinq ans que ça existe. Dites-leur d'intervenir à Berne, de modifier les textes légaux. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? A Bienne, à Zurich, à Bâle, à Berne, des Municipalités socialistes vivent avec la taxe au sac depuis des années, et tout se passe bien. Cessons de peindre le diable sur la muraille et de dire qu'ici, il y a toute sorte de problèmes. Ce n'est pas vrai. Cessons de dire que le principe du pollueur payeur a posé des problèmes insurmontables ailleurs et qu'à Lausanne, il faudra quatre ans pour le mettre en œuvre – si on l'accepte ce soir sous forme de postulat.

J'entends dire que c'est plus cher avec les sacs ou que ça peut le devenir. Renseignez-vous ! La Commission a consulté plusieurs syndicats et partout on nous dit que l'introduction de ce principe s'est traduite par un gain financier pour ces collectivités publiques. Peut-être qu'ils ont menti, mais ça m'étonnerait, parce qu'ils ont des comptes à rendre à leurs concitoyens dans le cadre de la perception des taxes et des comptes communaux. Cela m'étonnerait beaucoup si leurs chiffres n'étaient pas corrects.

Un autre élément important m'interpelle. M. François l'a dit tout à l'heure, je crois : Lausanne joue un rôle capital. Pensez-vous que les Communes alentour peuvent prendre une décision avant nous ? Elles devraient ! Je serais municipal à Lutry, je le ferais. Et que se passerait-il ? Les habitants de Lutry viendraient à Lausanne déposer leurs sacs tous les jours. Et là, nous prendrions des mesures immédiates. Si j'étais syndic d'une Commune près de Lausanne, j'introduirais tout de suite la taxe au sac. Pendant trois ou quatre ans, mon compte déchets afficherait une croissance des recettes ! Pas de problème ! Mais bon, ce délai de trois ans m'interpelle.

Je reviens sur ce qui a été décidé en commission. Depuis que je suis dans ce Conseil, on discute des motions et des postulats, on accepte le texte proposé, et on le renvoie à la Municipalité. Pour mon postulat, cela ne s'est pas passé tout à fait de cette manière... Nous en avons beaucoup discuté, nous avons entendu beaucoup de monde, qui nous a vanté les bienfaits dans cette mesure. Mais pour traiter de ma motion, qu'on veut accepter sous forme de postulat et renvoyer à la Municipalité, on a d'abord dit que le caractère incitatif doit être prioritaire. C'est le but de la loi fédérale, c'est évident. Ensuite, nous avons consulté les cinq partis politiques pour voir si nous pouvions trouver un arrangement. Si je relis les prises de position dans la Commission, je suis incapable de savoir quel parti a dit quoi. Il faudrait que je recherche dans mes notes, ce n'est pas décelable dans le rapport du président. Cela pour montrer que nous sommes tous assez proches dans cette démarche, même si nous sommes politiquement éloignés.

La Commission a voulu que la motion se transforme en postulat. Elle veut que la communication et l'information soient soutenues au niveau politique. Si je regarde ce qui se passe à Lausanne, les informations sur le traitement des déchets que je reçois par courrier, dans mon immeuble et dans la rue, je trouve que la Municipalité fait rudement bien son travail. Mais quand il n'y a pas d'incitation au tri, il n'y a pas beaucoup de raisons de le faire, et c'est du travail inutile.

Ensuite, il fallait l'application du principe du pollueur payeur par une taxe au sac ou par une taxe forfaitaire aux ménages. Et là, il fallait prendre en compte tous les aspects pour éviter toute conséquence antisociale. Or cette conséquence antisociale est prévue dans la loi fédérale, elle mentionne que si une situation sociale pose un gros problème, il est possible d'adapter la perception de la taxe au sac. Ce n'est pas nouveau, ça date de 1985. Il n'était pas nécessaire d'attendre vingt-cinq ans pour s'en rendre compte.

Ensuite encore, il fallait traiter de l'affectation de la taxe et de ses modalités d'application. Si une taxe est perçue auprès des contribuables, le Conseil communal et la Municipalité peuvent se demander ce que pensent les contribuables qui trient aujourd'hui leurs déchets de manière impeccable et recourent à tous les modes de recyclage – comme l'a dit M^{me} Grin tout à l'heure – et doivent payer l'impôt pour d'autres personnes qui déposent leurs déchets sans se préoccuper...

Nous avons aussi traité ces modalités de traitement en commission. Puis nous avons défini un calendrier. C'est intéressant, parce que si on additionne toutes les étapes du calendrier, on arrive à quarante-deux mois, c'est-à-dire trois ans et demi à compter d'aujourd'hui. Voyez où ça nous conduit par rapport aux échéances électorales. J'admets que les partis politiques ne prennent pas cette dimension en compte, j'aimerais bien l'entendre ce soir, mais à mon avis, il n'y a pas besoin de trois ans et demi pour mettre quelque chose en place qui a été introduit en l'espace de quelques mois ailleurs et qui fonctionne.

J'aimerais que le Conseil communal soit conscient de cette situation et qu'on ne se réfère pas à de fausses informations pour retarder la mise en œuvre de ces mesures. C'est ce dont nous avons discuté ce soir.

M^{me} Florence Germond (Soc.) : – J'interviens uniquement sur la question motion ou postulat. Une motion fixe un cadre rigide, qui peut être contreproductif, et c'est pourquoi nous la transformons souvent en postulat. Non seulement la motion demande de mettre en œuvre le principe du pollueur payeur, mais aussi de revoir le financement en diminuant les points d'impôts. M. Ferrari a expliqué que cette mesure était inadéquate. J'aimerais que tout le monde soit conscient, au moment du vote de l'amendement, que cette motion n'inclut pas seulement le principe du pollueur payeur mais aussi les points d'impôts. Le travail accompli par la Commission pour parvenir à un compromis et trouver cette nouvelle solution doit être valorisé. La motion contient aussi des éléments problématiques. Je vous invite à soutenir la position de la Commission.

M. Serge Segura (LE) : – Je réponds rapidement à M. Ferrari sur notre cohérence fiscale. Nous proposons des diminutions d'impôts. Cela me paraît cohérent de ne pas augmenter les impôts d'un autre côté. J'avais compris que la fiscalité écologique était plus une transformation de la nature fiscale des prélèvements qu'une augmentation générale... Donc nous sommes tout à fait cohérents.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – M. Marion a parlé de référendum en relation avec le Parti socialiste lausannois. Pour répondre brièvement: j'espère que la question du référendum ne sera pas pertinente à l'issue du débat de ce soir.

D'autre part, nous avons manifesté, par de multiples interpellations, notre souci d'améliorer la filière de gestion des déchets et l'importance que nous accordons à cette amélioration par un processus multifactoriel par étapes, de façon à optimiser ce travail. La taxe poubelle serait un de ces outils, probablement le plus délicat à mettre en œuvre. Son utilité et ses modalités ne sont pas encore faciles à déterminer, et donc le Parti socialiste travaillera dans le sens d'une amélioration des déchets étape par étape, de façon multimodale. En aucun cas, il n'acceptera d'entrer dans une démarche où seule une taxe au sac est envisagée. Je réponds par là à la question de M. Marion. Si le processus n'est pas séquentiel, multifactoriel, visant divers aspects de la gestion des déchets, le Parti socialiste ne s'inscrira pas dans cette démarche et pourrait même s'y opposer.

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Je souhaite réagir à deux ou trois propos de M. Voiblet. Vous avez parlé des groupes politiques qui, à la CPPR, auraient changé d'avis. Je constate qu'aujourd'hui, les trois groupes de gauche gardent leur avis et manifestement voteront comme ils l'ont fait en Commission. En revanche, LausanneEnsemble appelle au retour à une motion et au refus – ou du moins à l'abstention – sur le postulat. Vous-même n'évacuez pas cette hypothèse.

Deuxièmement, vous allez tout à fait dans le sens des effets pervers que le Parti socialiste considère comme importants quand vous parlez de l'application d'une taxe à Pully, qui aurait pour effet de faire venir des sacs à Lausanne. La question posée est de savoir si nous acceptons le cahier des charges, le plan de mesures pour appliquer le principe du pollueur payeur, et si une taxe est envisageable, à condition de ne pas être forfaitaire. Tout cela est clairement indiqué dans le rapport de M. Ghelfi. La question fondamentale sera posée dans le rapport-préavis. Nous en débattons sur le fond à cette occasion. Nous l'avons compris ce soir, tout est dans les modalités d'application de ce projet.

J'insiste sur ce qu'a dit M^{me} Germond tout à l'heure, et que M. Marion, très perspicace, a bien compris : la condition d'acceptation de ce postulat, c'est qu'il soit un postulat et non une motion. C'est en tout cas ma position. Je suis membre de la Commission, et j'ai suivi le douloureux accouchement de ce grand écart, qui permet finalement d'arriver... Accouchement, grand écart... (... rires...) Je crois que le Champagnac vous échappe, Monsieur Français !

Je vous invite à accepter le postulat et à refuser la motion.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Une dernière remarque. M^{me} Germond a mentionné que la motion comporte deux points, l'introduction du principe du pollueur payeur, et une deuxième phrase, que j'aimerais vous lire, parce qu'il faut la prendre pour ce qu'elle est et ne pas imaginer autre chose. La deuxième phrase dit : « En parallèle à l'introduction de ce principe, la Municipalité est invitée à revoir le financement de l'élimination des déchets urbains en réduisant la participation financière d'élimination des déchets des impôts ordinaires des contribuables et en introduisant une taxe proportionnelle à la quantité des déchets produite par les consommateurs. » C'est tout ! Il ne faut pas dire qu'il y a là un point d'impôt. La Municipalité a une grande liberté pour faire une proposition à ce Conseil communal pour ce deuxième élément. A moins – mais la gauche doit le dire clairement – que vous souhaitiez que les contribuables, par le biais de la taxe au sac, paient deux fois ! Ils paient une fois leur taxe, et encore par l'impôt, ce qui leur fera un impôt supplémentaire pendant des années. Si c'est ce que vous voulez, dites-le, nous connaissons votre position.

M^{me} Peters a expliqué, à juste titre, qu'il faut trouver des pistes pour écouler les différents déchets, depuis le ménage jusqu'à l'usine qui transformera ceux qui sont recyclables. Mais jusqu'à preuve du contraire, la Municipalité a des déchetteries mobiles, des déchetteries fixes qui permettent déjà de récupérer divers objets. Je suppose que les services de M. Français essaient de faire des affaires avec cette récupération et écoulent les déchets au meilleur prix. Ce n'est pas nouveau, la Municipalité sait le faire. Je ne vois pas pourquoi il faut encore deux ans d'études pour réaliser quelque chose qui est déjà à l'œuvre depuis des années à Lausanne.

(Rumeurs...)

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – J'ai été rassuré par les propos de M^{me} Ruiz, et en revanche désagréablement surpris par les propos de M^{me} Peters. Elle a laissé entendre que, au vu des efforts entrepris, le Parti socialiste pourrait toujours juger que ce n'est pas suffisant et se lancer dans une bataille référendaire. Ce n'est pas une façon très nette d'avancer que d'affirmer vouloir aller dans ce sens tout en se réservant la possibilité de juger que ce n'est pas assez et, le cas échéant, de lancer un référendum. J'ai de nouveau quelques doutes et je désire que la présidente du Parti socialiste lausannois dise si oui ou non il veut ou non lancer un référendum. Cela nous permettrait de nous déterminer sur la suite.

M^{me} Solange Peters (Soc.) : – Je suis désolée de ne pas m'être fait comprendre. Je voulais dire que nous sommes satisfaits de la solution proposée par la Commission. Nous ne lancerons pas un référendum contre cette proposition, que nous laisserons courir avec satisfaction. J'envisageais le cas de figure où la motion Voiblet serait renvoyée dans sa version initiale ; elle nous semble inacceptable. Est-ce clair ?

J'en profite pour demander l'appel nominal sur l'ensemble des votes sur cet objet, Monsieur le Président.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Je défends les travaux de la Commission, rapidement.

La Commission a vraiment travaillé dans une logique de rassemblement pour faire aboutir un projet et j'ai l'impression que la motion recrée les fronts et nous fait entrer à nouveau dans une logique de division. Ce n'est ni souhaitable ni souhaité. Je me réfère aux propos du municipal concerné, qui attend un message clair du Conseil communal, un message qui puisse être utilisé dans des discussions avec les Communes environnantes. Je me réfère aussi à mon rapport, page 3 [p. 128], demandant que la Commission qui a traité ce postulat soit entendue, au fur et à mesure du processus, en particulier sur l'élaboration du futur préavis.

Le Conseil communal, avec le postulat et le rapport que j'ai rédigé pour la Commission, va dans le sens d'intégrer les conseillers dans la réflexion et d'attirer aussi la région dans cette problématique, puisque c'est la Commission de politique régionale qui s'occupera de cette question.

Enfin, au sujet de la taxe, la Commission propose la solution de la franchise pour récompenser les personnes qui trieraient de manière correcte. Ces personnes recevraient un certain nombre de sacs gratuits et ce n'est qu'à partir d'un comportement dit non écologique ou peu respectueux de l'environnement que les gens payeraient la taxe. Cette solution doit être envisagée, c'est l'opinion de la majorité de la Commission.

Donc au nom de la Commission et malgré certains changements d'opinion, je ne peux que vous encourager à en rester à la position majoritairement acceptée en commission, qui

est le renvoi d'une feuille de route, dans une logique de rassemblement, et non de la motion, qui induit une logique de division.

Le président : – Merci, Monsieur Ghelfi, pour ce qui pourrait être le mot de la fin... La discussion est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée. La proposition de M^{me} Peters de vote nominal sur tous les objets doit être soutenue par cinq personnes. Est-ce le cas ? Oui.

Nous pouvons passer au vote. M. Segura a déposé un amendement qui demande de revenir à la motion. C'est le premier objet sur lequel nous voterons, dès qu'il sera affiché. Vous l'avez sous les yeux, mais je vous le lis, ce n'est peut-être pas clair pour tout le monde.

Amendement

Le postulat Claude-Alain Voiblet, « Elimination des déchets ménagers : l'application et l'introduction du principe « pollueur payeur » ou principe de causalité se fait attendre en Ville de Lausanne », est transformé en motion (retour à sa forme originelle).

Celles et ceux qui soutiennent cet amendement le manifestent en votant oui, ceux qui s'y opposent votent non. Le vote est nominal.

(Le scrutin est ouvert, puis clos.)

Appel nominal

Oui : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Bérard Marlène, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Chollet Jean-Luc, Da Silva Adozinda, de Meuron Thérèse, Fiora-Guttmann Martine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy, Gillard Nicolas, Graf Albert, Grin Nicole, Hildbrand Pierre-Antoine, Jacquat Philippe, Junod Sandrine, Longchamp Françoise, Martin Olivier, Mettraux Claude, Meylan Gisèle-Claire, Meystre Gilles, Pache Denis, Pernet Jacques, Saugeon Esther, Schaller-Curiotto Graziella, Segura Serge, Truan Isabelle, Voiblet Claude-Alain.

Non : Attinger Doepper Claire, Auderset Martine, Bergmann Sylvianne, Bettens Jean-Charles, Biéler Benoît, Chautems Jean-Marie, Cosandey Monique, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Egli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Freymond Sylvie, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Graber Nicole, Guidetti Laurent, Hubler Alain, Huguenet François, Knecht Evelyne, Litzistorf Natacha, Mach André, Marion Axel, Mayor Isabelle, Meylan Jean, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Pache Stéphanie, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Resplendino Janine, Rossi Vincent, Ruiz Francisco, Ruiz Rebecca, Salzmänn Yvan, Santschi Pierre, Schlachter Thomas, Tétaz Myriam, Thambipillai Namasiyayam, Trezzini Giampiero, Velasco Maria, Voutat Marlène, Wermelinger Elisabeth, Zürcher Anna.

Abstentions : Ferrari Yves, Michaud Gigon Sophie.

Par 51 non, 31 oui et 2 abstentions, vous avez gardé le principe du postulat pour cet objet.

Nous passons donc aux autres points qui sont deux : d'abord la prise en considération du postulat de M. Claude-Alain Voiblet, puis la deuxième conclusion de la Commission, « demander à la Municipalité de suivre les éléments décrits dans les points a à f ci-dessus ».

Le premier vote porte sur la prise en considération du postulat, désigné par le a). Votent oui ceux qui soutiennent la prise en considération.

(Le scrutin est ouvert, puis clos.)

Vote nominal

Oui : Abbet Raphaël, Attinger Claire, Bérard Marlène, Bergmann Sylvianne, Bettens Jean-Charles, Biéler Benoît, Chautems Jean-Marie, Chollet Jean-Luc, Cosandey Monique, Doepper Ulrich, Favre Truffer Sylvie, Ferrari Yves, Fracheboud Cédric, Freymond Sylvie, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Graber Nicole, Graf Albert, Guidetti Laurent, Junod Sandrine, Litzistorf Natacha, Mach André, Marion Axel, Mayor Isabelle, Michaud Gigon Sophie, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Pache Denis, Pache Stéphanie, Peters Solange, Philippoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rossi Vincent, Santschi Pierre, Saugeon Esther, Schlachter Thomas, Trezzini Giampiero, Tschopp Jean, Velasco Maria, Voiblet Claude-Alain, Wermelinger Elisabeth.

Non : Auderset Martine, Blanc Jean-Louis, Cavin Yves-André, Dolivo Jean-Michel, Egli Andrea, Gilliard Diane, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Longchamp Françoise, Mettraux Claude, Meylan Jean, Meystre Gilles, Payot David, Pernet Jacques, Resplendino Janine, Ruiz Francisco, Tétaz Myriam, Voutat Marlène.

Abstentions : Ansermet Eddy, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Da Silva Adozinda, de Meuron Thérèse, Fiora-Guttmann Martine, Gaudard Guy-Pascal, Gillard Nicolas, Grin Nicole, Hildbrand Pierre-Antoine, Jacquat Philippe, Martin Olivier, Ruiz Rebecca, Salzmänn Yvan, Schaller-Curiotto Graziella, Segura Serge, Truan Isabelle, Zürcher Anna.

Par 45 oui contre 18 non, avec 19 abstentions, vous avez accepté de prendre en considération le postulat de M. Claude-Alain Voiblet.

Le point b) est la conclusion demandant à la Municipalité de suivre les éléments décrits par les points a) à f). Nous votons nominalement. Ici aussi, votent oui ceux qui soutiennent la Commission.

(Le scrutin est ouvert, puis clos.)

Vote nominal

Oui : Abbet Raphaël, Attinger Claire, Bergmann Sylvianne, Bettens Jean-Charles, Biéler Benoît, Chautems Jean-Marie, Cosandey Monique, Doepper Ulrich, Favre Truffer Sylvie, Ferrari Yves, Fracheboud Cédric, Freymond Sylvie, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Graber Nicole, Graf Albert, Guidetti Laurent, Huguenet François, Kahumbu Ntumba Paul, Litzistorf Natacha, Mach André, Marion Axel, Mayor Isabelle, Meylan Gisèle-Claire, Michaud Gigon Sophie, Michel Stéphane, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Pache Stéphanie, Peters Solange, Philippoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rossi Vincent, Ruiz Francisco, Schlachter Thomas, Thambipillai Namasiyayam, Trezzini Giampiero, Tschopp Jean, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth.

Non : Auderset Martine, Cachin Jean-François, Chollet Jean-Luc, Dolivo Jean-Michel, Egli Andrea, Gilliard Diane, Hubler Alain, Junod Sandrine, Longchamp Françoise, Meylan Jean, Meystre Gilles, Pache Denis, Payot David, Pernet Jacques, Resplendino Janine, Saugeon Esther, Tétaz Myriam, Voiblet Claude-Alain, Voutat Marlène.

Abstentions : Ansermet Eddy, Bérard Marlène, Blanc Jean-Louis, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Da Silva Adozinda, de Meuron Thérèse, Fiora-Guttmann Martine, Gaudard Guy-Pascal, Grin Nicole, Hildbrand Pierre-Antoine, Jacquat Philippe, Knecht Evelyne, Martin Olivier, Mettraux Claude, Ruiz Rebecca, Salzman Yvan, Santschi Pierre, Schaller-Curiotto Graziella, Segura Serge, Truan Isabelle, Zürcher Anna.

Par 43 oui, 21 non et 22 abstentions, vous soutenez la conclusion b) de la Commission. Cet objet est liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Claude-Alain Voiblet : « Elimination des déchets ménagers : l'application et l'introduction du principe du pollueur payeur ou principe de causalité, se fait attendre en ville de Lausanne » ;
- vu le rapport de la Commission permanente de politique régionale qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport ;
3. de demander à la Municipalité de suivre les éléments décrits dans les points a) à f) du rapport de la Commission de politique régionale.

Le président : – Nous avons pris le temps nécessaire pour cet objet important. Nous avons encore à traiter deux interpellations urgentes puis nous nous arrêterons. Je ne prends pas le préavis sur la culture ce soir, comme vous l'imaginez.

J'appelle à la tribune M. Alain Hubler pour le développement et, qui sait, la réponse à son interpellation urgente intitulée : « TV : un acronyme qui ne doit pas signifier <t'es viré> pour les employés de TVRL ». Monsieur Hubler, je vous écoute développer votre interpellation.

Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts : « TV : un acronyme qui ne doit pas signifier <t'es viré> pour les employés de TVRL »²⁹

Développement

M. Alain Hubler (AGT) : – (*Lit son interpellation.*) Lors de sa séance du 6 novembre 2007, le Conseil communal de Lausanne a traité le préavis N° 2007/49 « Participation de la Ville de Lausanne au capital de Vaud-Fribourg TV et au capital de Citéprod SA »³⁰. Notons au passage que ce préavis a été traité dans l'urgence, raison pour laquelle la Municipalité a demandé au Bureau de confier son examen... (*S'interrompt.*)

Le président : – Un petit peu de silence, s'il vous plaît.

M. Alain Hubler (AGT) : – (*Reprend sa lecture.*) ... à la Commission des finances plutôt qu'à une commission ad hoc.

A l'époque, outre les inquiétudes liées à la dissolution de TVRL, la chaîne locale historique lausannoise, dans une télévision intercantonale, le Conseil communal s'est penché très – peut-être trop – rapidement sur l'avenir du personnel dans le cadre de l'absorption de TVRL par Vaud-Fribourg TV. Le rapport rédigé par le président de la Commission des finances de l'époque – qui est d'ailleurs maintenant président du Conseil communal – affirmait : « *En ce qui concerne TVRL, sa disparition signifie que ses contrats (y compris les contrats de travail) sont repris par la nouvelle structure.* »

Suite à plusieurs questions posées en plenum au Syndic, ce dernier répondait comme suit : « *Evidemment, Monsieur Hubler, nous emploierons tout le personnel compétent disponible, puisqu'il y a du personnel supplémentaire dans l'ensemble de la structure. Il n'y a aujourd'hui personne à Fribourg, il n'y a pas de structure aussi évoluée qu'à Lausanne dans les deux autres régions.* » Puis, un peu plus tard dans la discussion : « *Les nouvelles structures reprendront le personnel existant. Il faudra nommer un nouveau rédacteur en chef, l'actuel étant démissionnaire pour la fin de l'année.* » En insistant encore plus, la réponse à la question :

²⁹ Cf. *supra*, p. 91.

³⁰ BCC 2007-2008, T. I (N° 4/II), pp. 286 ss.

« Est-ce qu'il y aura des licenciements secs liés à la fusion Vaud-Fribourg TV? », le syndic eut une réponse limpide: « Non! »

L'avenir du personnel semblait donc clair le 6 novembre 2007.

Aujourd'hui, un peu plus d'un an après, de l'eau a coulé sous les ponts: Vaud-Fribourg TV se met en place, la chaîne a trouvé un directeur en la personne de M. Christophe Rasch et, tout récemment, un rédacteur en chef en la personne de M. Fathi Derder.

Parallèlement, des inquiétudes gagnent le personnel: il est question de licenciements. Ces inquiétudes sont confirmées par les propos du directeur de Vaud-Fribourg TV qui affirmait dans *La Liberté* du 10 janvier dernier: « Nous aurons évidemment un noyau dur compétent issu de ces chaînes. Mais il n'a jamais été question de reprendre systématiquement ces collaborateurs. Il n'y a pas assez de place. » Le vendredi 23 janvier dernier, le tout nouveau rédacteur en chef Fathi Derder affirmait lors du journal de TVRL: « C'est une équipe à composer. »

L'avenir du personnel est totalement remis en question en ce début d'année 2009, celui-ci ne correspond plus à ce qui a été affirmé par la Municipalité en novembre 2007 lorsqu'il s'est agi de voter le préavis N° 2007/49.

Cela étant, voici les questions du groupe A Gauche Toute!:

1. A la connaissance de la Municipalité, quels sont actuellement la situation et l'avenir exacts du personnel?
2. Si l'absence de reprise des contrats par Vaud-Fribourg TV est confirmée, quelle est la raison de ce changement de « doctrine »?
3. Sur quelles bases et sur quelles garanties la Municipalité s'était-elle engagée en novembre 2007 pour affirmer qu'il n'y aurait pas de licenciements?
4. Quelle est la position de la Municipalité de Lausanne face à cette nouvelle « doctrine »?
5. Qu'est-ce que la Municipalité envisage de faire pour honorer les promesses de non-licenciement faites devant le Conseil le 6 novembre 2007?

Le président: – Merci, Monsieur Hubler. La Municipalité répond-elle ce soir?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – (*Parle hors micro, propos incompréhensibles...*) ... Conseil d'administration.

Le président: – Bien. Nous en prenons acte et interrompons la discussion sur cet objet, nous le reprendrons ultérieurement. Une remarque, Madame Bérard?

M^{me} Marlène Bérard (LE): – LausannEnsemble est plus qu'étonné que la Municipalité, par la voix de son syndic, renonce à répondre ce soir à cette interpellation, qui est urgente. En effet, il y a plusieurs mois, comme l'a rappelé M. Hubler, M. le syndic avait annoncé devant ce Conseil que les contrats de travail seraient repris dans la nouvelle structure. Or, à ce jour, les employés attendent toujours une réponse claire pour leur avenir au sein de la nouvelle télévision.

J'en viens maintenant à la raison évoquée ce soir en...

Le président: – (*Interrompt l'oratrice.*) Nous ne continuons pas ce soir...

M^{me} Marlène Bérard (LE): – Non, non, je tiens à terminer.

... à la raison évoquée ce soir, c'est-à-dire un Conseil d'administration, qui devrait venir dans le futur. A mon sens, la vraie raison, c'est d'empêcher le Conseil communal de voter une éventuelle résolution tendant à ce que la promesse du syndic puisse être tenue, et que les employés actuels de TVRL aient la garantie que leur contrat de travail sera repris dans la nouvelle télévision.

Si ce soir nous ne discutons pas du fond de cette interpellation urgente, LausannEnsemble attend au moins de la part du syndic qu'il respecte ses promesses et assume ce qu'il a dit à la fin 2007. Qu'il assure une nouvelle fois que les contrats de travail soient repris puisque cette promesse avait été faite. Les employés de TVRL méritent une réponse claire à ce sujet.

M. Alain Hubler (AGT): – Je serai très bref. Je m'étonne et je ne comprends pas comment il peut ne pas y avoir de réponse, alors que j'ai choisi soigneusement mes questions pour qu'elles ne fassent pas appel à des connaissances scientifiques que ne pourrait pas avoir M. le syndic. Je remercie M^{me} Bérard. Cela ne m'arrive pas tous les jours... (*... rires...*)

Honnêtement, je suis vraiment très gêné. Parce que c'est de notoriété publique que neuf lettres de licenciement sont déjà parties. On appelle ça le premier lot, à TVRL. A mon avis, la Municipalité joue avec le feu...

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je ne veux pas répondre, comme je l'ai dit, parce que la procédure choisie pour diverses raisons de droit que j'évoquerai par la suite – de droit, pas de droite! Je ne veux pas faire de lapsus, contrairement à d'autres soirs – est claire: le 30 juin TVRL cessera d'exister, le 1^{er} juillet la nouvelle structure commencera à émettre. En cas de changement dans ce type de société, la direction est obligée de dire suffisamment tôt aux collaborateurs qu'une nouvelle structure va naître, que l'ancienne disparaîtra, et qu'ils devront postuler dans la nouvelle structure. Ce n'est pas un processus absolument automatique, vu la voie qui a été choisie.

Et si quelqu'un veut aller au tribunal, il ira au tribunal ! La Municipalité a dit, et les représentants de TVRL aussi, qu'ils souhaitaient, sauf cas d'incompétence notoire et manifeste, que l'ensemble du personnel soit repris. Nous n'avons pas eu l'impression que cette vision était contestée jusqu'à ce que je lise les journaux. Avec des nuances, dont je ne sais si elles sont l'œuvre de la diplomatie, pour avoir le cas de réserve, etc. J'attends le prochain Conseil d'administration pour ne pas vous donner des informations inexactes, qui résulteraient d'un nouveau rapport de forces et d'éléments qui ne seraient pas apparus auparavant.

Voilà pourquoi je ne réponds pas de manière complète ce soir. Sur le fond, il est évident que les représentants de la TVRL finissante doivent se conformer à la procédure, tout en continuant à défendre les collaborateurs de TVRL. Mais je ne veux pas vous donner de résultat avant que ça ait commencé. C'est tout.

Le président : – On peut considérer que le débat de ce soir correspond à une sorte d'entrée en matière. M. Jean-Michel Dolivo a quelque chose à ajouter. Je l'invite à être bref, nous avons encore une interpellation.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Je serai très bref, Monsieur le Président.

Monsieur le Syndic, vous dites une contre-vérité du point de vue des rapports de travail. Il n'est pas vrai que lorsqu'il y a transfert des rapports de travail, ce qui devrait être le cas, il y a lettre de licenciement. Au contraire, il y a obligation d'un transfert, c'est l'article 333 du Code des obligations (CO), qui s'applique. Il y a donc anguille sous roche et tant la représentante de LausannEnsemble qu'Alain Hubler ont mis le doigt sur quelque chose de très désagréable. Une situation de fait se crée et le Conseil communal ne pourra qu'obtenir quelques éléments d'interprétation après coup, ce qui est évidemment très désagréable par rapport aux engagements que vous avez pris devant ce Conseil.

Le président : – Voilà notre syndic bien armé pour des discussions dans le Conseil d'administration, grâce à l'intervention de M. Dolivo. Je lui passe encore une fois la parole puis je clorai le débat.

M. Daniel Brélaz, syndic : – La position que défend M^e Dolivo a été donnée comme base de discussion, mais les analyses juridiques et les avis de droit demandés ont conclu dans d'autres directions, étant donné que la nouvelle société a une structure différente. Cela montre que les avis juridiques sont variés et que ces arguments ont paru à l'époque suffisamment pertinents aux fondateurs de la société pour choisir la voie privilégiée, sachant que TVRL, dès le 1^{er} juillet, n'existe plus. Elle n'a évidemment aucun moyen de dire à ses collaborateurs le 20 juin qu'ils seront encore là trois mois, payés par une instance qui n'existe plus. Voilà pourquoi cette procédure a été choisie. Cela dit, comme d'habitude, il y a au moins une opinion par juriste ; généralement, il y en a deux, parfois trois. Je vous dis simplement

ce qui s'est passé et je demande à cette assemblée de ne pas tirer de conclusion prématurée, comme un certain nombre d'entre vous sont en train de le faire.

Le président : – Merci, Monsieur le Syndic. Je clos le débat sur cet objet. Nous passons à la dernière interpellation urgente – oui, absolument ! – de M^{me} Rebecca Ruiz : « Création de la société Alpiq : quelle CCT pour le personnel de réseau ? » Je lui donne la parole pour le développement de son interpellation.

Interpellation urgente de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts : « Création de la société Alpiq : quelle CCT pour le personnel de réseau ? »³⁰

Développement

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.) : – (*Lit son interpellation.*) Le 9 janvier 2009, la Municipalité de Lausanne a informé le Conseil communal de la constitution, en décembre 2008, de la société Alpiq, suite à la fusion d'EOS et d'Atel. On apprend dans ce même courrier que la Ville possède 20,06 % de la structure de holding d'EOS (EOSH) et que les actionnaires de cette entité détiennent 31 % de la nouvelle société Alpiq.

Le 21 janvier, on a pu lire sur le site edu syndicat des services publics SSP³¹ que cette fusion mettait en péril la Convention collective de travail (CCT) du personnel de réseau. En effet, selon l'article du SSP, la société de droit privé Atel n'a pas de CCT, contrairement à la direction d'EOS Réseau SA, qui a reconduit la CCT qui régit les rapports de travail du personnel d'entretien des lignes et des postes à haute tension avec les syndicats SSP et SYNA.

Se pose dès lors la question de savoir si cet accord sera prolongé sachant que les pourparlers seront menés avec la nouvelle direction comptant des dirigeants de la société Atel, décrite dans l'article comme étant « peu habituée à négocier avec les syndicats ». De plus, l'article signale que dans un premier temps, la direction d'EOS s'était engagée auprès d'Atel à ne pas signer de nouveaux accords portant au-delà de 2009 – qu'elle a finalement reconduits jusqu'en 2010.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Comment la Municipalité est-elle représentée au sein du Conseil d'administration de la société Alpiq ?
2. Dans l'ensemble des transactions très complexes qui ont conduit à la création d'Alpiq, comment ont été réglées les questions liées au personnel, à son transfert ou à son statut ?

³⁰ Cf. *supra*, p. 92.

³¹ <http://www.wpsdev4.ch/actualités/nouvelles>

3. La Municipalité est-elle au courant de pourparlers concernant la reconduction de la CCT entre les directions d'EOS et d'Atel et les syndicats ?
4. La Municipalité connaît-elle la position de la direction d'Atel quant à la signature d'un accord concernant le personnel de réseau de la nouvelle société Alpiq ?
5. Le cas échéant, comment la Municipalité compte-t-elle défendre la reconduction d'un tel accord au sein de la direction d'Alpiq ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Comme le dit M^{me} Ruiz, la fusion entre EOS et Atel a été annoncée le 19 décembre 2008 et elle a été officialisée le 26 janvier 2009, donc tout récemment, lors de l'assemblée générale d'Atel, qui se transforme en Alpiq.

Alpiq est une société forte de 10'000 collaborateurs, le siège de la holding est à Neuchâtel. Elle est présente à la fois en Suisse et à l'étranger et pour la Suisse, l'une de ses divisions sera à Olten tandis qu'une autre, très importante, dénommée Energie Suisse, sera située à Lausanne.

L'annonce de la création de cette société, le 19 décembre et dans les communications qui ont suivi, a été accompagnée d'une affirmation très ferme de la part des directeur et président des Conseils d'administration désignés d'Alpiq : il n'y aura pas de licenciement à l'occasion de la création de cette entreprise. Cela signifie aussi qu'il n'y aura pas de perte d'emplois à Lausanne. En revanche, il y aura quelques déplacements de personnel entre Olten, Lausanne et Neuchâtel.

Ce préambule étant posé, je réponds aux questions de l'interpellatrice.

1. Comment la Municipalité est-elle représentée au sein du Conseil d'administration de la société Alpiq ?

La Municipalité est présente par deux membres au Conseil d'administration d'EOS, ces deux membres étant le syndic et votre serviteur. C'est le Conseil d'administration d'EOS – EOS détient 31 % du capital d'Alpiq – qui a délégué quatre membres au Conseil d'administration d'Alpiq. L'un d'eux est celui qui vous parle. Les quatre membres ont été choisis parmi les actionnaires principaux d'EOSH. Il s'agit de Romande Energie, des Services industriels de Genève, du groupe E de Fribourg et des Services industriels de la Ville de Lausanne.

2. Dans l'ensemble des transactions très complexes qui ont conduit à la création d'Alpiq, comment ont été réglées les questions liées au personnel, à son transfert ou à son statut ?

M^{me} Ruiz a raison de dire que les transactions ont été très complexes, et peut-être encore plus que dans le seul cadre

de la création d'Alpiq. En effet, une partie très importante du personnel d'EOS, celui qui est affecté aux installations de production d'électricité, a été, il y a plusieurs années, transféré d'EOS vers une autre société, Hydro-exploitation. Hydro-exploitation a repris le personnel auparavant actif à EOS dans ses ouvrages de production, Grande Dixence étant l'exemple le plus frappant pour le parc d'EOS. Le personnel d'Hydro-exploitation est donc maintenant soumis aux négociations qui se déroulent non pas entre EOS et les syndicats, mais entre la direction d'Hydro-exploitation et le personnel. Hydro-exploitation est sis en Valais, à Sion.

Concernant le personnel d'EOS, la division Energie Suisse, qui s'occupera de production et de transport d'électricité en Suisse, emménagera à Lausanne. Plus précisément, un certain nombre des collaborateurs d'EOS restera à Lausanne, d'autres y viendront, et d'autres encore, auparavant actifs à Lausanne, iront travailler à Olten. Il s'agit essentiellement des traders employés auparavant dans la division Commerce et Trading.

3. La Municipalité est-elle au courant de pourparlers concernant la reconduction de la CCT entre les directions d'EOS et d'Atel et les syndicats ?

Non. La Municipalité n'est pas au courant. Cela ne veut pas forcément dire qu'il n'y en a pas, mais la Municipalité ne les connaît pas.

4. La Municipalité connaît-elle la position de la direction d'Atel quant à la signature d'un accord concernant le personnel de réseau de la nouvelle société Alpiq ?

La réponse correspond à celle donnée à la question 2. La Municipalité ne connaît pas la position de la direction d'Atel, essentiellement parce que la société est en voie de constitution, que le Conseil d'administration d'Alpiq ne s'est réuni qu'une fois et que c'est un comité de ce Conseil d'administration, le Comité de nomination et de rémunération (CNR), qui pourrait être saisi. Ce serait l'instance du Conseil d'administration compétente en cas de discussion à ce sujet.

5. Le cas échéant, comment la Municipalité compte-t-elle défendre la reconduction d'un tel accord au sein de la direction d'Alpiq ?

Je pense pouvoir dire que la Municipalité – en tout cas ceux de ses membres encore présents maintenant, mais probablement tous les autres aussi – souligne l'importance de négociations entre employeurs et employés. La Municipalité souligne la pertinence de l'élaboration de conditions-cadres qui permettent le dialogue social et les négociations salariales. Une Convention collective de travail est un élément essentiel dans la constitution de ces conditions-cadres. Ce point de vue est parfois partagé par des administrateurs, qui ne sont pas forcément que des représentants, du milieu des employés. Des représentants des employeurs peuvent aussi défendre ce point de vue. Je ne sais en revanche pas

de quoi il en retournera au sein du Conseil d'administration d'Alpiq.

Ce que je peux dire, c'est que le Conseil d'administration, ou un Conseil d'administration, ne peut à lui seul se déterminer. Il faut certainement une action forte, émanant des salariés, qui permette la constitution de ce qu'on appelait dans le temps un rapport de forces. Or, comme le dit d'ailleurs l'article du journal du Syndicat des services, publics, le taux de syndicalisation dans les entreprises électriques est assez faible. Le SSP reconnaît qu'il est même faible à EOS, malgré l'existence de cette CCT. Il faut rappeler que les bénéficiaires de la Convention collective de travail dont il est question ici sont un très petit nombre. Ce sont 17 collaborateurs, ceux qu'on appelle les «lignards», les constructeurs de lignes, sur les quelque 300 employés dans le contexte d'EOS Réseau.

Dans la mesure de ses possibles et de ses compétences, la Municipalité sera attentive à l'existence d'un dialogue et d'une négociation salariale et sociale équitable. Elle ne peut cependant pas promettre un résultat quant à l'élaboration d'une CCT dans cette nouvelle entreprise.

Discussion

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.): – Je remercie la Municipalité pour les réponses apportées par la voix de M. Pidoux.

J'avais imaginé déposer une résolution, selon la réponse donnée à la question politique, la question 5. Je maintiens le dépôt de cette résolution. Non pas que votre réponse à la question 5 ne m'a pas satisfaite, au contraire. Cependant, vous avez dit que ce ne serait pas forcément la Municipalité d'aujourd'hui qui serait amenée à traiter ce type de problématiques au sein du Conseil d'administration. C'est pourquoi, dans le but d'appuyer la volonté de la Municipalité actuelle, je dépose la résolution suivante :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité défende, au sein du Conseil d'administration de la société Alpiq, la reconduction de la CCT du personnel de réseau.

Le président: – Je vous remercie. La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Nous votons sur cette résolution à main levée. Celles et ceux qui l'acceptent le manifestent en levant la main. Je vous remercie. Avis contraires? Merci. Abstentions? Avec une dizaine d'abstentions, six avis contraires, vous avez accepté cette résolution.

Merci aux quelque 52 derniers présents de leur patience et bonne fin de soirée.

Le Conseil communal de Lausanne,

– vu l'interpellation urgente de M^{me} Rebecca Ruiz (SOC) «Création de la société Alpiq: quelle CCT pour le personnel de réseau?»;

– ouï la réponse municipale ;
– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

«Le Conseil communal souhaite que la Municipalité défende, au sein du Conseil d'administration de la société Alpiq, la reconduction de la CCT du personnel de réseau.»

La séance est levée à 23 h 40.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

